

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

SOCIAL AFFAIRS,
SCIENCE AND
TECHNOLOGY

AFFAIRES SOCIALES,
DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Chair:

The Honourable KELVIN KENNETH OGILVIE

Président :

L'honorable KELVIN KENNETH OGILVIE

Wednesday, May 7, 2014
Thursday, May 8, 2014

Le mercredi 7 mai 2014
Le jeudi 8 mai 2014

Issue No. 13

Fascicule n° 13

First and second meetings on:

Subject-matter of those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures

Première et deuxième réunions concernant :

La teneur des éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6, du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Chair*
The Honourable Art Eggleton, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Carignan, P.C. (or Martin) Chaput Cordy	Enverga Munson Nancy Ruth Segal
* Cowan (or Fraser) Eaton	Seidman Seth Stewart Olsen

* Ex officio members
(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie
Vice-président : L'honorable Art Eggleton, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

* Carignan, C.P. (ou Martin) Chaput Cordy	Enverga Munson Nancy Ruth Segal
* Cowan (ou Fraser) Eaton	Seidman Seth Stewart Olsen

* Membres d'office
(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, April 9, 2014:

The Senate resumed debate on the motion, as amended, of the Honourable Senator Martin, seconded by the Honourable Senator Demers:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of all of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, introduced in the House of Commons on March 28, 2014, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to sit for the purposes of its study of the subject-matter of Bill C-31 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject-matter of the following elements contained in Bill C-31 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6;
 - (b) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6;
 - (c) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 1 and 7 of Part 6;
 - (d) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Parts 2, 3 and 4 and Divisions 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 and 25 of Part 6;
 - (e) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 5 of Part 6;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-31 submit their final reports to the Senate no later than June 19, 2014;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 9 avril 2014 :

Le Sénat reprend le débat sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénatrice Martin, appuyée par l'honorable sénateur Demers.

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 28 mars 2014, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-31 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-31 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6;
 - b) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6;
 - c) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 1 et 7 de la partie 6;
 - d) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des parties 2, 3, et 4 et les sections 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 et 25 de la partie 6;
 - e) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 5 de la partie 6;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-31, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 19 juin 2014;

3. As the reports from the various committees authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-31 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
4. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point three into consideration during its study of the subject-matter of all of Bill C-31.

After debate,

The question being put on the motion, as amended, it was adopted, on division.

3. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-31 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
4. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro trois au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-31.

Après débat,

La motion, telle que modifiée, est adoptée avec dissidence.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 7, 2014
(27)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:14 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Cordy, Eaton, Eggleton, P.C., Enverga, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth and Stewart Olsen (10).

In attendance: Sonya Norris and Sandra Elgersma, Analysts, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee began its study of the subject matter of those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

WITNESSES:*Citizenship and Immigration Canada:*

Maia Welbourne, Acting Director General, Strategic Policy and Planning;

David Manicom, Director General, Immigration Branch.

Employment and Social Development Canada:

Alexis Conrad, Director General, Temporary Foreign Worker Program.

The chair made a statement.

Ms. Welbourne, Mr. Manicom and Mr. Conrad each made a statement and, together, answered questions.

At 5:45 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 8, 2014
(28)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:28 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Cordy, Eaton, Eggleton, P.C., Enverga, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth and Stewart Olsen (10).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 7 mai 2014
(27)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 14, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Cordy, Eaton, Eggleton, C.P., Enverga, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth et Stewart Olsen (10).

Également présentes : Sonya Norris et Sandra Elgersma, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité entreprend son étude de la teneur des éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :*Citoyenneté et Immigration Canada :*

Maia Welbourne, directrice générale par intérim, Politiques stratégiques et planification;

David Manicom, directeur général, Direction générale de l'immigration.

Emploi et Développement social Canada :

Alexis Conrad, directeur général, Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Le président ouvre la séance.

Mme Welbourne, M. Manicom et M. Conrad font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 17 h 45, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 8 mai 2014
(28)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 28, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Cordy, Eaton, Eggleton, C.P., Enverga, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth et Stewart Olsen (10).

In attendance: Sonya Norris and Sandra Elgersma, Analysts, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its study of the subject matter of those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

WITNESSES:

As an individual:

Arthur Sweetman, Professor, Department of Economics, McMaster University (by video conference).

Canadian Federation of Independent Business:

Corinne Pohlmann, Senior Vice President, National Affairs.

The chair made a statement.

Mr. Sweetman and Ms Pohlmann each made a statement and, together, answered questions.

At 11:59 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Également présentes : Sonya Norris et Sandra Elgersma, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

À titre personnel :

Arthur Sweetman, professeur titulaire, Département de sciences économiques, Université McMaster (par vidéoconférence).

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :

Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales.

Le président ouvre la séance.

M. Sweetman et Mme Pohlmann font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 59, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 7, 2014

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, met this day at 4:14 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

TOPIC: Division 20 of part 6.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: I would like to welcome you to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I'm Kelvin Ogilvie, Senator from Nova Scotia and chair of the committee. I ask my colleagues to introduce themselves, starting on my left.

Senator Eggleton: Art Eggleton from Toronto, deputy chair of the committee.

Senator Cordy: Jane Cordy from Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Chaput: Senator Maria Chaput from Manitoba.

[*English*]

Senator Nancy Ruth: Nancy Ruth from Toronto.

Senator Enverga: Senator Tobias Enverga from Ontario.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Ontario.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

The Chair: Thank you, colleagues.

I will remind all that we are here today to deal with the subject matter of Division 20 of Part 6 of Bill C-31, otherwise known as the budget bill.

We have witnesses with us today whom I will identify and invite in the order we have agreed that they will appear. I welcome, from Citizenship and Immigration Canada, Maia Welbourne, Acting Director General, Strategic Policy and Planning; and David Manicom, Director General, Immigration Branch. We also have Alexis Conrad, Director General, Temporary Foreign Worker Program, Employment and Social Development Canada.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 7 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 14, pour étudier la teneur des éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

SUJET : Section 20 de la partie 6.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Kelvin Ogilvie et je suis sénateur de la Nouvelle-Écosse et président du comité. Je demande à mes collègues de se présenter, à partir de ma gauche.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, de Toronto, vice-président du comité.

Sénatrice Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

La sénatrice Chaput : Sénatrice Maria Chaput, de la province du Manitoba.

[*Traduction*]

La sénatrice Nancy Ruth : Nancy Ruth, de Toronto.

Le sénateur Enverga : Sénateur Tobias Enverga, de l'Ontario.

Sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de l'Ontario.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

Le président : Merci, chers collègues.

Je rappelle à tous que nous sommes ici aujourd'hui pour examiner la teneur des éléments de la section 20 de la partie 6 du projet de loi C-31, c'est-à-dire le projet de loi du budget.

Je nommerai les témoins présents ici aujourd'hui et les inviterai à prendre la parole dans l'ordre qui a été convenu. Je souhaite la bienvenue aux deux représentants de Citoyenneté et Immigration Canada, Maia Welbourne, directrice générale par intérim, Politiques stratégiques et planification, et David Manicom, directeur général, Direction générale de l'immigration, ainsi qu'à Alexis Conrad, directeur général, Programme des travailleurs étrangers temporaires, Emploi et Développement social Canada.

By understanding, we invite Ms. Welbourne to make her comments first.

Maia Welbourne, Acting Director General, Strategic Policy and Planning, Citizenship and Immigration Canada: Mr. Chair and members of the committee, my name is Maia Welbourne and I'm the Acting Director General of Strategic Policy and Planning at Citizenship and Immigration Canada.

Thank you for the invitation to speak to you today about Bill C-31, specifically, Part 6, Division 20, related to legislative amendments that CIC is making to the Immigration and Refugee Protection Act to prepare for the implementation of a new application management system called Express Entry.

Following my opening remarks, my colleague David Manicom will also speak to Part 6, Division 20, on proposed amendments related to the Immigrant Investor Program and Entrepreneur Program, followed by Mr. Conrad from ESDC.

[*Translation*]

As you may be aware, CIC is working to create a new application management system for economic immigration programs. Recently branded as "Express Entry", this application management system will facilitate the selection of skilled immigrants who best meet Canada's economic and labour market needs and is a key component of reforming Canada's immigration system.

Economic Action Plans 2013 and 2014, and the most recent Speech from the Throne, have underscored the government's goal to make the immigration system more efficient, flexible and responsive.

[*English*]

As an electronic and fully automated system, express entry will be a mandatory pre-application step for all prospective federal skilled worker, federal skilled trades and Canadian experience class applicants and for a portion of provincial nominees.

Within this system, there will be a two-step process where prospective applicants will express their interest in immigrating to Canada by providing information electronically about their skills and work experience. Candidates who meet certain eligibility criteria will be placed in a pool where they will be assigned points according to a published ranking system on the basis of their skills and work experience and other key characteristics.

Selon ce qui a été convenu, j'invite en premier madame Welbourne à y aller de ses commentaires.

Maia Welbourne, directrice générale par intérim, Politiques stratégiques et planification, Citoyenneté et Immigration Canada : Monsieur le président et membres du comité, je m'appelle Maia Welbourne et je suis la directrice générale par intérim des Politiques stratégiques et planification à Citoyenneté et Immigration Canada.

Je vous remercie de m'avoir invitée à vous parler aujourd'hui du projet de loi C-31, plus particulièrement de la section 20 de sa partie 6, qui porte sur les modifications législatives que CIC s'emploie à apporter à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en vue de se préparer à la mise en œuvre du nouveau système de gestion des demandes appelé « Entrée express ».

À la suite de mes observations préliminaires, mon collègue, David Manicom, vous parlera également de la section 20 de la partie 6, en ce qui concerne les modifications proposées du Programme d'immigration des investisseurs et au Programme fédéral des entrepreneurs, après quoi monsieur Conrad, d'EDSC, prendra la parole.

[*Français*]

Comme vous le savez peut-être, CIC travaille présentement à la création d'un nouveau système de gestion des demandes pour les programmes d'immigration économique. Récemment baptisé « Entrée express », ce système de gestion des demandes facilitera la sélection des immigrants qualifiés les plus aptes à répondre aux besoins du Canada sur le plan de l'économie et du marché du travail. Il est une composante clé de la réforme du système d'immigration du Canada.

Les Plans d'action économique du Canada de 2013 et de 2014, ainsi que le dernier discours du Trône ont souligné l'objectif du gouvernement de rendre les systèmes d'immigration plus efficaces, plus souples et mieux adaptés aux besoins du Canada.

[*Traduction*]

Système électronique et entièrement automatisé, Entrée express constituera une étape obligatoire préalable à la présentation d'une demande d'immigration pour tous les demandeurs éventuels au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et de la catégorie de l'expérience canadienne, ainsi que pour une portion des candidats des provinces.

Ce système prévoit un processus à deux étapes; dans un premier temps, les candidats éventuels manifesteront leur intérêt à immigrer au Canada en fournissant, par voie électronique, des renseignements sur leurs compétences et de leur expérience de travail. Les candidats qui satisfont à certains critères d'admissibilité seront placés dans un bassin et se verront attribuer des points selon un système de classement publié, en fonction de leurs compétences, de leur expérience de travail et d'autres caractéristiques clés.

As a second step in this process, CIC would then invite the most highly ranked candidates in the pool, including those with job offers or provincial nominations, to apply for permanent residence in one of the economic immigration program streams.

[*Translation*]

I will now briefly explain the amendments that we are proposing in Bill C-31.

In order to situate these provisions more clearly, I am going to discuss them in a different order than they appear in the bill. I will start with clause 301, then discuss clause 300 and conclude with clauses 306 and 307.

[*English*]

To prepare for the launch of express entry, CIC is working to modernize its systems and its business lines. To help ensure that applications for permanent residence under express entry are processed within six months, clause 301 seeks the authority to require applicants to submit their application for permanent residence electronically, unless they have a disability or other circumstances that prevent them from doing so. This will require forthcoming regulatory change to take effect.

[*Translation*]

Since the adoption of Bill C-4, the department has made further policy refinements to ensure that Express Entry is designed and implemented in a way that makes the immigration system fast and responsive. This means that certain legislative provisions introduced last year in Bill C-4 are no longer necessary and are being repealed in Bill C-31.

It has become clear, for example, that certain provisions introduced in Bill C-4 last year ran the risk of slowing down applicant processing times.

[*English*]

One of those provisions required candidates who receive an invitation to apply to report any changes in their circumstances or attributes to CIC before they made an application for permanent residence. For example, such changes could have included updated work experience or language testing results. A companion provision authorized the minister to cancel an invitation to apply in cases where candidates' change in circumstance meant that they no longer met the criteria on the basis of which they were invited.

A key amendment being proposed in clause 300 is to require that claims made in express entry submissions be maintained at the time a candidate makes an application for permanent residence. Candidates will be ranked and invited to apply for

Au cours de la deuxième étape du processus, CIC invitera les candidats du bassin les mieux classés, y compris ceux possédant des offres d'emploi ou ayant été désignés par une province, à présenter une demande de résidence permanente au titre de l'un des volets du programme d'immigration économique.

[*Français*]

Je vous expliquerai brièvement en quoi consistent les modifications que nous proposons d'apporter grâce au projet de loi C-31.

Afin de situer ces dispositions de façon plus claire, je les aborderai dans un ordre différent de celui du projet de loi. Je débiterai par l'article 301, reviendrai à l'article 300 et terminerai avec les articles 306 et 307.

[*Traduction*]

Afin de se préparer au lancement d'Entrée express, CIC s'emploie à moderniser ses systèmes et ses secteurs d'activité. Pour faire en sorte que les demandes Entrée express de résidence permanente soient traitées dans un délai de six mois, l'article 301 vise à établir le pouvoir d'obliger les demandeurs à présenter leur demande de résidence permanente par voie électronique, à moins qu'ils souffrent d'un handicap ou que d'autres circonstances les empêchent de le faire. Ceci nécessitera des modifications réglementaires futures.

[*Français*]

Depuis l'adoption du projet de loi C-4, le ministre a apporté des modifications à ses politiques pour veiller à ce que le système Entrée express soit conçu et mis en œuvre de façon à rendre le système d'immigration plus rapide et mieux adapté aux besoins. Cela signifie que certaines dispositions législatives, adoptées l'année dernière dans le projet de loi C-4, ne sont plus nécessaires et sont abrogées par le projet de loi C-31.

Il est devenu évident, par exemple, que certaines dispositions adoptées dans le projet de loi C-4 l'année dernière risquent de ralentir le traitement des demandes.

[*Traduction*]

L'une de ces dispositions prévoit que les candidats qui reçoivent une invitation à présenter une demande doivent signaler à CIC tout changement de leur situation ou de leurs caractéristiques personnelles avant de présenter une demande de résidence permanente. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une nouvelle expérience de travail ou des résultats d'un test de langue. Une disposition complémentaire autorise le ministre à annuler une invitation à présenter une demande dans les cas où le changement de situation d'un candidat faisait en sorte que ce dernier ne répondait plus aux critères en vertu desquels une invitation lui avait été formulée.

Une modification clé proposée à l'article 300 est d'exiger que les renseignements fournis dans les déclarations d'intérêt présentées par le truchement d'Entrée express soient toujours valides au moment où le candidat présente une demande de

permanent residence based on the qualifications they claim to have in their express entry submissions. Therefore, this amendment will ensure that candidates still have these qualifications when they apply for permanent residence. The system will be flexible enough to allow candidates to update their circumstances and attributes, such as language testing results or work experience, prior to the issuance of an invitation to apply and/or at application for permanent residence stage.

The series of amendments proposed in clauses 306 and 307 are more technical in nature and are being introduced to solidify the existing legislative framework that express entry is being built upon. In brief, these amendments will permit the provinces and territories to utilize additional levels space under the express entry system using a portion of their respective provincial nominee programs; establish that candidates who do not make an application for permanent residence within a certain time frame after receiving an invitation to apply are ineligible to receive another invitation to apply unless they submit a new expression of interest and all applicable criteria and conditions are met; clarify the minister is authorized to give ministerial instructions that relate to all components of the express entry system and submission process; permit the use of language test results or educational credential assessments provided by designated third-party organizations to determine certain assessment of points in express entry; and allow for flexibility in the coming into force of the provisions in this bill.

[Translation]

In conclusion, Mr. Chair, these amendments will help CIC to implement the Express Entry system by January 2015. Express Entry will allow the department to strengthen the immigration system by making it fast and flexible in a way that will contribute to Canada's economic growth and promote positive outcomes for skilled immigrants.

[English]

David Manicom, Director General, Immigration Branch, Citizenship and Immigration Canada: Economic Action Plan 2014 announced the government's intent to terminate the federal immigrant investor and entrepreneur programs, and to eliminate their associated backlog of applications. This is part of the Government of Canada's plan to build a fast and flexible immigration system that contributes to the country's economic success.

résidence permanente. Les candidats seront classés et invités à présenter une demande de résidence permanente en fonction des qualifications qu'ils ont indiqués posséder dans la déclaration d'intérêt présentée par le truchement d'Entrée express. Par conséquent, cette modification donnera l'assurance que les candidats possèdent toujours ces qualifications au moment où ils demandent la résidence permanente. Le système sera suffisamment souple pour permettre aux candidats de mettre à jour leur situation et leurs caractéristiques personnelles, comme les résultats obtenus à un test de langue ou une nouvelle expérience de travail, avant de recevoir une invitation à présenter une demande ou à l'étape de la présentation d'une demande de résidence permanente.

La série de modifications proposées aux articles 306 et 307 sont de nature plus technique et sont présentées en vue de solidifier le cadre législatif existant sur lequel se fondera le système Entrée express. En résumé, ces modifications permettront aux provinces et territoires d'utiliser d'espaces additionnels dans les niveaux d'immigration du système Entrée express en utilisant une portion de leur programme des candidats des provinces; feront que les candidats qui ne présentent pas une demande de résidence permanente dans un certain délai après avoir été invités à le faire ne recevront pas une autre invitation à moins de présenter une nouvelle déclaration d'intérêt et de satisfaire à tous les critères applicables; autoriseront le ministre à donner des instructions ministérielles concernant tout aspect du système Entrée express et du processus de présentation des demandes; permettront d'utiliser les résultats d'un test de langue ou une évaluation des titres de compétences fournis par des organismes tiers désignés pour déterminer certaines attributions de points dans Entrée express; donneront de la souplesse quant à l'entrée en vigueur des dispositions du projet de loi.

[Français]

En terminant, monsieur le président, ces modifications aideront CIC à mettre en œuvre le système Entrée express d'ici le mois de janvier 2015. Ce système permettra au ministère de renforcer le système d'immigration en le rendant rapide et souple, de façon à contribuer à la croissance économique du Canada et à favoriser des résultats positifs pour les immigrants qualifiés.

[Traduction]

David Manicom, directeur général, Direction générale de l'immigration, Citoyenneté et Immigration Canada : Dans le Plan d'action économique de 2014, le gouvernement a annoncé son intention de mettre fin au Programme fédéral d'immigration des investisseurs et au Programme des entrepreneurs et d'éliminer les arriérés des demandes qui y sont associés. Cet engagement a été pris dans le cadre du plan du gouvernement du Canada de mettre en place un système d'immigration rapide et souple qui contribue à l'essor économique du pays.

As you've already heard, CIC is also moving toward a just-in-time system that recruits people with the right skills to meet Canada's economic and labour market needs.

Large backlogs of applications are the biggest challenge to Canada's immigration system. The backlog of immigrant investor and entrepreneur program applications represents more than 70,000 persons and acts as a drag on the immigration system as a whole.

[Translation]

The decision to terminate these programs and their backlogs is the result of an in-depth program review undertaken over the last several years, which concluded that these programs were out of date and of limited economic benefit to Canada.

[English]

The entrepreneur program was designed in the 1970s when the federal focus was on small business. Today, a more globalized economy requires a shift toward innovation, productivity and creating better jobs and stronger businesses that can compete on a global scale.

The immigrant investor program grants permanent residency to investors in return for a five-year loan of \$800,000, \$400,000 prior to 2010. These loans, typically financed by Canadian banks, are serving a limited need given the requirement to repay them within five years. We are now 15 years into the current investor program, and less than half of the funds on loan by investors are actively invested in the Canadian economy.

[Translation]

Eliminating these programs and their backlogs will allow the government to test new approaches to attracting high value business immigrants to Canada that will better fuel the continued growth of the Canadian economy.

[English]

In this vein, CIC launched the Start-Up Visa pilot program in April 2013 to attract the best and brightest entrepreneurs from around the world, with ideas for new business ventures.

Economic Action Plan 2014 also announced that the government will introduce a new immigrant investor venture capital pilot project, which will require immigrant investors to make a real and significant investment in the Canadian economy in return for the benefits of Canadian residency.

Comme vous venez d'entendre, CIC s'apprête également à adopter un système « juste à temps » qui permettra de recruter les personnes possédant les compétences qui répondent aux besoins de l'économie et du marché du travail du Canada.

Les lourds arriérés de demandes sont le principal problème du système d'immigration du Canada. L'arriéré des demandes dans le Programme fédéral d'immigration des investisseurs et le Programme des entrepreneurs représente plus de 70 000 personnes et entrave le système d'immigration dans son ensemble.

[Français]

La décision de mettre fin à ces programmes et d'éliminer les arriérés découle de l'examen approfondi du programme, qui a été réalisé au cours des dernières années, lequel a fait ressortir que ces programmes étaient désuets et qu'ils ne généraient pas de retombées économiques importantes pour le Canada.

[Traduction]

Le Programme fédéral des entrepreneurs a été créé dans les années 1970, quand le gouvernement fédéral privilégiait les petites entreprises. De nos jours, une économie plus mondialisée impose un virage en faveur de l'innovation, de la productivité et de la création de meilleurs emplois et d'entreprises plus solides qui peuvent faire concurrence à l'échelle mondiale.

Le Programme d'immigration des investisseurs accorde la résidence permanente aux investisseurs en échange d'un prêt de 800 000 \$ sur cinq ans; c'était 400 000 \$ avant 2010. Ces prêts — généralement financés par des banques canadiennes — répondent à un besoin limité étant donné l'exigence de remboursement en cinq ans. Nous en sommes maintenant à la quinzième année du Programme d'immigration des investisseurs, et moins de la moitié des fonds empruntés par les investisseurs immigrants sont activement investis dans l'économie canadienne.

[Français]

L'élimination de ces programmes et des arriérés permettra au gouvernement de mettre à l'essai de nouvelles approches pour attirer des gens d'affaires de grande valeur au Canada qui favoriseront la croissance continue de l'économie canadienne.

[Traduction]

Dans cette même veine, CIC a lancé en avril 2013 le Programme pilote de visa pour démarrage d'entreprise dans le but d'attirer de partout au monde les meilleurs et les plus brillants entrepreneurs, avec des idées pour lancer de nouvelles entreprises.

Dans le Plan d'action économique de 2014, le gouvernement a également annoncé qu'il présentera un nouveau projet pilote de fonds de capital de risque pour les investisseurs immigrants, dans le cadre duquel les immigrants devront faire des investissements concrets et importants dans l'économie canadienne en échange des avantages de la résidence canadienne.

[Translation]

The government will also undertake consultations on a potential Business Skills pilot program to address any gaps in immigration programming with respect to attracting valuable business talent.

[English]

To set the stage for this shift to more innovative business immigration programming, amendments to the Immigration and Refugee Protection Act contained in Bill C-31 provide for the following: Applications to the immigrant investor or entrepreneur program for which an officer has not made a selection decision or an approval in principle before February 11, 2014, and have not been finalized before Bill C-31 comes into force would be terminated. Where an application is terminated, CIC will return any fees to the applicant that the applicant had paid, without interest. The amendments also provide for the return of any investment that may have been made by an immigrant investor program applicant whose application is terminated. We expect these circumstances to be very rare, but this provision ensures that we can give the applicant their money back if their application is terminated, as opposed to locking it in for five years. This provision has no fiscal implications.

Finally, a provision is also included to set out that there is no right of recourse or indemnity against the Crown in connection with the termination of an application. This is intended to include, for example, claims for damages, accumulated interest or loss of income.

[Translation]

These changes will contribute to building a fast and flexible immigration system and allow the Government of Canada to focus on attracting experienced business people and raising investment capital that is of maximum benefit to Canada's economy.

Thank you.

[English]

Alexis Conrad, Director General, Temporary Foreign Worker Program, Employment and Social Development Canada: The amendments introduced to section 32 of the Immigration and Refugee Protection Act provide authority for the Governor-in-Council to make regulations to promote and enhance the regulatory compliance of the Temporary Foreign Worker Program by establishing a system of administrative monetary penalties for employers of temporary foreign workers. The amounts of administrative monetary penalties and the contraventions to which they would apply will be set out in the Immigration and Refugee Protection Regulations.

[Français]

Le gouvernement mènera également des consultations sur un éventuel projet pilote axé sur les compétences dans le domaine des affaires, afin de pallier les lacunes dans les programmes d'immigration ayant trait au recrutement des gens d'affaires talentueux.

[Traduction]

Afin de préparer cette transition vers des programmes d'immigration des gens d'affaires plus novateurs, les modifications de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés proposées dans le projet de loi C-31, prévoient les éléments suivants : les demandes au titre du Programme d'immigration des investisseurs ou du Programme fédéral des entrepreneurs qui n'ont pas fait l'objet d'une décision de sélection ou d'une approbation de principe par un agent avant le 11 février 2014 et qui n'ont pas été réglées avant l'entrée en vigueur du projet de loi C-31 seront annulées; lorsqu'une demande est annulée, CIC remboursera les frais au demandeur, sans intérêts; les modifications prévoient également le remboursement de tout investissement qui aurait été fait par une personne dont la demande au titre du Programme d'immigration des investisseurs a été annulée. Selon toute attente, de telles situations seront très rares, mais cette disposition fait en sorte que nous pourrions rembourser aux demandeurs leur investissement si leur demande est annulée, plutôt que de le geler pendant cinq ans. Cette disposition n'a aucune incidence financière.

En dernier lieu, il y a une disposition qui empêche tout recours contre la Couronne ou droit à une indemnité de sa part relativement à l'annulation d'une demande. Cela comprend, par exemple, l'indemnisation pour dommages, pour intérêts accumulés ou pour perte de revenu.

[Français]

Ces modifications contribueront à mettre en place un système d'immigration rapide et souple, et permettront au gouvernement du Canada de se concentrer sur le recrutement des gens d'affaires expérimentés et de mobiliser des capitaux d'investissement qui engendrent le plus d'avantages pour l'économie du Canada.

Je vous remercie.

[Traduction]

Alexis Conrad, directeur général, Programme des travailleurs étrangers temporaires, Emploi et Développement social Canada : Les modifications apportées à l'article 32 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés autorisent le gouverneur en conseil à adopter des règlements dans le but de promouvoir et d'améliorer la conformité réglementaire au Programme des travailleurs étrangers temporaires en créant un système de sanctions administratives pécuniaires pour les employeurs de travailleurs étrangers temporaires. Le montant des sanctions administratives pécuniaires et les infractions visées par ces sanctions seront établis dans le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.

This amendment follows from the Government of Canada's commitment in Economic Action Plan 2014 to further strengthen the Temporary Foreign Worker Program to ensure that employers comply with program requirements and that employers are deterred from breaking program rules. An AMP system will fill a gap in the current compliance regime between other administrative measures such as bans and criminal sanctions.

The introduction of this amendment stems from the comprehensive review of the TFW program that is currently being undertaken to ensure that the program continues to operate in the national interest. I would like to note that the first program changes coming out of this ongoing review were announced in April 2013 and included a suspension of the Accelerated Labour Market Opinion Initiative and removal of the wage flexibility policy. Employers must now pay temporary foreign workers the prevailing wage rate for the occupation where the work will take place.

In July 2013, a number of additional reforms were implemented that restricted employers from identifying non-official languages as job requirements in LMO applications, expanded job advertising requirements for employers and introduced a fee of \$275 per TFW position requested on an labour market opinion to ensure that taxpayers aren't burdened with paying the cost of processing an LMO. In addition, employers are now asked for information on their LMO application that allows us to better assess where TFWs are being used to facilitate the outsourcing of Canadian jobs.

Additional changes were brought into force on December 31, 2013. These changes gave ESDC the authority to conduct inspections to make sure employers are meeting program conditions and to ban non-compliant employers from the program. In addition, ministerial instructions were issued that give ESDC and CIC the authority to suspend or revoke LMOs and work permits, or refuse to process LMO applications in order to protect the labour market and temporary foreign workers.

Building on the reforms that have been introduced to date, Economic Action Plan 2014 announced additional measures to help strengthen the LMO process. These changes will continue to strengthen the program and ensure that Canadians are given first opportunity at available jobs.

Cette modification découle de l'engagement pris par le gouvernement du Canada pris dans le Plan d'action économique de 2014 en vue de renforcer davantage le Programme des travailleurs étrangers temporaires de façon à amener les employeurs à se conformer aux exigences du programme et à les dissuader de contrevenir à ses règles. Un système de sanctions administratives pécuniaires comblera le vide qui existe dans le régime actuel de conformité entre les autres mesures administratives, comme l'interdiction d'accès, et les sanctions pénales.

L'introduction de cette modification résulte de l'examen complet du PTET qui est actuellement en cours dans le but de s'assurer que le programme continue de fonctionner dans l'intérêt national. J'aimerais également souligner que les premières modifications du programme qui découleront de l'examen en cours ont été annoncées en avril 2013 et comprenaient la suspension de l'Initiative portant sur l'avis relatif au marché du travail accéléré et l'élimination de la politique relative à la flexibilité des salaires. Les employeurs doivent maintenant rémunérer les travailleurs étrangers temporaires au salaire en vigueur pour la profession où le travail sera effectué.

En juillet 2013, un certain nombre de réformes additionnelles ont été mises en œuvre afin d'empêcher les employeurs de désigner des langues non officielles comme une exigence d'emploi dans les demandes d'AMT, d'étendre les exigences en matière d'affichage des offres d'emploi pour les employeurs et d'introduire des frais de 275 \$ par poste de TET demandé dans un avis relatif au marché du travail de façon à ce que les contribuables n'aient plus à absorber les coûts de traitement des AMT. De plus, les employeurs doivent maintenant fournir des renseignements sur leur formulaire de demande d'AMT qui nous permettent de mieux évaluer si les TET servent à faciliter l'impartition d'emplois canadiens.

D'autres modifications sont entrées en vigueur le 31 décembre 2013. Ces modifications ont donné à EDSC le pouvoir de mener des inspections pour s'assurer que les employeurs respectent les conditions du programme et bannir du programme les employeurs non conformes. De plus, des instructions ministérielles ont été données conférant à EDSC et à CIC le pouvoir de suspendre ou de révoquer les AMT et les permis de travail, ou de refuser de traiter les demandes d'AMT afin de protéger le marché du travail et les travailleurs étrangers temporaires.

Donnant suite aux réformes introduites jusqu'à présent, le Plan d'action économique de 2014 annonçait des mesures supplémentaires destinées à renforcer le processus d'AMT. Ces changements continueront de renforcer le programme et de faire en sorte que ce seront les Canadiens qui pourront, les premiers, avoir accès aux emplois disponibles.

[Translation]

The amendments proposed in this bill will be key to enhancing the TFWP compliance regime and will be an effective mechanism to encourage employer compliance with TFWP rules.

Thank you, Mr. Chair. We would be happy to answer any questions the committee members may have.

[English]

The Chair: I will open the floor to questions, starting with Senator Eggleton.

Senator Eggleton: I'll start with the last comments on the Temporary Foreign Worker Program. This program has been around for a while and still has some basic good to it; but, boy, is it getting out of control. In spite of these various measures of these dates you mentioned, Mr. Conrad, it's still out of control.

In 2005, there were about 100,000 people coming into the country. Now we're up to 338,000, as of the figures in 2012. Interestingly, the top five non-live-in caregiver occupations in 2005 were musicians, singers, actors, comedians, producers, directors, and related occupations. By 2008, the top five had shifted to food counter attendants, kitchen helpers, cooks, construction trade helpers, labourers, light-duty cleaners, and then musicians and singers.

There has been a fair bit of controversy of late with respect to McDonald's and other food counter operations where many people are complaining that jobs are being taken away from Canadians.

How is the government going to tighten up the labour market opinion, LMO? You mentioned additional measures to help strengthen the LMO process. Like what? What are you going to do that will stop this situation from happening? These people are taking jobs away from Canadians and this thing needs some reform. How can you demonstrate to us the reforms that are now being put into effect particularly with respect to the labour market opinion?

Mr. Conrad: I believe the amendments before us today are actually an important step in the program's evolution. As I mentioned in my opening remarks, at the end of last year, on December 31, regulatory changes came into force that transformed the inspection regime by which we verify employers' compliance with program requirements and dramatically increased those inspection powers. These proposed amendments will enable the ministers to bring forward administrative monetary penalties. I sincerely think that the

[Français]

Les modifications proposées dans ce projet de loi sont des mesures clés pour améliorer le régime de conformité PTET et son mécanisme efficace pour encourager les employeurs à respecter les règlements.

Je vous remercie, monsieur le président. Nous serons heureux de répondre aux questions des membres du comité.

[Traduction]

Le président : J'ouvre maintenant la période de questions par le sénateur Eggleton.

Le sénateur Eggleton : Je débiterai par les derniers commentaires sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ce programme existe depuis longtemps et comporte quand même, au fond, de bons éléments, mais on est en train d'en perdre le contrôle. Malgré les diverses mesures prises aux dates que vous avez mentionnées, monsieur Conrad, il échappe encore à tout contrôle.

En 2005, environ 100 000 personnes sont arrivées au pays. D'après les chiffres de 2012, ils sont maintenant 338 000. Chose intéressante, en dehors de la catégorie des aides familiaux résidents, en 2005 les cinq professions en tête de liste étaient composées de musiciens, chanteurs, acteurs, comédiens, producteurs, directeurs et les professions apparentées. En 2008, ce sont les serveurs au comptoir de service alimentaire, les aides de cuisine, les cuisiniers, les aides-travailleurs de la construction, les manœuvres, les nettoyeurs (travaux légers) qui occupaient les cinq premiers rangs, suivis des musiciens et des chanteurs.

Il y a eu toute une controverse dernièrement au sujet des restaurants McDonald et d'autres exploitants de service alimentaire, beaucoup de gens se plaignant qu'ils privent les Canadiens d'emplois.

Comment le gouvernement fera-t-il pour resserrer les avis relatifs au marché du travail, les AMT? Vous avez mentionné des mesures supplémentaires pour tenter de renforcer le processus des AMT. Comme quoi? Qu'allez-vous faire pour empêcher une telle situation? Ces gens prennent des emplois qui devraient revenir aux Canadiens, et une réforme s'impose. Pouvez-vous nous expliquer les réformes qui sont en train d'être introduites, en particulier celles qui se rapportent aux avis relatifs au marché du travail?

M. Conrad : Je crois que les modifications que nous examinons aujourd'hui sont en réalité une importante étape dans l'évolution du programme. Comme je l'ai mentionné dans mes remarques préliminaires, les changements réglementaires entrés en vigueur à la fin de l'année dernière, le 31 décembre, ont transformé le régime d'inspection de telle sorte que nous pouvons maintenant vérifier la conformité des employeurs aux exigences du programme et exercer des pouvoirs d'inspection notablement accrus. Les modifications proposées permettront aux ministres d'imposer

strength of the compliance system is an important tool for employers to know that sanctions and severe sanctions are associated with not complying with program requirements.

The changes I mentioned to the upcoming assessment strengthen the program. On each labour market opinion application entered, a variety of checks are done on both the employer and the labour market for which the employer wants to bring in workers. We give each application a significant amount of scrutiny.

Senator Eggleton: Wait a minute. Those are nice words, but give me an example of something you're doing differently now — unless you're telling me you weren't scrutinizing those LMOs before and I assume you were. What are you doing differently now? You can see what's happening now. What are we doing to stop this McDonald's kind of thing?

Mr. Conrad: To that example in particular, as I mentioned, the changes to the compliance regime are extremely significant and have strengthened the compliance aspects of the program. The minister has been forceful in his statements around punishing employers who break the program rules. As far as the specific case you mentioned, the minister has announced a moratorium on labour market opinion applications from any employer working in the food services sector pending the outcome of the review.

Senator Eggleton: We could go on with that for some time, but let me go to Ms. Welbourne.

You talked about express entry. All our documents to this point in time talk about an expression of interest or EOI system. I take it this has evolved into something that has the brand name of "express entry." Not a bad name. Express entry won't be used for any temporary foreign workers; it's only for skilled workers, et cetera.

On the invitation to apply, you say that a companion provision authorized the minister to cancel an invitation to apply in cases where Canada exchange circumstance meant that they no longer met the criteria on the basis for which they were invited.

Is that relevant to the clause in here? It's section 290 of the Economic Action Plan 2013 Act. Proposed subsection 10.1(2)(5) says the minister may cancel an invitation to make an application if the invitation was issued in error. Is that what it's talking about or is it something different?

Ms. Welbourne: That's something different. The one you just referred to continues to be in play. It allows the minister —

des sanctions administratives pécuniaires. Je crois, en toute sincérité, que la rigueur du système d'assurance de la conformité est un outil important, parce que les employeurs sauront que des sanctions, de sévères sanctions, sont prévues dans les cas de non-conformité aux exigences du programme.

J'ai mentionné les changements qui seront apportés à la prochaine évaluation et qui renforceront le programme. Chacune des demandes d'avis relatif au marché du travail donnera lieu à diverses vérifications tant de l'employeur que du marché du travail sur lequel l'employeur souhaite faire venir des travailleurs. Chaque demande subira de notre part un examen minutieux.

Le sénateur Eggleton : Un instant, je vous prie. Ce sont là de belles paroles, mais je voudrais un exemple de ce que vous faites maintenant différemment, à moins que vous ne soyez en train de me dire que vous n'examiniez auparavant avec minutie ces demandes d'AMT, et je suppose que vous le faisiez. Que faites-vous différemment aujourd'hui? Vous voyez bien ce qui se passe. Que faisons-nous pour ce genre de manœuvre à la McDonald?

M. Conrad : Dans ce cas particulier, comme je l'ai déjà mentionné, les changements apportés au régime d'assurance de la conformité sont extrêmement importants et ont renforcé les mécanismes de conformité du programme. Le ministre a déclaré très catégoriquement que les employeurs qui enfreignent les règles du programme seraient sanctionnés. Quant au cas particulier que vous mentionnez, le ministre a annoncé un moratoire sur les demandes d'avis relatif au marché du travail présentées par tout employeur du secteur de la restauration en attendant les résultats de l'examen.

Le sénateur Eggleton : Nous pourrions poursuivre un bon bout de temps sur ce sujet, mais je voudrais questionner madame Welbourne.

Vous avez parlé d'Entrée express. Jusqu'à ce jour, tous nos documents font état d'un système d'expression d'intérêt. Je présume que ce système a évolué pour devenir ce qu'on appelle « Entrée express ». Pas un mauvais nom, d'ailleurs. L'Entrée express ne sera pas destinée aux travailleurs étrangers temporaires, mais seulement aux travailleurs qualifiés, et cetera.

Au sujet de l'invitation à présenter une demande, vous dites qu'une disposition complémentaire autorise le ministre à annuler une invitation à présenter une demande dans les cas où les circonstances d'échange au Canada faisaient en sorte que le demandeur ne répondait plus aux critères qui avait motivé l'invitation.

Est-ce pertinent à la disposition qui nous concerne ici? Il s'agit de l'article 290 de la Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013. Le paragraphe 10.2(5) qui est proposé prévoit que le ministre peut annuler une invitation à présenter une demande si celle-ci a été faite par erreur. Est-ce ce dont nous parlons ici ou est-ce autre chose?

Mme Welbourne : C'est quelque chose de différent. La disposition dont vous faites mention demeure en vigueur. Elle permet au ministre...

Senator Eggleton: What criteria can the minister use? Let's not talk about the current minister. Let's talk about any minister of any political stripe at any time. How do you prevent abuse of that? The minister can call anything he likes in there, I guess. Are there any criteria?

Ms. Welbourne: For the invitation-to-apply regime?

Senator Eggleton: No, no. For the application —

The minister may cancel something that he or she deems to be in error.

Ms. Welbourne: It would have to be clearly some kind of error. It's not the same as the previous section you were asking about, where there's been a change in an individual's circumstance.

Senator Eggleton: Does it say that anywhere in the bill that it has to be this or that?

Ms. Welbourne: No. That's where it is. I think it's well understood what an error would be.

Senator Eggleton: Let me go to this matter of the new programs coming on. When will the investor venture capital pilot project come into effect?

Mr. Manicom: The final details haven't been announced yet. The intention of the government is to develop a program that will require immigrants to make a real and significant investment in the Canadian economy. It wouldn't simply be a loan, in effect, as the current one is.

The assumption at this point is that the pilot program will be low-volume, high-impact and address funding gaps in the availability of risk capital in Canada — for example, support for early stage start-ups. Unlike the prior immigrant investor program — which wasn't really an investment and was a bit of misnomer as it was an interest-free loan — in the concept that we're developing, the investor will need to accept the risk inherent in investing in early-stage ventures. That's the intention of that program.

Senator Eggleton: That's the intention. That's fine. When are we going to see criteria on this? How will that surface?

Mr. Manicom: The minister will be doing consultations in coordination with Industry Canada over the next little while, and he will be looking to announce the details of the new pilot program later this year.

Senator Eggleton: Finally, on this, you say you want to get this replacement program into a just-in-time system, which sounds fine, but, for the second time in a year, we're seeing the department come forward and ask for permission to cancel a whole bunch of applications that are in the system. Yes, you're going to cancel the immigrant investor program and the entrepreneur program and replace them with this new one, but

Le sénateur Eggleton : Quels critères le ministre peut-il appliquer? Je ne parle pas du titulaire actuel. Parlons du ministre quel qu'il soit, quelle que soit son allégeance politique. Comment empêcher les abus? Dans ce domaine, le ministre peut décider comme bon lui semble, je suppose. Y a-t-il des critères?

Mme Welbourne : Pour le régime d'invitation à présenter une demande?

Le sénateur Eggleton : Non, non. Pour la demande...

Le ministre peut annuler quelque chose qu'il juge être une erreur.

Mme Welbourne : Il faudrait que ce soit clairement une erreur. Ce n'est pas comme dans l'article précédent dont vous parliez, où il s'agit d'un changement dans la situation d'un particulier.

Le sénateur Eggleton : Est-il précisé quelque part dans le projet de loi qu'il faut que ce soit ceci ou cela?

Mme Welbourne : Non. La situation est telle qu'elle est. Je pense que tous comprennent ce qui constituerait une erreur.

Le sénateur Eggleton : Permettez-moi d'aborder le sujet des nouveaux programmes. Quand le projet pilote de fonds de capital de risque pour les investisseurs immigrants sera-t-il lancé?

M. Manicom : Les derniers détails n'ont pas encore été annoncés. Le gouvernement a l'intention d'élaborer un programme qui obligera les immigrants à faire un investissement concret et important dans l'économie canadienne. Il ne s'agira pas simplement d'un prêt, comme c'est en fait le cas maintenant.

En ce moment, nous travaillons selon l'hypothèse qu'il s'agira d'un programme pilote à faible volume et à incidence élevée visant à combler des lacunes dans la disponibilité de capital de risque au Canada, par exemple, le financement des premières étapes des entreprises en démarrage. Par contraste avec le précédent Programme d'immigration des investisseurs — quelque peu mal nommé parce qu'il ne s'agissait pas vraiment d'un investissement, mais plutôt d'un prêt sans intérêt — dans le programme concept que nous sommes en train de concevoir, l'investisseur devra assumer les risques inhérents à un investissement dans une jeune entreprise. C'est là l'objectif de ce programme.

Le sénateur Eggleton : Voilà l'objectif. C'est bien. Quand verrons-nous ces critères d'application? Comment seront-ils annoncés?

M. Manicom : Le ministre mènera des consultations en coordination avec Industrie Canada au cours de la prochaine période, et nous prévoyons annoncer les modalités du nouveau programme pilote plus tard cette année.

Le sénateur Eggleton : Pour en terminer avec cette question, vous dites vouloir faire de ce programme de remplacement un système juste-à-temps, ce qui semble louable, mais c'est quand même la deuxième fois en un an que nous voyons le ministère se présenter pour demander la permission d'annuler une masse de demandes qui sont déjà dans le système. Oui, vous allez abolir le Programme d'immigration des investisseurs et le Programme

there are 63,000 applicants in the first one and 78,700 in the second one that you're just going to cancel out. Are you going to offer them an opportunity to go into the express entry system? Isn't there some sense of fairness? These people have been waiting for a response. They have been in the queue, and now suddenly they're told to get lost — or are they?

Mr. Manicom: We understand that the individual applicants may be disappointed. They will be eligible to apply for any of the Government of Canada programs for which they may qualify. They will get their application fees back. The decision has been taken because of a very large accumulation of inventory occurring over many years when the government accepted far more applications than there was sufficient space in the levels plan to process. It was felt that if we were going to move toward a just-in-time system without waiting until 2020 or 2025 to work our way through these very large backlogs, then this was a decision that needed to be taken in the national interest.

Senator Eggleton: Of course, the government could have provided more resources to be able to go through those applications.

Mr. Manicom: It was not a resource issue.

Senator Eaton: Ms. Welbourne, I will start with you. The express entry system sounds wonderful. You will do everything electronically. How will you check people's references? I could write to you and say, "I can do this, this and this, and these are my qualifications and this has been my experience." How will you check that?

Ms. Welbourne: Well, there will be a number of ways. As part of this system, individuals will be required to provide language test results as well as an educational credential.

Senator Eaton: Do they go and take a language test that you approve of somewhere in their home country?

Ms. Welbourne: They will be required to provide language results in a format that is internationally available, like an IL score or something with a Canadian Languages Benchmark, up front, as well as an assessment of their educational credential by an organization that we recognize to do such assessments. Then they provide information. It is all online, and it is all automated, so it's not verified by an officer unless and until an individual is invited to apply and does apply for permanent residence. At that time, they will be asked to provide the normal kinds of supporting documents that they're currently asked to provide in terms of a permanent resident application. That's when the officer will assess that.

In terms of deterring individuals from providing false information that may lead to their being invited to apply when they shouldn't have because it was on the basis of false information, there will be fairly strong deterrents built into the

fédéral des entrepreneurs et les remplacer par ce nouveau programme, mais le premier compte 63 000 demandeurs et le deuxième 78 700, que vous allez simplement laisser tomber. Allez-vous leur offrir la possibilité d'avoir accès au système Entrée express? Où est le sens de l'équité? Ces gens sont en attente d'une réponse. Ils ont fait la queue, et maintenant on leur dit soudainement de fichier le camp. N'est-ce pas le cas?

M. Manicom : Nous comprenons que les demandeurs puissent être déçus. Ils seront admissibles à tous les autres programmes du gouvernement du Canada pour lesquels ils se qualifient. Leurs frais de demande leur seront remboursés. La décision a été prise en raison du grand nombre de demandes qui s'accumulent depuis bien des années du fait que le gouvernement acceptait les demandes en quantités bien au-delà de ce qui pouvait être traité dans l'espace prévu par les plans annuels des niveaux d'immigration. Il semblait indiqué que, pour en arriver à instaurer un système juste-à-temps sans attendre jusqu'à 2020 ou 2025 pour venir à bout de ce très lourd arriéré, une telle décision devait être prise dans l'intérêt national.

Le sénateur Eggleton : De toute évidence, le gouvernement aurait pu accorder davantage de ressources pour traiter ces demandes accumulées.

M. Manicom : Ce n'était pas un problème de ressources.

La sénatrice Eaton : Madame Welbourne, je commencerai avec vous. Le système Entrée express semble merveilleux. Tout se fait électroniquement. Mais comment allez-vous vérifier les références des gens? Je pourrais bien vous écrire que « je peux faire ceci et cela, j'ai tels titres de compétence et telle expérience professionnelle ». Comment pourriez-vous le vérifier?

Mme Welbourne : Eh bien, il existe plusieurs moyens. Dans ce système, les particuliers devront fournir les résultats de test de langue ainsi que leurs attestations d'études.

La sénatrice Eaton : Devront-ils subir dans leur propre pays un test de langue qui a reçu votre approbation?

Mme Welbourne : Ils devront, d'entrée de jeu, nous communiquer les résultats de test de langue dans un format existant sur le plan international, par exemple, un pointage LI ou quelque chose comme les Niveaux de compétence linguistique canadiens, ainsi que l'évaluation de leurs diplômes faite par un organisme que nous reconnaissons. Ils auront ensuite à nous communiquer des renseignements. Tout se fera en ligne, tout sera automatisé, et les renseignements fournis ne seront vérifiés par un agent que lorsque la personne sera invitée à présenter une demande de résidence permanente et qu'elle la présentera effectivement. Elle aura alors à produire les documents habituels à l'appui de sa demande, ceux qui sont actuellement exigés d'un demandeur de résidence permanente. C'est à ce moment-là que l'agent d'immigration fera les vérifications.

Pour ce qui est d'éviter que des particuliers donnent de faux renseignements, ce qui pourraient mener à une invitation à présenter une demande sur la foi de tels renseignements, le système comportera de sérieux éléments dissuasifs qui seront

system and communicated to the candidates in the form of candidates who have been found to have misrepresented themselves or provide fraudulent information or documents will not be permitted to apply for permanent residence again for a period of five years.

Senator Eaton: Have you done any pilot programs? Have you tested this in any way?

Ms. Welbourne: The actual system?

Senator Eaton: Yes.

Ms. Welbourne: The current system is being built, but we do have some experience as a department with the idea of electronic applications, for instance, in some of our temporary resident lines.

Senator Eaton: Clause 300 is to require that claims made and express entry submissions be maintained at the time a candidate makes an application for permanent residence. Candidates will be ranked and invited to apply for permanent residence, et cetera, and this amendment will ensure that candidates still have these qualifications when they apply for permanent residence.

I'm invited to apply. Am I invited to apply for permanent residence after you've given a preliminary look at my electronic application? Is that it?

Ms. Welbourne: Maybe it would be helpful to just walk through the steps along the way, as we envisage.

Senator Eaton: Yes.

Ms. Welbourne: It will be a fully automated front-end system. Individuals who wish to come to Canada in one of the economic streams I mentioned — the Federal Skilled Worker Program, Canadian Experience Class or the Federal Skilled Trades Program or part of the Provincial Nominee Program — will be required first to fill out online what we call an expression of interest, but an online form that asks for details about their credentials, experience and so on. On that basis, it will be determined whether they are eligible for at least one of the programs being managed through express entry.

If they are eligible, they will be admitted to the pool, in the language we've been using. Once in the pool, they will be ranked using what we're calling the comprehensive ranking system. Points will be awarded —

Senator Eaton: How long will that take? I fill out an expression of interest and send it in. It makes it into the pool.

communiqués aux candidats sous forme d'avertissement, à savoir qu'il sera interdit aux candidats dont il est constaté qu'ils ont fourni des renseignements ou des documents trompeurs ou frauduleux de présenter de nouveau une demande de résidence permanente pour une période de cinq ans.

La sénatrice Eaton : Avez-vous effectué des projets pilotes? Est-ce que cela a été mis à l'essai de quelque façon?

Mme Welbourne : Le système lui-même?

La sénatrice Eaton : Oui.

Mme Welbourne : Le système actuel est en voie d'élaboration, mais nous avons au ministère une certaine expérience des demandes électroniques, pour certaines de nos catégories de demandes de résidence temporaire, par exemple.

La sénatrice Eaton : L'article 300 exige que les renseignements fournis et la demande Entrée express demeurent valables au moment où le candidat fait sa demande de résidence permanente. Les candidats seront classés et invités à demander la résidence permanente, et cetera, et cette modification garantira que les candidats possèdent toujours les qualifications qu'ils font valoir lorsqu'ils présentent leur demande de résidence permanente.

Disons que je suis invitée à présenter une demande. L'invitation me sera-t-elle faite seulement après que vous aurez fait un examen préliminaire de ma demande électronique? C'est bien ça?

Mme Welbourne : Il serait peut-être utile d'expliquer le processus pas à pas, tel que nous l'envisageons.

La sénatrice Eaton : Oui.

Mme Welbourne : Il s'agira d'un système qui sera entièrement automatisé dès l'étape initiale. Les particuliers qui souhaitent venir au Canada et qui appartiennent à l'un des volets d'immigration économique que j'ai mentionnés — le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et de la catégorie de l'expérience canadienne ou d'une portion des candidats des provinces — seront tenus de remplir en ligne ce que nous appelons le formulaire d'expression d'intérêt, formulaire dans lequel ils sont invités à donner des renseignements sur leurs compétences, leur expérience professionnelle et ainsi de suite. Il sera déterminé, sur la base de ces renseignements, s'ils sont admissibles au titre d'au moins un des programmes gérés par le truchement d'Entrée express.

Ceux qui sont admissibles sont placés dans un bassin — c'est le mot que nous utilisons — où ils sont classés en fonction d'un système général de classement. Des points leur sont attribués...

La sénatrice Eaton : Combien de temps est-ce que cela peut prendre? Disons que je remplis un formulaire d'expression d'intérêt et je l'envoie. Je me retrouve dans le bassin.

Ms. Welbourne: It's instant. You fill out the online submission, you hit "submit," and you get told "you're in" or "I'm afraid you're not eligible because . . ."

Senator Eaton: I get put into the pool, and then?

Ms. Welbourne: You move into the pool. You'll be given a score that gives you a sense of how well you've done and how well you will likely do the next time the department issues invitations to apply. For instance, we are figuring out whether that would be on a weekly or a biweekly basis, whatever the period.

Senator Eaton: If my score is 75, it's not 100?

Ms. Welbourne: It's not 100. It's more complicated than that. But say you get a score of 500, you will be able to assess, given information on our website, how likely it is with a score of 500 for you to be invited to apply. You will see that in previous draws, a previous round of the department or the system inviting candidates to apply, that everybody with a score of 475 and above was invited. Therefore, you're going to get a sense that you have a good chance.

Senator Eaton: Will the average change? In other words, if one week the average is 450 and they get asked, but a month later suddenly there are a lot of people hitting 750 and 800, then I would fall off, wouldn't I?

Ms. Welbourne: Exactly. It will change over time. It depends. You are always ranked against all the other people in the pool at that point in time, so there is no hard number above which you are guaranteed to be invited. It is your standing compared to all the other individuals in the pool at the time that the invitations to apply get sent out.

Senator Eaton: I see. And how long do I remain in the pool?

Ms. Welbourne: We haven't totally come to ground on that, but we're thinking probably about a year. Your individual expression of interest will remain valid for a year. If you're not invited to apply within that year, you're out, but you can go right back in again if you want.

Senator Eaton: I can reapply and hope my skills are better?

Ms. Welbourne: As long as you continue to meet the eligibility requirements, you can go back in.

Senator Cordy: I'm starting to get used to Citizenship and Immigration appearing before us on a budget bill, and that's sort of scary to me.

Mme Welbourne : C'est instantané. Vous remplissez le formulaire en ligne, vous appuyez sur la touche « Envoyer » puis vous recevez la réponse, soit « Accepté », soit « Malheureusement, vous n'êtes pas admissible parce que... ».

La sénatrice Eaton : Je suis dans le bassin. Et ensuite?

Mme Welbourne : Une fois que vous faites partie du bassin, vous recevrez un pointage qui vous donnera une idée de votre classement et du degré de probabilité d'être parmi ceux qui seront invités la prochaine fois que le ministère lancera des invitations à présenter une demande. Nous sommes, pour le moment, en train de déterminer si ce sera chaque semaine, aux deux semaines ou quelque autre période.

La sénatrice Eaton : Si mon pointage est de 75, s'il n'est pas de 100?

Mme Welbourne : Ce n'est pas sur une base de 100. C'est plus compliqué. Mais disons que votre pointage est de 500, grâce à l'information donnée sur notre site web, vous serez en mesure d'évaluer vos chances de recevoir une invitation. Vous verrez qu'antérieurement, dans les rondes précédentes où le ministère ou le système invitait des candidats à présenter une demande, que tous ceux ayant un pointage supérieur à 475 ont reçu une invitation. Vous saurez donc que vous avez une bonne chance.

La sénatrice Eaton : La moyenne variera-t-elle? En d'autres mots, si le seuil est de 450 une semaine, mais qu'un mois plus tard, beaucoup de candidats obtiennent 750 ou 800 points, mes chances diminuent, n'est-ce pas?

Mme Welbourne : Exactement. Le seuil variera dans le temps. Ça dépend : votre classement est toujours en fonction de toutes les autres personnes qui se trouvent dans le bassin au même moment, si bien qu'il n'y a pas de chiffre absolu au-delà duquel une invitation serait garantie. C'est votre rang dans le classement, relativement à celui des autres personnes dans le bassin au même moment qui détermine si vous recevez ou non une invitation à présenter une demande.

La sénatrice Eaton : Je vois. Et combien de temps je demeurerai dans le bassin?

Mme Welbourne : Nous ne sommes pas encore tout à fait fixés là-dessus, mais nous pensons que ce sera environ un an. Votre expression d'intérêt individuelle restera valable pour une année. Si vous ne recevez pas d'invitation à présenter une demande dans ce délai, vous êtes exclue, mais vous pouvez toujours recommencer si vous le souhaitez.

La sénatrice Eaton : Je pourrai m'essayer de nouveau, en espérant que mes compétences permettent de mieux me classer?

Mme Welbourne : Pour peu que vous répondiez aux exigences d'admissibilité, vous pouvez recommencer.

Sénatrice Cordy : Je commence à m'habituer à ce que Citoyenneté et Immigration Canada comparaisse devant nous lorsque nous examinons un projet de loi budgétaire, et ça m'alarme quelque peu.

I'd like to go back to Senator Eggleton's line of questioning regarding the Temporary Foreign Worker Program. To say that this program has run amok is certainly an understatement because of all the concerns we've heard about recently. We know that, as Senator Eggleton said, in 2009 the number of temporary foreign workers was 280,769, and in 2012 it increased to 338,189. We have to keep in mind that this was during a recession when a number of Canadians were losing their jobs.

We've also heard reports of Canadian workers who have been fired and replaced by temporary foreign workers. We've also heard of cases of Canadian employees who were training temporary foreign workers who would then take over their jobs, as was the case with a bank in Canada.

We know that a lot of work has to be done in this area. We also know that perhaps the number of job openings was not as high as it once was, given the numbers coming out of the department.

Would the department give us the kinds of jobs being offered to temporary foreign workers — the kinds of jobs being offered in specific communities? We know that there are pockets across the country where jobs are required, but we also know that there are jobs in some locations where employment rates are quite high, and yet temporary foreign workers are being brought in. Does the department have that information? Would you be willing to release it to Canadians so they can see it?

Mr. Conrad: The department obviously tracks every detail around where temporary foreign workers are approved for entry. ESDC approves the employer request or refuses the employer request for a given number of foreign workers for a given occupation in a specific location for a fixed period of time. The employer then has a decision after they've received the approval whether to proceed and formally request a foreign worker. There's always a mismatch in the number of positions approved and the number of foreign workers who enter because a significant number of employers find Canadian workers during the time after they apply and before they're approved or even during the time from when they're approved to when they find a foreign worker to enter the country. In fact, as part of the labour market opinion advertising requirements we require employers to continue to advertise a job until the labour market opinion is approved or refused.

We track all the statistics in terms of which positions are approved by region and by occupation. I obviously don't have the specifics with me, but I'd be happy to provide the committee with any of that information it feels is relevant.

Senator Cordy: It would be great if you could send that information to us.

Je veux reprendre le questionnement du sénateur Eggleton sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Après tout ce que nous avons entendu récemment, dire que ce programme est problématique, c'est prononcer une évidence. Nous savons, comme l'a dit le sénateur Eggleton, qu'en 2009 le nombre de travailleurs étrangers temporaires était de 280 769 et qu'en 2012 il atteignait 338 189. Il ne faut pas perdre de vue que cette hausse s'est produite en période de récession durant laquelle les Canadiens perdaient leur emploi en grand nombre.

Il a été rapporté également que des travailleurs canadiens avaient été congédiés et remplacés par des travailleurs étrangers temporaires. Nous avons aussi entendu parler de cas d'employés canadiens chargés de la formation de travailleurs étrangers temporaires qui étaient appelés à les remplacer, comme cela s'est produit dans une banque au Canada.

Nous savons qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Nous savons également que les ouvertures d'emploi ne sont peut-être pas aussi nombreuses qu'elles l'étaient auparavant, vu les chiffres donnés par le ministère.

Le ministère nous donnerait-il les genres d'emplois qui sont offerts aux travailleurs étrangers temporaires, les genres d'emplois offerts dans certaines des communautés précises? Nous savons qu'il y a des poches un peu partout au pays où ces emplois sont nécessaires, mais nous savons aussi qu'il y a de ces emplois dans des lieux où le taux de chômage est relativement élevé et où, pourtant, des travailleurs étrangers temporaires sont appelés. Le ministère possède-t-il cette information? Serait-il disposé à la publier pour que les Canadiens puissent en prendre connaissance?

M. Conrad : Évidemment, le ministère connaît tous les détails quant aux endroits où travaillent les travailleurs étrangers temporaires dont il a approuvé l'entrée au pays. L'employeur présente une demande portant sur tel nombre de travailleurs étrangers appartenant à telle profession, pour un endroit précis et une période fixée, et EDSC approuve ou rejette sa demande. Si la réponse est favorable, l'employeur doit alors décider s'il ira de l'avant et demandera formellement d'embaucher un travailleur étranger. Il y a toujours un décalage entre le nombre de postes approuvés et le nombre de travailleurs étrangers qui sont embauchés parce que beaucoup d'employeurs recrutent des travailleurs canadiens dans l'intervalle entre la présentation et l'approbation de leur demande ou même entre l'approbation de la demande et le moment de l'embauche d'un travailleur étranger à faire venir au pays. En fait, dans le cadre des avis relatifs au marché du travail, nous obligeons les employeurs à continuer d'annoncer les emplois offerts jusqu'au moment où l'avis relatif au marché du travail est approuvé ou rejeté.

Nous recueillons toutes les statistiques portant sur les postes approuvés par région et par profession. De toute évidence, je n'ai pas ces renseignements détaillés sous la main, mais je serai heureux de communiquer au comité ceux qu'il estime pertinents.

Sénatrice Cordy : Ce serait magnifique si vous pouviez nous envoyer cette information.

The Chair: What the senator has asked for could be an enormous amount of data, and we have a limited amount of time here. This will have to be limited to a representative answer that you could get to us within a matter of days.

Senator Cordy: Good point; thank you, chair.

The Chair: Presumably, there would be useful examples, at the very least.

Senator Cordy: Perhaps having the numbers for each region would be helpful, if you have that. You said you have that information.

Mr. Conrad: Yes. I have the numbers per year and per program stream, but I don't have the provincial breakdown with me.

Senator Cordy: You said that employers have to demonstrate that there is no Canadian who is either qualified to take the job or is willing to take the job. Yet, we've heard stories, particularly over the past few months, about Canadians who are losing their jobs to temporary foreign workers. Could you tell us what an employer has to do? You said an employer has to show that they have advertised for the position, but I've heard that the advertising is very short. Could you give me specifics on what an employer has to do to demonstrate that they do not have a Canadian who can take that job?

Mr. Conrad: The requirements differ a little bit between agricultural jobs and low-skilled and high-skilled jobs. Generally, as far as the advertisement goes, we require the employer to advertise in several different types of media. We require them to advertise generally through the national job bank or provincial job bank. We require them to advertise at the prevailing wage and indicate what the wage is and details around the job. As I say, we require them to advertise not only before the LMO application is made, but also during the process. For most applications before they come in, we require a minimum of four weeks' advertisement in more than one medium; and then we require them to continue that advertising until we actually make a decision on the labour market opinion application. As I said in my opening remarks, over the last few months those advertising requirements have been lengthened.

Senator Cordy: You said in your comments that the minister's language was forceful. I'm not speaking of a specific minister but the minister at the time we heard about the bank issue where Canadians were actually training temporary foreign workers who were then going to take over their jobs. The language was pretty forceful at that time as well. How is the new forceful language going to ensure that Canadians are not losing their jobs?

Le président : Ce que la sénatrice demande représente une énorme masse de données, et nous ne disposons que d'un temps limité. Ce qu'il faudrait plutôt, c'est une réponse contenant des données représentatives que vous pourriez nous faire parvenir dans un délai de quelques jours.

Sénatrice Cordy : C'est un bon point. Merci, monsieur le président.

Le président : Je suppose qu'elle pourrait contenir des exemples utiles, à tout le moins.

Sénatrice Cordy : Il serait peut-être utile d'avoir les chiffres pour chaque région, si vous les avez. Vous avez dit posséder ces renseignements.

M. Conrad : Oui. J'ai les chiffres ventilés par année et par volet de programme, mais je n'ai pas avec moi la ventilation par province.

Sénatrice Cordy : Vous avez dit que les employeurs doivent montrer qu'il n'y a pas de Canadiens qui sont qualifiés ou disposés à faire le travail. Pourtant, nous entendons, surtout depuis quelques mois, des histoires de Canadiens qui perdent leur emploi au profit de travailleurs étrangers temporaires. Pourriez-vous nous dire ce qu'un employeur doit faire? Vous avez dit que l'employeur doit montrer qu'il a annoncé le poste, mais j'ai entendu dire que la période de l'annonce est très courte. Pourriez-vous dire précisément ce que l'employeur doit faire pour montrer qu'il n'a pu trouver un Canadien occuper le poste?

M. Conrad : Les exigences diffèrent quelque peu entre les emplois agricoles et ceux dans les professions peu ou hautement spécialisées. En règle générale, pour ce qui est des annonces, nous exigeons que l'employeur annonce dans plusieurs différents types de médias et qu'il fasse une annonce générale par le truchement de banque d'emplois nationale ou provinciale. Il doit annoncer au taux salarial courant et préciser le salaire du poste et ses particularités. Comme je l'ai dit, les annonces doivent paraître non seulement avant que la demande d'AMT soit faite, mais aussi durant le processus de détermination de la demande. Pour la plupart de ces demandes, nous exigeons au moins quatre semaines d'annonce dans plus d'un média avant qu'elles soient présentées, puis que les annonces continuent jusqu'à ce que nous ayons effectivement pris une décision sur la demande d'avis relatif au marché du travail. Comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, ces exigences d'annonce ont été prolongées au cours des derniers mois.

Sénatrice Cordy : Vous avez fait valoir dans vos commentaires que les propos du ministre étaient catégoriques. Je ne parle pas d'un ministre en particulier, mais du ministre à l'époque où a surgi l'affaire de la banque dans laquelle des Canadiens formaient en fait des travailleurs étrangers temporaires qui devaient occuper leur poste par la suite. Des propos assez catégoriques avaient été tenus à cette occasion également. Comment ces nouveaux propos catégoriques feront-ils que les Canadiens ne perdent pas leurs emplois?

Mr. Manicom: Mr. Conrad is best placed to answer the question specific to the labour market opinion process. The incident you're talking about with regard to the Royal Bank of Canada and the Indian software company iGATE were individuals not subject to the labour market opinion process. They came in under Canada's international trade obligations through the General Agreement on Trade in Services, GATS.

With regard to the particular incident, details were reported in the media. They are media reports. The department has no evidence specifically that the program criteria were violated. However, the government is doing a review of the provisions of that program, which are reciprocal in nature. They do not subject the individuals to a labour market test in exchange for the same treatment by Canadian citizens seeking to work internationally.

That incident is not related specifically to the labour market opinion process and the broader issues that have been recently in the fore in that sense.

Senator Cordy: Nonetheless, the indications we got were that Canadians were training foreign workers to come in and take their jobs.

I'd like to address Citizenship and Immigration Canada. You held consultations on the immigration investor program in 2012, but the summary report has never been publicly available. Is it available?

Mr. Manicom: I don't believe so, madam.

Senator Cordy: Why would it not be available? If we're making changes, it would certainly be helpful for us as a committee and let Canadians to know what the findings were in terms of those public consultations. Were the findings the reason for the changes in terminating the inventory of investor class applications? That would be helpful information for us to know. Is there a reason that it has not been made public?

Mr. Manicom: I'd have to verify that. These consultations were conducted by the minister. I'd have to verify whether summary documents are available.

The decision to terminate the program was based on both the consultations and the analysis by the department going back some time and redone recently to look at the economic impact of the program. We've been conscious for some time that the economic benefits were relatively limited. The government had been making prior changes to the program to increase the dollar value. Increasingly we felt that providing Canadian citizenship and permanent resident status in exchange for an interest-free loan and the real value of that, especially in a low interest rate environment, was quite minimal.

M. Manicom : Monsieur Conrad est le mieux placé pour répondre à la question qui porte sur le processus de l'avis relatif au marché du travail. Quant à l'incident auquel vous faites allusion où étaient impliqués la Banque royale du Canada et le fabricant de logiciels indien iGATE, il s'agissait de particuliers qui n'étaient pas assujettis au processus de détermination de l'avis relatif au marché du travail. Ils ont été admis en vertu des obligations commerciales internationales contractées par le Canada dans l'Accord général sur le commerce des services, l'AGCS.

Quant à cet incident particulier, les détails ont été rapportés dans les médias. Ce sont des rapports de médias. Le ministère n'a aucun renseignement précis indiquant un non-respect des critères du programme. Cependant, le gouvernement effectue un examen des dispositions de ce programme, qui sont de nature réciproque. Elles n'assujettissent pas les particuliers à un critère de marché du travail en contrepartie d'un traitement égal accordé aux citoyens canadiens qui cherchent du travail à l'étranger.

Cette situation ne se rapporte pas précisément au processus des avis relatifs au marché du travail et aux questions plus larges qui ont été récemment à l'avant-plan en ce sens.

Sénatrice Cordy : Néanmoins, l'impression que nous avons eue, c'est que les Canadiens formaient des travailleurs étrangers qui venaient prendre leurs emplois.

Je m'adresse maintenant à Citoyenneté et Immigration Canada. Vous avez tenu des consultations sur le Programme d'immigration des investisseurs en 2012, mais le rapport sommaire n'a jamais été rendu public. Est-il disponible?

M. Manicom : Je ne le pense pas, madame.

Sénatrice Cordy : Pourquoi ne serait-il pas disponible? Puisque nous sommes en train d'apporter des changements, il nous serait certainement utile en tant que comité, ainsi qu'aux Canadiens, de savoir qu'elles sont les conclusions de ces consultations publiques. Ces conclusions étaient-elles à l'origine des changements qui ont mené à l'annulation des demandes de la catégorie des immigrants investisseurs qui s'étaient accumulées? Ce serait utile pour nous d'avoir cette information. Y a-t-il une raison pour laquelle elle n'a pas été rendue publique?

M. Manicom : Il faudrait que je vérifie. Ces consultations ont été menées par le ministre. Il faudrait que je vérifie s'il existe des documents sommaires.

La décision de mettre fin au programme était fondée tant sur les consultations que sur l'analyse faite par le ministère il y a assez longtemps et reprise récemment pour déterminer l'incidence économique du programme. Nous étions conscients depuis un certain temps que les avantages économiques étaient relativement limités. Le gouvernement avait précédemment commencé à apporter des changements afin d'accroître la valeur économique du programme. De plus en plus, nous pensions que la citoyenneté canadienne et la résidence permanente accordées en échange d'un prêt sans intérêt, notamment dans une période de faibles taux d'intérêt, représentaient une valeur réelle plutôt minime.

Our ability to analyze the economic impact continues to improve, so we're able to do statistical comparisons, for instance, of taxes paid over a lifetime by individuals in that category versus our other economic categories. We found, for example, that the average immigrant investor program participant paid \$200,000 less in taxes over a 20-year career than a federal skilled worker paid. So it was about the relative priorities.

Senator Cordy: You've made those types of comments in your speech to us. I just find it unusual that, for the public consultations that were made, the public doesn't have access to a summary report on it. That would certainly be very helpful to me, looking at these changes that are being made.

Mr. Manicom: I'll have to verify, but I don't believe a public summary has been prepared.

Senator Seidman: I might start, Ms. Welbourne, with you, just to clarify a few issues. I'd just like to be sure: You said the express entry program is a new application management system. That would mean that it's not a new entry program; it's a new management system. I just want to be really clear.

Ms. Welbourne: Yes. If I can clarify, it's a system, not a program. It's a system that will allow us to manage applications in the programs to which it will apply. It is a pre-application step that will be mandatory for the federal programs that I've talked about as of January 1.

Senator Seidman: When the express entry program is implemented, will applicants apply for those specific programs that exist, that you mentioned, or will they make more general application and then be directed to a program that is pertinent for their requirements or their talents or skills?

Ms. Welbourne: To try to put it a slightly different way, individuals who wish to come to Canada in one of those three federal programs will no longer be able to just apply for permanent residence in one of those programs. They will be required, as a first step, to express their interest through this online system. Only those who are invited to apply will be permitted to submit an application for permanent residence. It's an application management system in the sense that we will control the number of applications coming in in a way that we have not been able to thus far. We will only invite the number of people to apply for which we have processing capacity and levels space in our annual levels plan.

Senator Seidman: You've answered my final question to you, which was what the advantages are of this program yet to be implemented over the current, existing system.

Notre capacité d'analyse de l'incidence économique continue de s'améliorer, si bien que nous sommes en mesure de faire des comparaisons statistiques, par exemple, des impôts payés pendant leur vie par les particuliers appartenant à cette catégorie versus les autres catégories économiques. Nous avons constaté, dans ce cas, que le participant moyen au Programme d'immigration des investisseurs payait 200 000 \$ de moins en impôts pendant une carrière de 20 ans qu'un travailleur fédéral qualifié. Il s'agissait donc de priorités relatives.

Sénatrice Cordy : Vous avez tenu des propos de ce genre dans votre allocution. Je trouve juste qu'il est inhabituel, des consultations publiques ayant eu lieu, que le public n'ait pas accès à un rapport sommaire de ces consultations. Ça me serait certainement utile, considérant ces changements qui sont en cours.

M. Manicom : Il faudrait que je vérifie, mais je ne pense pas qu'un rapport public sommaire ait été rédigé.

La sénatrice Seidman : Je commencerai avec vous, madame Welbourne, pour éclaircir quelques points. Une chose dont je voudrais être sûre : vous dites qu'Entrée express est un nouveau système de gestion des demandes. Cela signifie que ce n'est pas un nouveau programme d'entrée, mais bien un nouveau système de gestion. Je veux juste en être certaine.

Mme Welbourne : Oui. Clairement, il s'agit d'un système, pas d'un programme. C'est un système qui nous permettra de gérer les demandes dans les programmes auxquels il s'appliquera. Il prévoit une étape préalable à la demande qui sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier dans les programmes fédéraux dont j'ai parlé.

La sénatrice Seidman : Avec la mise en œuvre d'Entrée express, les demandeurs devront-ils présenter une demande au titre d'un des programmes particuliers existants que vous avez mentionnés, ou feront-ils une demande générale pour être ensuite aiguillés vers un programme qui correspond à leurs exigences ou à leurs talents ou compétences?

Mme Welbourne : Pour dire les choses un peu différemment, les particuliers qui souhaitent venir au Canada au titre d'un des trois programmes fédéraux ne pourront plus simplement faire une demande de résidence permanente en vertu d'un de ces programmes. Ils devront, comme première étape, exprimer leur intérêt au moyen de ce système en ligne. Seuls ceux qui seront invités à le faire pourront présenter une demande de résidence permanente. C'est un système de gestion des demandes en ce sens que nous contrôlerons le nombre de demandes qui nous arrivent d'une manière que nous ne pouvions le faire jusqu'à présent. Nous n'adresserons les invitations à présenter une demande qu'en fonction du nombre pour lequel nous avons la capacité de traitement et l'espace voulu dans notre plan annuel des niveaux d'immigration.

La sénatrice Seidman : Vous venez de répondre à la dernière question que j'avais, qui portait sur les avantages de ce système futur par rapport au système existant.

Ms. Welbourne: The other element I would add is that because of these innovations and this new approach, we'll be able to offer a six-month processing service standard, which will be a significant improvement over the current processing standards for permanent residence applications.

Senator Seidman: Thank you. That really helps.

Mr. Conrad, if I could ask you a question or two. My understanding is that Citizenship and Immigration Canada and HRSDC can inspect premises to verify compliance, and they may require employers to provide documents or report at a certain time or place to answer questions. Would you explain how that inspection process works, please? For example, how are inspection sites chosen? Is it at random, or do you get a complaint? How does that work?

Mr. Conrad: Without getting too much into the details of how we select specific employers to be inspected, we do certainly a representative sample of employers using the program. We have several different program streams, and we ensure that there's a representative sample from different program streams, because the requirements are different. We do a large volume of random inspections. We also do a large volume of risk-based, where we feel inspections should be particularly targeted. In response to complaints from a variety of sources, including through the tip line that the minister introduced recently, we follow-up on all of those complaints. It's a mix of complaint-driven, risk and random inspections.

Senator Seidman: I think you said you do, though, have some kind of selection process by industry?

Mr. Conrad: We actually have quite a sophisticated internal model that we use in terms of using predictive analytics and other tools to decide which companies to review. It is a weighting of various variables, as I said, between program streams, geographic location and a range of other activities that are mostly hidden from public view, to be honest.

Senator Seidman: Would you have any data to share with us on the number of inspections performed and the success of these inspections?

Mr. Conrad: I don't have the specifics with me, but I know the minister was asked at committee for similar details. I can make sure the material the minister committed to is circulated more broadly.

The Chair: You're saying that the minister will what? How will this get to the committee?

Mr. Conrad: Sorry. I will, through my own department, make sure that the information that has already been requested by another committee is sent to you.

Mme Welbourne : Il y a un autre élément que je voudrais mentionner. Grâce à ces innovations et à cette nouvelle approche, nous serons en mesure d'adopter une norme de service de six mois pour le traitement des demandes de résidence permanente, ce qui constituera une amélioration notable par rapport aux délais de traitement actuels.

La sénatrice Seidman : Merci. Cela aide réellement.

J'aurais une question ou deux pour vous, monsieur Conrad. D'après ce que j'en comprends, Citoyenneté et Immigration Canada et RHDCC peuvent mener des inspections sur place pour vérifier la conformité et exiger des employeurs qu'ils produisent des documents ou comparaisent à une heure et en un lieu fixé pour répondre à des questions. Pourriez-vous, s'il vous plaît, expliquer comment fonctionne le processus d'inspection? Par exemple, comment sont choisis les endroits à inspecter? Est-ce au hasard ou en fonction des plaintes reçues? Comment est-ce que ça fonctionne?

M. Conrad : Sans trop entrer dans les détails du choix d'employeurs particuliers chez qui inspecter, nous avons certainement un échantillon représentatif des employeurs participant au programme. Comme le programme comporte plusieurs différents volets, nous nous assurons d'avoir un échantillon représentatif pour chaque volet, parce que les exigences varient d'un à l'autre. Nous faisons un grand nombre d'inspections aléatoires. Nous faisons également un grand nombre d'inspections axées sur le risque lorsque nous sentons qu'un ciblage particulier s'impose. Il y a aussi le suivi des plaintes de diverses sources, y compris la ligne pour dénonciateurs introduite récemment par le ministre. C'est donc un mélange d'inspections motivées par les plaintes, axées sur le risque et aléatoires.

La sénatrice Seidman : Je pense que vous avez dit, cependant, avoir un certain processus de sélection par industrie.

M. Conrad : De fait, nous avons un modèle interne passablement perfectionné qui utilise l'analytique prédictive et d'autres outils pour déterminer quelles entreprises appellent examen. Il fait une pondération de diverses variables, comme je l'ai dit, entre les volets du programme, les lieux géographiques et une gamme d'autres activités qui sont, pour parler franchement, en grande partie cachés de la vue du public.

La sénatrice Seidman : Avez-vous des données que vous pourriez nous communiquer quant au nombre d'inspections menées et leur succès?

M. Conrad : Je n'ai pas sous la main de renseignements précis, mais je sais que le comité a demandé des renseignements similaires au ministre. Je peux voir à ce que les documents que le ministre s'est engagé à communiquer circulent plus largement.

Le président : Vous dites que le ministre fera quoi? Comment est-ce que ça se rendra au comité?

M. Conrad : Mes excuses. Je m'assurerai, par l'entremise de mon propre ministère, que l'information déjà demandée par un autre comité vous soit envoyée.

The Chair: It will need to reach us by or before next Tuesday in order for us to consider it.

Mr. Conrad: Understood.

Senator Seidman: If I might ask one last question of you, Mr. Conrad: How will the monetary penalties help to ensure compliance with the program?

Mr. Conrad: The administrative monetary penalties by themselves are a deterrent tool, and their existence is meant to be a deterrent rather than punitive, per se, although obviously if an employer is given a penalty, then there is obviously a punitive aspect to it.

Right now we have a system where the consequence of employers being found non-compliant with the program is a program ban. It's a two-year ban. We feel in some cases a monetary penalty is a more appropriate tool to use, either in addition to some kind of ban or in and of itself, because there are certain types of employer actions where the potential to be handed a monetary penalty is more significant than a ban. For example, there are employers who only use a program once, and a program ban would not be a useful sanction as it wouldn't be a deterrent, whereas a monetary penalty would be.

Senator Seidman: So you have the ability to distinguish in that sense?

Mr. Conrad: In fact, yes, through the regulatory process, the minister will be outlining the kinds of sanctions and the circumstances in which different sanctions would apply.

Senator Seth: Thank you for your information and for being here.

My question is for Ms. Welbourne. You have said that established candidates who do not make application for permanent residence within a certain time frame after receiving an invitation to apply are ineligible to receive another invitation to apply unless there's some new expression of interest and all eligible criteria and conditions are met.

My question is the following: What time frame do you give once I'm already eligible and you have invited me to apply for permanent residence? Can you explain to me "expression of interest" and "conditions are met"? I was okay the first time you invited me to become a permanent resident. What will make me not okay the next time? What will change?

Ms. Welbourne: I'll break that down into two pieces. We haven't finalized the period within which an individual would be expected to submit their application for permanent residence following an invitation to apply, but it will be likely in the order of a couple of months. An individual will receive an invitation to apply, and they will be asked to submit their application

Le président : Il faudra que nous la recevions d'ici mardi prochain au plus tard, sans quoi nous ne pourrions en prendre connaissance.

M. Conrad : Compris.

La sénatrice Seidman : J'aurais une dernière question à vous poser, monsieur Conrad. En quoi les sanctions pécuniaires aideront-elles à assurer la conformité au programme?

M. Conrad : Les sanctions administratives pécuniaires sont en elles-mêmes un outil de dissuasion et elles existent dans un but dissuasif plutôt que punitif en tant que tel, quoiqu'une sanction imposée à un employeur comporte, de toute évidence, un aspect punitif.

À l'heure actuelle, nous avons un système dans lequel la conséquence, pour les employeurs, d'une non-conformité au programme consiste en une exclusion du programme, une exclusion de deux ans. Nous sommes d'avis que dans certains cas, une sanction pécuniaire serait un meilleur outil à utiliser, soit seul, soit combiné à une exclusion de quelque sorte, parce qu'il existe certains agissements de l'employeur pour lesquels la possibilité d'une sanction pécuniaire a plus de poids qu'une exclusion. Par exemple, il y a des employeurs qui n'ont recours au programme qu'une seule fois, ce qui fait qu'une exclusion du programme ne serait pas un outil dissuasif dans leur cas, alors qu'une sanction pécuniaire le serait.

La sénatrice Seidman : Vous avez donc la capacité de faire la distinction en ce sens?

M. Conrad : En fait, oui, par le truchement du processus de réglementation. Le ministre indiquera les genres de sanctions et les circonstances dans lesquelles les différentes sanctions s'appliqueraient.

Sénatrice Seth : Je vous remercie de cette information et de votre présence ici aujourd'hui.

Ma première question est pour Mme Welbourne. Vous avez dit que les candidats retenus qui ne présentent pas de demande de résidence permanente dans un certain délai après avoir été invités à le faire ne recevront pas d'autre invitation à moins de présenter une nouvelle expression d'intérêt et de satisfaire à tous les critères et conditions d'admissibilité.

Voici ma question. Quel délai m'accordez-vous si je suis déjà admissible et que vous m'avez invitée à demander la résidence permanente? Pouvez-vous m'expliquer ce qu'est une « expression d'intérêt » et ce que signifie « satisfaire aux conditions »? Si j'étais candidate retenue la première fois que vous m'avez invitée à devenir résidente permanente, pourquoi est-ce que je ne le serais pas la deuxième fois? Qu'est-ce qui aura changé?

Mme Welbourne : Ma réponse a deux parties. Nous n'avons pas encore arrêté définitivement le délai dans lequel un particulier devra présenter sa demande de résidence permanente après avoir été invité à la faire, mais ce sera vraisemblablement de l'ordre de quelques mois. Un particulier recevra une invitation à présenter une demande et à la présenter dans un délai d'environ deux mois.

completed within a period of about two months. When they receive the invitation to apply, if for whatever reason they're not ready to proceed, they will actually be given the possibility to go back into the pool, so to speak. They will be permitted to say, "No, I don't wish to accept this invitation to apply at this time; I wish to go back." Only those who have committed that, yes, indeed, they do want to proceed will be limited by this time period. That's just to avoid a situation where we have a lot of potential applications in limbo and to keep the system running.

The implications of not submitting the application for permanent residence within that period are that, if they wish to be considered again, they would have to resubmit an expression of interest. As long as they met the criteria for eligibility — they are still eligible for one of the programs managed through the express entry system — they would be able to essentially go right back into the pool.

Senator Seth: Citizenship and Immigration Canada wants to create a pool of skilled labour to meet the needs of industry. I think you have already given some information about the pool system to Senator Eaton; and I understood.

What types of professionals make up the pool? Are they doctors, engineers, administrators? What would be the process for professional accreditation for pool candidates once they are selected?

Ms. Welbourne: As noted, the express entry system will apply to individuals who wish to come to Canada under one of the three federal programs or some portion of the provincial nominee programs. These are highly skilled individuals. To qualify for one of the federal programs, you have to be working at the national occupational classification level of O, A, or B, which means you're managerial, professional, or have skilled trades, which would be B level. They are the kinds of individuals we would look at. They're the individuals who currently come to Canada in one of those three programs.

In terms of changes to credential recognition processes, there's nothing about express entry that changes any of those requirements. There is nothing additional within the express entry in terms of credential recognition processes. Those continue to operate the way they have operated. There is work ongoing, I'm sure you're aware, to continue to work at credential recognition issues. The express entry system is more a reflection of the current program parameters and any changes that may occur over time to credential recognition requirements or whatever will be reflected within the express entry system. They are not changed in themselves by the express entry system.

Senator Seth: I do not yet understand what it would be for professionals.

Si, pour quelque raison, il n'est pas prêt à procéder, il bénéficiera quand même de la possibilité de réintégrer le bassin des candidats, pour ainsi dire. Il aura la possibilité de dire : « Non, je ne souhaite pas accepter l'invitation à présenter une demande à l'heure actuelle, je préfère recommencer. » Seuls ceux qui se sont engagés en fait à aller de l'avant seront contraints à ce délai. Cela permettra d'éviter une situation où nous aurions un grand nombre de demandes éventuelles en suspens et d'assurer le bon fonctionnement du système.

Le fait de ne pas présenter la demande de résidence permanente dans le délai prescrit implique, pour la personne concernée, advenant qu'elle souhaite être de nouveau candidate, qu'elle devra présenter une nouvelle expression d'intérêt. Aussi longtemps qu'elle satisfait aux critères d'admissibilité, qu'elle demeure admissible à l'un des programmes gérés au moyen du système Entrée express, elle pourra être réintégrée dans le bassin des candidats.

Sénatrice Seth : Citoyenneté et Immigration Canada veut créer un bassin de travailleurs spécialisés pour répondre aux besoins de l'industrie. Je pense que vous avez déjà donné de l'information au sujet du bassin à la sénatrice Eaton, et je crois avoir compris.

Quels genres de professionnels constituent le bassin? S'agit-il de médecins, d'ingénieurs, d'administrateurs? Quel serait le processus à appliquer pour la reconnaissance professionnelle des candidats dans le bassin une fois qu'ils sont choisis?

Mme Welbourne : Comme cela a été signalé, le système Entrée express s'appliquera aux particuliers qui souhaitent venir au Canada au titre d'un des trois programmes fédéraux ou d'une portion des programmes des candidats des provinces. Il s'agit de personnes hautement qualifiées. Pour être admissible à l'un des programmes fédéraux, il faut travailler au niveau O, A ou B de la classification nationale par profession, ce qui signifie que le candidat est un cadre de direction, un professionnel ou un travailleur dans un métier spécialisé, qui est le niveau B. Ce sont là les genres de personnes auxquelles nous nous intéressons, et ce sont justement elles qui, à l'heure actuelle, viennent au Canada en vertu de l'un de ces trois programmes.

Pour ce qui est des processus de reconnaissance professionnelle, il n'y a rien dans le système Entrée express qui change quoi que ce soit aux exigences. Il n'y a rien dans Entrée express qui ajoute quelque chose aux processus de reconnaissance professionnelle. Ceux-ci continuent de fonctionner comme avant. Des efforts sont en cours, vous le savez sans doute, pour résoudre les questions de reconnaissance professionnelle. Le système Entrée express est davantage le reflet des paramètres de programmes existants, et les changements qui pourraient être apportés aux exigences de reconnaissance professionnelle au fil du temps ou à d'autres conditions seront reflétés dans le système Entrée express. Elles ne sont pas modifiées elles-mêmes par le système Entrée express.

Sénatrice Seth : Je ne comprends toujours pas comment ça se passerait pour les professionnels.

Ms. Welbourne: We're talking about doctors, engineers, professors and skilled tradespeople such as electricians and plumbers.

The Chair: I think we've got that. Next question?

Senator Seth: I'm not clear, but I'll leave it there.

The Chair: There's a range of professionals and those are clear examples.

Senator Seth: That's fine. Suppose I'm a doctor in India and I apply here. How would I be taken? How would I be working as a professional here? That was my question.

The Chair: You said explicitly that doctors can apply within these programs; is that correct?

Ms. Welbourne: Yes, absolutely. But what they have to do in order to qualify to be able to work in Canada is separate from express entry. That's what I'm saying. Nothing about express entry changes the requirements or the steps that would have to be undertaken for somebody who is qualified to work as a doctor overseas to come to work as a doctor in Canada once here. It doesn't change anything.

Senator Seth: Okay. Thank you.

Senator Enverga: I'm interested in the express entry system. Foreign workers already here can apply to this express entry system. Am I right about that?

Ms. Welbourne: Who do you mean by foreign workers?

Senator Enverga: Temporary foreign workers already in Canada already who want to apply for the express entry system.

Ms. Welbourne: If they meet the eligibility requirements for one of the programs, then, yes, they could do that.

Senator Enverga: Will live-in caregivers be able to apply if they have the right requirements?

Ms. Welbourne: The express entry won't apply to the live-in caregiver program.

Senator Enverga: Senator Eggleton mentioned that the government could have added more resources to fix the backlog. Mr. Manicom, you mentioned that it was not an issue of resources. Could you elaborate on that? Why is it not an issue of resources?

Mr. Manicom: Canada has an annual levels plan submitted to Parliament each year. By that plan, the government states its intention to admit a certain number of permanent residents

Mme Welbourne : Nous parlons ici de médecins, d'ingénieurs, de professeurs et de gens de métier qualifiés, tels que les électriciens et les plombiers.

Le président : Je crois que nous avons saisi cela. Prochaine question?

Sénatrice Seth : Ce n'est pas clair pour moi, mais je laisserai passer.

Le président : Il existe toute une gamme de professionnels, et ceux mentionnés sont des exemples clairs.

Sénatrice Seth : D'accord. Supposons que je suis un médecin en Inde et que je présente ma demande pour venir ici. Comment serais-je admise? De quelle façon pourrais-je travailler en tant que professionnelle ici? C'était ça ma question.

Le président : Vous avez affirmé clairement que les médecins peuvent présenter une demande au titre de ces programmes, n'est-ce pas?

Mme Welbourne : Oui, tout à fait. Mais ce qu'ils doivent faire pour se qualifier en vue de pratiquer la médecine au Canada est distinct d'Entrée express. C'est ça que je dis. Il n'y a rien dans Entrée express qui modifie les exigences ou les démarches à faire par une personne qualifiée comme médecin à l'étranger en vue de pratiquer la médecine au Canada une fois rendue ici. Entrée express ne change rien à cela.

Sénatrice Seth : D'accord. Merci.

Le sénateur Enverga : Je suis intéressé par le système Entrée express. Les travailleurs étrangers déjà ici peuvent présenter une demande par le truchement du système Entrée express. Ai-je raison de penser ainsi?

Mme Welbourne : Qu'entendez-vous par « travailleurs étrangers »?

Le sénateur Enverga : Je parle des travailleurs étrangers temporaires déjà au Canada qui veulent recourir au système Entrée express pour présenter une demande.

Mme Welbourne : S'ils satisfont aux exigences d'admissibilité de l'un des programmes, alors, oui, ils pourraient le faire.

Le sénateur Enverga : Les aides familiaux résidents auront-ils droit de présenter une demande s'ils répondent aux exigences?

Mme Welbourne : Entrée express ne s'appliquera pas au programme des aides familiaux résidents.

Le sénateur Enverga : Le sénateur Eggleton a mentionné que le gouvernement aurait pu accorder des ressources supplémentaires pour venir à bout de l'arriéré de traitement des demandes et vous avez répondu, monsieur Manicom, que ce n'était pas un problème de ressources. Pourriez-vous développer cet argument? Pourquoi n'était-ce pas un problème de ressources?

M. Manicom : Le Canada a un plan annuel des niveaux d'immigration soumis chaque année à l'approbation du Parlement. Dans ce plan, le gouvernement déclare son intention

overall and a certain number in each category. The department cannot process more applications than the annual Immigration Levels Plan.

The fundamental driver of backlog accumulation is not departmental resources; it's the fact that we had for many years unmanaged intake. We took everyone who applied, but we had carefully managed and quite successfully managed output to meet and not exceed the annual levels plan as submitted to Parliament. The number of applications we can process each year is driven by the levels plan.

Senator Enverga: The department of Employment and Social Development Canada proposes to increase the powers of the minister through regulations by the Governor-in-Council to implement administrative monetary penalties for non-compliance with current regulations. The minister has made statements recently that there are laws in place to punish employers who abuse the Temporary Foreign Worker Program under the Criminal Code. Can you explain why the minister needs administrative powers in addition to this?

Mr. Conrad: There are any number of behaviours that employers could exhibit while using the Temporary Foreign Worker Program. Certainly a certain percentage, and some have been in the public eye and the news, have been criminal in nature and a criminal response and referral to the police or another law enforcement body is the appropriate step to take.

Certainly, the vast majority of compliance problems we uncover with the program are minor and administrative in nature. They range from a farm worker being paid one cent an hour more than was advertised or one cent less. We have other cases where vacation allotments have been calculated on base pay but not on overtime pay. Those are clearly a different type of compliance problem. Sometimes employers don't keep proper records. So there are different kinds of compliance problems that aren't criminal behaviour, although there are a couple of high-profile cases of illegal criminal behaviour.

For the vast majority we have an administrative compliance system where we verify that employers have complied with the program requirements. If they haven't, we force them, for example, to pay the farm worker back or to fix the problems where they can. In cases where the infraction is not criminal in nature but it's severe enough, they will be banned from the program. At any given point, a decision is made about the

d'accepter un certain nombre de résidents permanents au total et un certain nombre dans chaque catégorie. Le ministère ne peut traiter plus de demandes que le prévoit le plan annuel des niveaux d'immigration.

La cause fondamentale de l'arriéré accumulé de demandes ne réside pas dans le niveau des ressources du ministère, mais plutôt dans le fait que nous avons reçu pendant de nombreuses années un nombre incontrôlé de demandes. Toutes les demandes qui nous arrivaient étaient entrées dans le système, mais nous prenions soin de bien les gérer et de contrôler avec succès le nombre de demandes qui en sortaient, c'est-à-dire qui étaient acceptées, de façon à atteindre mais non dépasser les niveaux du plan annuel approuvé par le Parlement. Le nombre de demandes que nous pouvons traiter chaque année est déterminé par les niveaux établis dans le plan.

Le sénateur Enverga : Le ministère de l'Emploi et du Développement social propose d'accroître, au moyen de règlements adoptés par le gouverneur en conseil, les pouvoirs du ministre d'imposer des sanctions administratives pécuniaires dans les cas de conformité aux règlements actuels. Le ministre a fait des déclarations récemment rappelant que des lois étaient en place pour sanctionner en vertu du Code criminel les employeurs qui contrevenaient au Programme des travailleurs étrangers temporaires. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le ministre a besoin, en plus, d'avoir des pouvoirs administratifs?

M. Conrad : Il existe bien des comportements blâmables que les employeurs pourraient adopter à la faveur de leur participation au Programme des travailleurs étrangers temporaires. Assurément un certain pourcentage de ces comportements — notamment quelques-uns ont fait les manchettes — sont de nature criminelle et doivent donc être traités comme tels. La remise du dossier à la police ou à une autre autorité d'application de la loi est la mesure qui s'impose dans ces cas.

Il est certain que la grande majorité des problèmes de non-conformité que nous découvrons sont mineurs et de nature administrative. Il peut s'agir d'un travailleur agricole qui se fait rémunérer un cent à l'heure de plus ou de moins que le taux salarial annoncé. Dans d'autres cas, la paie de congé a été calculée en fonction du salaire de base sans tenir compte de la rémunération des heures supplémentaires. Il s'agit là clairement d'un autre genre de problème de non-conformité. Parfois, les employeurs sont négligents dans la tenue des registres. Il existe donc différents types de problèmes de non-conformité qui ne recouvrent pas des agissements criminels, bien qu'il y ait eu quelques cas très médiatisés de comportements criminels illégaux.

Dans la vaste majorité des cas, nous avons en place un système administratif d'assurance de la conformité par lequel nous vérifions si les employeurs se sont pliés aux exigences du programme. Si tel n'est pas le cas, nous les obligeons, par exemple, à rembourser un travailleur agricole ou à régler les problèmes s'ils le peuvent. Dans les cas où l'infraction n'est pas criminelle, mais est relativement grave, l'employeur sera exclu du

employer's behaviour and whether it's criminal and should be referred to law enforcement or whether, through the department's administrative system, it should be inspected and sanctioned.

[Translation]

Senator Chaput: My first question is for Mr. Conrad.

In your presentation, you talked about modifications to programs which included suspending certain initiatives. One of the initiatives that was suspended was the policy of wage flexibility. That is what you said.

Could you tell me more about that policy? When did it come into force? When will it be suspended and why?

[English]

Mr. Conrad: Wage flexibility gives employers paying Canadians a certain wage the ability to reduce the amount of pay for some temporary foreign workers. I believe it was 15 per cent for high-skilled occupations and 5 per cent for low-skilled occupations.

Senator Chaput: Less?

Mr. Conrad: Less than the prevailing wage if they were paying a Canadian in that same job that wage. There was a bit of flexibility to allow them to reduce the foreign worker's wage by those percentages to make them match up better with what they were paying Canadians.

To be honest, offhand I can't remember the date it was put in place. It ended, I think, April 29 last year. One of the main reasons behind that was in truth few employers actually used the flexibility. When we looked at employer usage and how that was being managed, it turned out to be basically a non-issue and seemed like it was a fairly poorly understood but also an unnecessary program requirement. So the minister made the decision to end the flexibility. As I said, it was far less than 5 per cent of employers who actually used it.

[Translation]

Senator Chaput: Could the result of such a policy be that an employer would hire people that he can pay less, which would leave Canadians aside? Could the hiring of someone at a lower wage have been a possible consequence?

programme. À un certain point, une décision est prise quant au comportement de l'employeur afin de déterminer s'il est de nature criminelle et s'il y a lieu d'en saisir les autorités d'application de la loi ou s'il faut appliquer le système administratif du ministère, c'est-à-dire procéder à l'inspection et sanctionner éventuellement l'employeur fautif.

[Français]

La sénatrice Chaput : Ma première question s'adresse à M. Conrad.

Dans votre présentation, vous avez parlé de modifications de programmes qui comprenaient des suspensions d'initiative. L'une des initiatives qui ont été suspendues est l'élimination de la politique relative à la flexibilité des salaires. C'est ce que vous avez dit.

Pouvez-vous m'en dire davantage sur cette politique? Quand avait-elle été mise en application? Quand sera-t-elle suspendue et pourquoi?

[Traduction]

M. Conrad : La flexibilité des salaires donne aux employeurs qui rémunèrent les Canadiens, selon un taux salarial déterminé, la faculté de diminuer le salaire versé à certains travailleurs étrangers temporaires. Je crois que l'écart peut être de 15 p. 100 dans le cas des travailleurs hautement spécialisés et de 5 p. 100 dans le cas des travailleurs peu spécialisés.

Sénatrice Chaput : De moins?

M. Conrad : De moins que le taux salarial courant qu'ils payeraient s'ils embauchaient un Canadien dans le même poste. Un peu de flexibilité était prévue, leur permettant de diminuer des pourcentages mentionnés au salaire des travailleurs étrangers afin de les rapprocher davantage du taux salarial qu'ils payaient aux Canadiens.

Pour être bien franc, je n'arrive pas à me souvenir à brûle-pourpoint à quelle date cela a été mis en place. La flexibilité salariale a pris fin, je crois, le 29 avril de l'an dernier. L'une des principales raisons de cette décision est que, à vrai dire, peu d'employeurs y avaient recours. Quand nous nous sommes penchés sur les pratiques des employeurs et leur façon de gérer cette situation, nous avons constaté qu'il s'agissait, au fond, d'un non-problème et que cette question était non seulement mal comprise, mais aussi une exigence de programme inutile. Le ministre a donc pris la décision de mettre fin à la flexibilité salariale. Comme je l'ai déjà dit, bien moins de 5 p. 100 des employeurs y avaient recours.

[Français]

La sénatrice Chaput : Est-ce que l'impact d'une telle politique aurait pu être le fait qu'un employeur embauche des personnes qu'il peut payer moins cher, ce qui mettrait les Canadiens de côté? Est-ce que le fait d'embaucher quelqu'un qu'on peut payer moins cher aurait pu être un impact?

Mr. Conrad: I would say no.

Senator Chapat: No?

Mr. Conrad: It would only be in the situation I described, where the employer pays a Canadian the same salary. So I would say that there is not really any impact.

Senator Chapat: Thank you. My second question is for Mr. Manicom. In your presentation, you said that the government would conduct consultations on a possible pilot project concerning business skills. This project was also mentioned in Canada's Economic Action Plan 2014, where possible consultations are discussed.

When do you think these consultations will happen? And what are the main elements that will be part of this business skills program?

Mr. Manicom: We will conduct consultations on two potential pilot projects, first on the venture capital program, and we will conduct consultations with industry specialists so that the government can implement the program which brings the greatest added value to the economy, and to the sector where there is the greatest financial need. Consultations on this pilot project will begin in the next few weeks, but the details have not yet been decided.

That initiative will be followed by a second, somewhat more complex consultation, later in October or perhaps next spring. We want to know if it would be possible to implement a program that would capitalize on business peoples' talent.

In the past, we were not really able to do so. Frankly, competing countries cannot implement a program that truly capitalizes on innovation, and real entrepreneurship. We think that with a small-scale pilot program, and through consultation with the public and with business people, we can try to use fairly objective, but also targeted, criteria in order to find a small number of people with real experience, people who have attained broad success, people who have the talent necessary to develop new businesses, collect capital, capitalize on innovation, and so on.

This is a concept that we would like to carefully and cautiously explore within the pilot program.

Senator Chapat: When you say "talent," do you mean "skills"?

Mr. Manicom: Yes, skills, not only to show that they can manage large business deals, but to show that they have been successful internationally. We would like people from the business sector to tell us where Canadian industry is currently falling short, for example by taking a small business as an example, to see if it would be a good idea to move forward, and to determine how to move forward, by examining and defining criteria.

M. Conrad : Je dirais que non.

La sénatrice Chapat : Non?

M. Conrad : C'est seulement dans la situation que j'ai expliquée où l'employeur paie un Canadien au même salaire. Je dirais donc qu'il n'y a pas vraiment d'impact.

La sénatrice Chapat : Merci. Ma deuxième question s'adresse à M. Manicom. Dans votre présentation, vous avez dit que le gouvernement mènerait des consultations sur un éventuel projet pilote axé sur les compétences dans le domaine des affaires. Ce projet est mentionné également dans le Plan d'action économique du Canada de 2014, où on parle d'éventuelles consultations.

Quand prévoyez-vous que ces consultations auront lieu? Et quels sont les principaux éléments qui feront partie du programme des compétences dans le domaine des affaires?

M. Manicom : On va faire les consultations sur deux projets pilotes potentiels, premièrement sur le programme de capital de risque, et mener des consultations avec les spécialistes du secteur afin que le gouvernement puisse mettre sur pied le programme qui ajoute la plus grande valeur au secteur de l'économie, où il y a le plus grand besoin de financement. Les consultations sur ce projet pilote vont commencer dans les prochaines semaines, mais les détails ne sont pas encore complètement fixés.

Cette initiative sera suivie, plus tard en octobre ou peut-être au printemps de l'année prochaine, par une deuxième consultation un peu plus complexe. On voudrait savoir s'il est possible de mettre sur pied un programme qui pourrait exploiter le talent des gens d'affaires.

Dans le passé, on n'a pas vraiment réussi à le faire. Franchement, les pays compétiteurs ne peuvent pas mettre sur pied un programme qui tire vraiment parti de la capacité d'innovation, du vrai entrepreneuriat. Mais on pense qu'avec un petit programme pilote, en consultations avec le public et les gens d'affaires, on pourrait essayer d'utiliser des critères assez objectifs, mais aussi assez raffinés afin de trouver un petit nombre de personnes ayant une réelle expérience, des gens qui ont réussi de façon globale, qui ont les talents essentiels pour développer des nouveaux commerces, rassembler le capital, tirer parti de l'innovation, et cetera.

C'est un concept que l'on voudrait explorer soigneusement et prudemment dans le cadre d'un programme pilote.

La sénatrice Chapat : Par « talents », est-ce que vous voulez dire « compétences »?

M. Manicom : Oui, les compétences, pas seulement pour démontrer qu'ils étaient gestionnaires dans une grande affaire, mais qu'ils ont eu du succès du point de vue international. On voudrait que le secteur des affaires nous dise où sont actuellement les lacunes dans l'industrie canadienne, en prenant peut-être par exemple un petit commerce, pour voir si ce serait une bonne idée de procéder, et pour déterminer comment procéder, en examinant les critères et comment on peut les définir.

Senator Chaput: The goal of this exercise would be essentially to match talented people with businesses looking for talent? Is that it?

Mr. Manicom: Yes, and to try to develop the program, which would be more effective than previous programs.

Senator Chaput: In your opinion, could this concept be developed into a pilot project this year? Next year?

Mr. Manicom: As for the first program, the venture capital program, which is more advanced, consultations will help us flesh out the details. We intend to implement this program probably early next year.

The timeline for the second project is less clear; the consultations will be more exploratory in nature. We do not have a date set, but it would certainly not be before the middle or the end of next year. We will wait and see.

Senator Chaput: Do I have time for another short question?

Ms. Welbourne, in your presentation, you mentioned that the assessment of qualifications would be carried out by designated third parties. Could you give me an example of a designated third party?

Ms. Welbourne: Yes, of course.

[English]

The two obvious examples are language testing institutions. They provide language testing to candidates and the results are recognized by CIC, as well as organizations that have been designated to provide assessments of education credentials. This is something that is currently in place in the Federal Skilled Worker Program as a requirement, and there are already designated organizations that provide this for that purpose.

Senator Eggleton: Last week on the Temporary Foreign Worker Program, of course, the discussion was all about McDonald's, but there's a new employer in today. It turns out to be the federal government. At least five federal government departments and one minister's office have requested temporary foreign workers in the last two years. They mention which departments, but they haven't got all the details as to what kind of workers these were, except in one case. Apparently, Public Works and Government Services said that the department is hiring people for the Translation Bureau. It says here that news of seeking temporary foreign workers for the Translation Bureau came as a surprise to the Canadian Association of Professional Workers President Claude Poirier, who previously served as president of the Translation Bureau. He's quoted as saying: "Locally, we always can find someone."

What's this all about?

La sénatrice Chaput : Le but de cet exercice serait plus ou moins de jumeler les personnes qui ont ces talents avec les besoins du monde des affaires? Est-ce que c'est un peu cela?

M. Manicom : Oui, et d'essayer d'élaborer un plus petit programme, qui serait plus efficace que nos anciens programmes.

La sénatrice Chaput : D'après vous, ce concept pourrait être développé et entrepris comme un petit projet pilote cette année? L'année prochaine?

M. Manicom : Dans le cas du premier programme, le programme de capital de risque, qui est plus développé, les consultations serviront davantage à préciser les détails. On imagine mettre ce programme sur pied probablement au début de l'année prochaine.

Le deuxième projet a un échéancier un peu plus flou; c'est une consultation plus exploratoire. On n'a pas prévu de date, mais ce ne serait certainement pas avant le milieu ou la fin de l'année prochaine. C'est à suivre.

La sénatrice Chaput : Est-ce que j'ai le temps de poser une autre courte question?

Madame Welbourne, dans votre présentation, vous avez parlé d'une évaluation des titres de compétence effectuée par des tiers désignés. Est-ce que je peux avoir des exemples de ces tiers désignés?

Mme Welbourne : Oui, certainement.

[Traduction]

Les deux exemples évidents sont les institutions d'évaluation linguistique qui administrent les tests de langue aux candidats et dont les résultats sont reconnus par CIC, ainsi que les organismes qui ont été désignés pour évaluer les diplômes. Cela est déjà une exigence en vigueur dans le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), et il existe déjà des organismes désignés à cette fin.

Le sénateur Eggleton : La discussion de la semaine dernière sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires a tourné, bien entendu, autour des restaurants McDonald, mais un tout autre employeur est sur la sellette aujourd'hui. Il s'agit du gouvernement fédéral. Au moins cinq ministères fédéraux et un cabinet de ministre ont demandé des travailleurs étrangers temporaires au cours des deux dernières années. Les ministères en question sont mentionnés, mais tous les détails sur le genre de travailleurs embauchés ne sont pas encore connus, sauf dans un cas. Il paraît que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a reconnu que le ministère recrutait des gens pour le Bureau de la traduction. Il est écrit ici que la recherche de travailleurs étrangers temporaires pour le Bureau de la traduction a été une surprise pour Claude Poirier, président de l'Association canadienne des employés professionnels, jadis président du Bureau de la traduction. Il est cité : On peut toujours trouver des gens localement. »

De quoi s'agit-il ici?

Mr. Conrad: Senator, to be honest, I haven't seen the specifics of the case that you're talking about in the news, which I suspect has probably been quite recent, so I can't comment on the specific situation.

This question has come up before in terms of the federal government's use of temporary foreign workers. We have looked into it.

Last year, for example, we did find that Public Works actually had used a number of temporary foreign workers as interpreters generally between two languages, neither of which are Canada's official languages. We often found that they would bring in people for a couple of days, if there was a foreign delegation, to work as an interpreter, if there was more than one foreign delegation. For example, Canada may not have someone who is a certified interpreter between Croatia and German.

While I can't speak to that specific example, I do often find, when the story comes out later, that it's slightly different than what was first reported. Health Canada, for example, does occasionally bring in specific scientists who teach something for a few days, and that's generally been the type of use that the Government of Canada has had for foreign workers.

Senator Eggleton: That's quite plausible. The former president of the Translation Bureau says that they can always find someone locally. Anyway, have a look further at this, because there are five departments and one ministerial office in total involved here. I'd like it if you can find out more about what kind of positions we're talking about and what kind of rationale was used by the federal government to hire these people.

I want to come back to the express entry system. Senator Enverga and I both talked about this question of the backlog, and you said you have to manage the intake. Yes, I understand that. There are quotas, but of course you can still leave people in and they'll come up next year, but they're being removed. They're being removed, but is it really going to get any better? "Express entry" is a very appealing piece of terminology here. If you get tonnes of people applying, how can you manage that? What makes you think that by cancelling this backlog you're not going to get into another backlog?

Ms. Welbourne: Maybe I'll start with the express entry just to make it clear that the express entry system as a pre-application stage will only apply to the federal skilled worker, Canadian Experience Class and federal skilled trades class, and a portion of

M. Conrad : Sénateur, pour être bien franc, je n'ai pas pris connaissance dans les médias des particularités de l'affaire dont vous parlez. Je soupçonne qu'elle est probablement très récente, et je suis donc incapable de commenter cette situation particulière.

Cette question du recours à des travailleurs étrangers temporaires par le gouvernement fédéral a été soulevée auparavant. Nous l'avons étudiée.

L'année dernière, par exemple, nous avons constaté que Travaux publics avait en effet fait appel à un bon nombre de travailleurs étrangers temporaires comme interprètes, généralement pour des combinaisons linguistiques dont aucune n'était l'une des langues officielles du Canada. Nous avons constaté que ce ministère faisait venir des gens pour quelques jours lorsqu'il y avait une délégation étrangère pour travailler comme interprètes, ou encore quand plus d'une délégation étrangère était présente. Il pourrait fort bien arriver, par exemple, qu'il n'y ait pas au Canada d'interprète accrédité pour interpréter entre le croate et l'allemand.

Même si je ne peux pas parler de la situation particulière qui est soulevée, j'ai souvent trouvé lorsque l'histoire complète sortait plus tard qu'elle différait quelque peu de ce qui avait été d'abord rapporté. Santé Canada, par exemple, fait à l'occasion appel à des scientifiques étrangers pour donner des cours pendant quelques jours et c'est en général le type de recours aux travailleurs étrangers que fait le gouvernement du Canada.

Le sénateur Eggleton : C'est tout à fait plausible. L'ancien président du syndicat du Bureau de la traduction dit qu'on peut toujours trouver quelqu'un localement. Quoi qu'il en soit, je vous demande d'examiner la situation de plus près, car il y a quand même, au total, cinq ministères et un cabinet de ministre qui sont mis en cause. J'aimerais que vous puissiez en apprendre davantage sur les genres de postes dont il est ici question et sur la justification invoquée par le gouvernement fédéral pour embaucher ces gens.

Je veux revenir au système Entrée express. Le sénateur Enverga et moi-même ont parlé de cette question de l'arriéré des demandes, et vous avez dit que vous devez gérer l'entrée du système. Ça, je le comprends. Il y a un contingentement, mais vous pouvez évidemment laisser des personnes entrer et elles reviendront l'année suivante, mais maintenant leurs demandes sont supprimées. Elles sont supprimées, mais est-ce que les choses vont vraiment s'améliorer? Cette expression « Entrée express » est ici vraiment très attrayante. Si les demandeurs se présentent en foule, comment allez-vous gérer la situation? Qu'est-ce qui vous amène à penser que la suppression de cet arriéré de demandes empêchera une nouvelle accumulation?

Mme Welbourne : Je commencerai par l'Entrée express simplement pour qu'il soit clair que le système Entrée express, en tant que mécanisme préalable à la demande, ne s'appliquera qu'aux travailleurs qualifiés (fédéraux), à la catégorie de

the provincial nominee program. These are the only individuals who will be managed through the express entry system.

Senator Eggleton: How many applications will we get per year in those programs?

Ms. Welbourne: The important thing about the express entry system is it will be tied to our levels plans, and only those individuals who are invited to apply have the right to submit an application for permanent residence. In fact, we hope to get many expressions of interest and candidates in the pool, but only those who are most qualified and will do the best in the Canadian economy will be invited to apply. In that way, we align the number of applications —

Senator Eggleton: I'm still at the first step. I'm still where they send in the electronic "we'd like to," and you get deluged with those kinds of things. That's going to take a long time, and you will develop another backlog.

Ms. Welbourne: No. It's fully automated. It's an online application. There's no officer intervention. It's an IT system. Decisions are made by the system whether individuals are accepted into the pool or not. It's instantaneous. All of that is fully automated, an electronic system. It's only at the point where an application for permanent residence has actually been received by the department, and that will also be an electronic application, so that —

Senator Eggleton: So the automated system can tell them whether they comply or not. If they comply, what is the next step? The next step is to put in a full application?

Ms. Welbourne: If they're invited to apply, they will be permitted to submit an electronic application for permanent residence. That's all online. When that's received, that's the first time an officer handles the file and does the assessment as per the normal process right now.

Senator Eggleton: I just don't see how you can avoid getting into another backlog.

The Chair: On this point, she explained it earlier. At the end of one year, they fall off, and then they have the opportunity to come back in.

Senator Eggleton: I see.

Ms. Welbourne: Just to go back to clarify, as David mentioned, there's an annual levels program that sets the number of admissions per year per program. We will align the invitations

l'expérience canadienne, aux travailleurs de métiers spécialisés (fédéraux) et à une portion des candidats des provinces. Ce sont les seules personnes dont la demande sera gérée au moyen du système Entrée express.

Le sénateur Eggleton : Combien de demandes recevrons-nous chaque année dans ces programmes?

Mme Welbourne : Ce qui importe dans le système Entrée express, c'est qu'il est lié à nos plans de niveaux d'immigration et que seuls les particuliers invités à présenter une demande auront le droit de demander la résidence permanente. En fait, nous espérons recevoir beaucoup d'expressions d'intérêt et de candidats dans le bassin, mais seulement ceux qui sont les plus qualifiés et qui réussiront le mieux seront invités à présenter une demande. De cette façon, nous alignons le nombre de demande sur...

Le sénateur Eggleton : J'en suis encore à la première étape. Je me situe au moment où les gens envoient leur message électronique du genre « Nous aimerions pouvoir... », et où vous serez engloutis par ce genre de choses. Ça va prendre un bon bout de temps, et vous vous retrouverez avec une nouvelle accumulation de demandes.

Mme Welbourne : Non. C'est entièrement automatisé. La demande se fait en ligne. Aucun agent d'immigration n'a à intervenir. C'est un système de TI. Les décisions d'accepter ou non les particuliers dans le bassin sont prises par le système. C'est instantané. C'est un système électronique où tout est entièrement automatisé. C'est seulement au moment où une demande de résidence permanente est effectivement reçue par le ministère, et ça aussi sera sous forme électronique, si bien que...

Le sénateur Eggleton : Ainsi le système automatisé pourra dire aux candidats s'ils satisfont ou non aux critères. Pour ceux qui y satisfont, quelle sera la prochaine étape? Une demande documentée, n'est-ce pas?

Mme Welbourne : Ceux qui y sont invités pourront présenter sous forme électronique une demande de résidence permanente. Ça se fait en ligne. C'est lorsqu'elle est reçue que le dossier se trouve, pour la première fois, entre les mains d'un agent d'immigration, qui se charge alors de l'évaluer, selon le processus normal actuellement en place.

Le sénateur Eggleton : Je ne vois simplement pas comment vous allez éviter une nouvelle accumulation.

Le président : Elle a expliqué comment plus tôt. À la fin d'une année, les demandes expirent et les demandeurs ont alors la possibilité de recommencer.

Le sénateur Eggleton : Je vois.

Mme Welbourne : Je voudrais revenir en arrière pour clarifier un point. Comme David l'a mentionné, il existe un plan annuel des niveaux d'immigration qui fixe le nombre de personnes

to apply with that plan. We will only invite the number of individuals to apply that we can accommodate within the levels.

Senator Eggleton: All right.

What about the foreign credential problem that has been going on for some time now? People come over here with expectations. Senator Seth mentioned a doctor in India. We know from previous discussions that you have to go through quite a bit of retraining and examinations, et cetera. People have an expectation that they're going to be able to practice whatever profession they did, whether it's doctor or engineer, whatever. They come over here and find it's a different reality.

Is there something you can do to better prepare these people to better deal with this? We've been talking for a long time about trying to get a better handle on this, but I don't see anything that's a big breakthrough yet.

Mr. Manicom: As Maia mentioned, the expression of interest system is an application management system, so it's not related in either a positive or negative way to this very important issue. Government, along with the provinces, has been devoting enormous time and effort to improve our credential recognition opportunities and information to clients, but it's a two-part question. It's ensuring that those who do have equivalent credentials have relatively easy ways to get those credentials assessed, but many people's credentials will not be equivalent. It's partly about providing good communication to people.

I think we took a major step forward over the last year or so when we began the Education Credential Assessment. Now, when you apply in the Federal Skilled Worker Program, in the future in the express entry program, you will be required to have professional bodies who do this for a living provide an equivalency review of your credential to the Canadian standard. That doesn't complete the credential recognition process. Let's take pharmacy, for example. That will tell the applicant that their pharmacy degree from India, the Philippines or France is or is not equivalent to the standards of a Canadian pharmacy degree. They still may need to do exams. They've still may need to pay fees and so forth to get their credential as a pharmacist once they get to Canada, but this is a big step forward because they know there is a general equivalence.

Senator Eggleton: They will be doing that over there, where they are now, as opposed to after they get over here?

Mr. Manicom: They'll be submitting their documentation to a designated education credential assessment agency before they apply.

admisses par année et par programme. Nous alignerons nos invitations à présenter une demande avec ce plan. Nous n'inviterons que le nombre de particuliers qui correspond aux niveaux fixés.

Le sénateur Eggleton : D'accord.

Qu'en est-il du problème des attestations professionnelles étrangères qui persiste depuis un certain temps? Les gens arrivent ici avec des attentes. La sénatrice Seth a donné l'exemple d'un médecin en Inde. Nous savons de nos discussions antérieures qu'ils doivent se soumettre à un recyclage professionnel, des examens, et cetera. Les gens s'attendent à pouvoir exercer leur profession, que ce soit comme médecin, ingénieur ou autre professionnel. Après leur arrivée ici, ils se rendent compte que la réalité est tout autre.

Y a-t-il quelque chose que vous puissiez faire pour mieux préparer ces gens à mieux composer avec la réalité qui les attend? Nous parlons depuis longtemps des moyens à prendre pour mieux gérer ce problème, mais jusqu'à présent je ne vois rien qui ressemble à une percée.

M. Manicom : Comme Maia l'a mentionné, le mécanisme de l'expression d'intérêt fait partie d'un système de gestion des demandes, si bien qu'il n'a pas trait, ni positivement ni négativement, à ce problème très important. Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, a consacré énormément de temps et d'effort à améliorer nos occasions de reconnaissance professionnelle et l'information donnée à ce sujet aux clients, mais ça demeure une question à deux volets. Il s'agit de garantir à ceux qui ont des titres de compétences professionnelles équivalentes de pouvoir recourir à des moyens relativement faciles de les faire évaluer, mais les titres de compétences de beaucoup de gens n'ont pas d'équivalence. Il s'agit aussi en partie d'établir une bonne communication avec les gens.

Je pense que nous avons franchi une étape majeure depuis environ un an avec la mise sur pied du programme d'évaluation des titres de compétences. Désormais, un demandeur au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) devra, dans le système Entrée express, recourir à des organismes professionnels pour obtenir une attestation d'équivalence à la norme canadienne de ses titres de compétences. Cela ne met pas fin au processus de reconnaissance professionnelle. Prenons l'exemple d'un pharmacien. Le demandeur apprendra si son diplôme en pharmacie décerné en Inde, aux Philippines ou en France est équivalent ou non du diplôme canadien en pharmacie. Il aura quand même à subir des examens. Il devra peut-être aussi payer des frais et faire d'autres déboursés pour obtenir son attestation professionnelle en tant que pharmacien une fois rendu au Canada, mais une étape importante aura été franchie parce qu'il saura qu'il y a équivalence générale.

Le sénateur Eggleton : Les candidats feront cela chez eux, où ils se trouvent actuellement, plutôt qu'ici après leur arrivée?

M. Manicom : Ils feront parvenir leurs documents à un organisme désigné d'évaluation des titres de compétence avant de présenter leur demande.

Senator Eggleton: Is that a government agency? It's not private, is it?

Mr. Manicom: There are several private agencies designated by the government through a call-for-service-proposals process in 2013.

Senator Eggleton: Quebec has a different system than the other provinces. Is that system going to stay in place? They have their own version, I think, of the investor immigration program. Are they going to continue to operate that? Are other provinces going to get those options as well?

Mr. Manicom: With regard to the investor program, Quebec, under the terms of the Canada-Quebec accord, will be able to continue their investor program. As you know, our minister has expressed some concerns about how that program operates, and we continue to work with Quebec to try to ensure that a larger proportion of the individuals they select in their investor program do have the genuine intention of residing in Quebec.

At this point, as far as I understand, Quebec intends to continue to keep their present model of the investor program, that is, the interest-free loan, with whatever value one feels that adds.

I think all we would say is that we hope that our program going forward will demonstrate that there is a better model and then Quebec will make their own decision about whether or not they wish to continue with their current program.

Senator Eggleton: And you're not offering it to any other provinces?

Mr. Manicom: No. The other provinces do not have the ability in law to run a passive investment program. They do have entrepreneur programs for active business engagement. It's a complex federation, senator.

Senator Eaton: I'd like to talk about the immigrant investor program. I walk into an embassy in Hong Kong and say, "I'd like to invest \$1 million in Canada." Will that get me a passport? Or, "I'm investing \$1 million in the oil sands in Suncor." Would that get me a passport?"

Mr. Manicom: No.

Senator Eaton: All right. I walk in and say, "I would like to invest \$1 million in Canada." Would that get me a passport?"

Mr. Manicom: No. Right now, there is no federal investor program, so it doesn't matter what you want to invest or how much. We don't give you permanent resident status in exchange for your money.

Le sénateur Eggleton : S'agit-il d'un organisme gouvernemental? Ce n'est pas un organisme privé, n'est-ce pas?

M. Manicom : Il y a plusieurs organismes privés désignés par le gouvernement à la suite d'un appel de propositions de services lancé en 2013.

Le sénateur Eggleton : Le Québec a un système qui diffère de celui des autres provinces. Ce système demeurera-t-il en place? Le Québec a sa propre version, je pense, du programme de l'investisseur immigrant. Est-ce qu'il prévoit le maintenir? Les autres provinces pourront-elles bénéficier de ces options également?

M. Manicom : En ce qui concerne le programme des investisseurs, le Québec pourra, aux termes de l'accord Canada-Québec, maintenir son programme. Comme vous le savez, notre ministre a exprimé ses préoccupations au sujet des modalités de fonctionnement de ce programme, et nous continuons de travailler avec le Québec pour tenter de faire en sorte que les particuliers qu'il choisit dans son programme aient, dans une plus grande proportion, l'intention réelle de résider au Québec.

À ce point-ci, d'après ce que j'ai compris, le Québec a l'intention de conserver la version actuelle de son programme des investisseurs, c'est-à-dire comportant un prêt sans intérêt, quoi qu'on puisse penser de son apport réel en fait de valeur ajoutée

Nous ne pourrions qu'espérer que la mise en œuvre de notre programme montre sa supériorité et que le Québec décide ensuite, pour sa part, s'il désire ou non maintenir son programme actuel.

Le sénateur Eggleton : Et vous n'offrez cette possibilité à aucune des autres provinces?

M. Manicom : Non. Les autres provinces n'ont pas la capacité légale de mettre sur pied un programme d'investissements passifs. Pour les engagements commerciaux actifs, elles ont le Programme fédéral des entrepreneurs. C'est une fédération complexe, sénateur.

La sénatrice Eaton : Je voudrais parler du Programme d'immigration des investisseurs. Disons que je me présente à l'ambassade à Hong Kong et que je dise : « J'aimerais investir un million de dollars au Canada. » Est-ce que j'obtiendrais un passeport? Ou si je dis : « J'investis un million de dollars dans les sables bitumineux de Suncor. » Est-ce que j'obtiendrais un passeport?

M. Manicom : Non.

La sénatrice Eaton : D'accord. Et si je dis : « J'aimerais investir un million de dollars au Canada. » Est-ce que j'obtiendrais un passeport?

M. Manicom : Non. Il n'y a pas de programme fédéral des investisseurs à l'heure actuelle, si bien que la somme que vous voulez investir n'importe pas. Nous ne donnons pas le statut de résident permanent en échange de votre argent.

If the Budget Implementation Act is approved, there will be no federal investor program. It will be replaced, we think, early in the next year by the venture capital program, of which we are finishing the design details. Conceptually there, an individual who meets both some human capital criteria and some business expertise criteria, and who is prepared to make an at-risk investment in the most-needed parts of the Canadian economy managed by a professional fund in some way, using market principles, may be able to get permanent resident status. It will be a small number, though.

Senator Eaton: I guess it's not fair to question you because you're still drawing it up.

Mr. Manicom: Yes, and I hope I'm describing it in ways identical to those our minister has spoken publicly about it to date.

Senator Eaton: I think you have. I won't press for further details right now. I'll wait until next year when you come before the committee.

Mr. Manicom: We'll be bringing the final details forward after the consultations. We really want to do the consultations with the sector experts to get the design right. I think the Government of Canada and all our competitor countries feel that no one has yet designed a really good immigrant investor or business program, so we would like to be the first.

Senator Eaton: The idea is if people invest their money in this country, we also want them to live and work in this country. Is that right?

Mr. Manicom: Yes, and we also want to use their money where it's most needed. If you can put the money in the right part of the Canadian economy where there are financing gaps and if the money is at risk, then you can leverage that money in entirely different ways than you can in an interest-free loan. An interest-free loan, in today's interest-rate environment, is of pretty limited value.

The Chair: Mr. Manicom, I think it would be difficult to have a lower degree of success than the previous investor program, so we certainly hope that your pilot project works. If you can come up with those characteristics and criteria of evaluating individuals that can actually tell you who will be a successful entrepreneur, I think Canada will in fact lead the world in a number of ways following that. I wish you great success there.

I have to say, given the various major things that this committee has reviewed, all the way from health care in Canada and so on, I'm absolutely delighted to hear about your new approach to evaluating the express entry program. In all the other

Si la Loi d'exécution du budget est adoptée, il n'y aura plus de programme fédéral des investisseurs. Il sera remplacé l'année prochaine, nous pensons, par le programme de fonds de capital de risque, auquel nous apportons actuellement les derniers détails de conception. Sur plan conceptuel, ce programme prévoira qu'un particulier qui satisfait tant à certains critères liés au capital humain qu'à certains critères de compétences en affaires et qui est disposé à faire un investissement à risque dans les secteurs de l'économie canadienne qui en ont le plus besoin, investissement placé de quelque façon dans un fonds professionnel de gestion appliquant les principes du marché, ce particulier pourrait obtenir le statut de résident permanent. Le nombre d'élus sera petit, toutefois.

La sénatrice Eaton : Je suppose que j'aurais dû m'abstenir de poser la question puisque le programme est encore en chantier.

M. Manicom : Oui, et j'espère que la description que je viens de donner correspond à ce que notre ministre a déclaré publiquement jusqu'à ce jour.

La sénatrice Eaton : Je crois bien que oui. Je ne chercherai pas à vous soutirer d'autres détails pour le moment. J'attendrai votre comparution devant le comité l'année prochaine.

M. Manicom : Nous vous ferons connaître les détails définitifs après les consultations. Nous voulons vraiment tenir ces consultations avec les experts sectoriels afin d'aboutir à un bon concept. Je pense que le gouvernement du Canada et ceux de tous nos compétiteurs sont d'avis que personne n'a encore conçu un vrai bon programme pour les investisseurs ou entrepreneurs immigrants. Nous aimerions être les premiers à le faire.

La sénatrice Eaton : L'idée c'est que les gens qui investissent leur argent ici voudront également vivre et travailler ici. Est-ce exact?

M. Manicom : Oui, mais nous voulons aussi que leur argent serve où il est le plus nécessaire. Si l'argent est investi dans les bons secteurs de l'économie canadienne, là où le financement fait défaut et comme l'argent est à risque, on peut alors obtenir un effet de levier qui agit tout différemment d'un prêt sans intérêt. Le prêt sans intérêt, étant donné la tendance actuelle des taux d'intérêt, n'a qu'une valeur très limitée.

Le président : Monsieur Manicom, je pense qu'il serait difficile d'obtenir moins de succès que le précédent programme pour investisseurs, et nous espérons donc que votre projet pilote réussira. Si vous arrivez à définir les caractéristiques et les critères permettant d'évaluer les particuliers et de déterminer lesquels connaîtront du succès en tant qu'entrepreneur, je pense que le Canada sera chef de file mondial à bien des égards à la suite d'une telle réussite. Je vous souhaite beaucoup de succès.

Je tiens à dire, considérant les différentes questions d'importance majeure sur lesquelles le comité s'est penché, entre autres les soins de santé au Canada, que je suis tout à fait ravi de prendre connaissance de votre nouvelle approche d'évaluation du

areas we have been pounding different departments, shall we say, and one in particular, with regard to the critical need for data to be submitted electronically, to be collected —

Senator Eaton: We won't name them.

The Chair: We don't name that department at all, no.

What you describe, Ms. Welbourne, is, to my mind, tremendously refreshing. We have also reviewed a number of these immigrant programs and the major issue has been the one that Senator Eggleton has today reflected on, and has always reflected on in these issues, and that is the tremendous backlog and the impact that has on individuals and the inability to relieve them of the frustration of the long wait with no success in the end.

To do something on the basis of the actual application process being very short in time in terms of the initial evaluation to being determined to be qualified to enter the express pool and then to be able to deal with that electronically, in real time, against an evaluated need, at least some relative evaluation based on experience of the actual need and the numbers that therefore can be accepted, by the end of roughly a 12-month period to be able to relieve people of the anxiety that they will actually be able to continue will be of enormous benefit to individuals who are going to apply, and they still have the opportunity to requalify, resubmit and reapply. They're not just in a long list that stays there for 10 or more years.

I must say that from my perspective — and I'm speaking personally here, not on behalf of the committee — this is the first major advance in large application data issues that have come before us in the time that I've been on this committee. I'm absolutely delighted to hear about it. I think that, even with reasonable success, it will be a major step forward in helping employers and individuals — especially the individuals — applying to enter Canada.

The final thing that I would like to say is we slipped a bit into the issue of professional qualifications at the level of medical people. In these areas, I certainly hope that Canada will maintain a requirement for very clear evaluation of medical qualifications, in particular, and other serious professional qualification for which lives are at stake — this could be in aerospace engineering and other areas — and that it will maintain a very high level of rigour with regard to establishing equal qualifications. We have too many examples of what happens when things slip through in those areas. Again, I'm speaking personally here.

With that, I want to thank you very much for your appearance today. I think, certainly from my perspective, you've helped us a great deal with this division in all aspects of it. I want to thank my

système Entrée express. Dans toutes les autres sphères, nous avons dû taper, si vous me permettez le mot, sur différents ministères, un plus que les autres, pour leur faire comprendre la nécessité capitale de communiquer les données sous forme électronique, de les recueillir...

La sénatrice Eaton : Nous ne les nommerons pas.

Le président : Nous ne nommerons pas celui-là, non.

Ce que vous avez décrit, madame Welbourne, est, à mon sens, extrêmement encourageant. Nous avons examiné bon nombre de ces programmes d'immigration, et leur principal problème est celui sur lequel le sénateur Eggleton a réfléchi aujourd'hui — et il réfléchi toujours à ces problèmes —, celui de l'énorme arriéré de traitement des demandes et de ses répercussions sur les personnes concernées, l'incapacité à atténuer la frustration qu'ils éprouvent pendant la longue attente qui, en bout de ligne, s'est révélée vaine.

Ce sera un bienfait immense pour les futurs demandeurs si nous arrivons à réaliser quelque chose sur la base d'un processus de demande très court du fait que l'évaluation initiale de l'admissibilité au bassin des candidatures express et son suivi se feront par voie électronique, en temps réel, en fonction d'un besoin défini, processus qui comporte, à tout le moins une certaine évaluation relative basée sur la constatation du besoin réel et, par conséquent, du nombre de personnes pouvant être acceptées dans un délai d'environ 12 mois, ce qui aura pour effet d'atténuer l'inquiétude des gens qui se seront qualifiés ou, pour les autres, de leur garantir quand même la possibilité de présenter une nouvelle demande et de tâcher de se qualifier de nouveau. Ils ne seront plus simplement inscrits sur une longue liste où ils risquent d'attendre 10 ans ou plus.

Je dois dire que dans mon optique — et je parle ici à titre personnel et non au nom du comité — qu'il s'agit de la première avancée majeure qui a été portée à notre connaissance depuis que je siège au comité pour ce qui est des problèmes qui résultent des énormes masses de données des demandes. J'en suis tout à fait ravi. Je pense que, même si le degré de réussite n'est que raisonnable, cela représentera quand même un grand pas franchi dans le but d'aider les employeurs et les particuliers — surtout ces derniers — dans leurs démarches pour s'installer au Canada.

Le dernier commentaire que j'aurais à formuler est que nous avons un peu glissé sur la question des qualifications professionnelles des gens dans le monde médical. Dans ce domaine, j'espère vivement que le Canada maintiendra l'exigence d'une évaluation très claire des compétences médicales en particulier, mais aussi des autres qualifications professionnelles dans les sphères où des vies peuvent être en cause — par exemple, dans le génie aérospatial et dans d'autres secteurs — et qu'il maintiendra un très haut degré de rigueur dans la détermination de l'équivalence des compétences. Nous n'avons que trop d'exemples de ce qui peut résulter de la négligence dans ces domaines. Ici encore, je parle à titre personnel.

Cela étant dit, je tiens à vous remercier très chaleureusement d'avoir témoigné ici aujourd'hui. À mes yeux, vous nous avez certainement beaucoup aidés dans l'examen de cette section du

colleagues for their questions which have drawn out many of the issues that are going to be important to us in sending our advice forward.

I want to repeat that nothing that arrives to us in information beyond next Tuesday morning will be accepted as any part of our deliberation.

With that, I declare the meeting adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, May 8, 2014

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 10:28 a.m., to continue its study on prescription pharmaceuticals in Canada.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Kelvin Ogilvie, a senator from Nova Scotia, chair of the committee. I will invite my colleagues to introduce themselves.

Senator Seidman: I am Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Ontario.

Senator Enverga: Tobias Enverga, Ontario.

[*Translation*]

Senator Chaput: Maria Chaput from Manitoba.

[*English*]

Senator Cordy: I'm Jane Cordy, from Nova Scotia.

Senator Eggleton: Art Eggleton senator from Toronto and deputy chair of the committee.

The Chair: I want to remind us all that we are meeting today on the subject matter of Division 20, Part 6 of Bill C-31. We have two witnesses with us this morning, one of whom is here in the room with us, and that is Corinne Pohlmann, Senior Vice President, National Affairs with the Canadian Federation of Independent Business. By video conference, we are pleased to have, representing himself as an individual, Professor Arthur

projet de loi et de tous ses aspects. Je tiens à remercier mes collègues de leurs questions qui ont permis de faire ressortir beaucoup de points qui nous seront importants dans la formulation de notre avis.

Je rappelle qu'aucune information qui nous arriverait après mardi matin ne sera acceptée comme afférente à nos délibérations.

Sur ce, je déclare la séance levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 8 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 28, pour poursuivre son étude sur les produits pharmaceutiques sur ordonnance au Canada.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je suis Kelvin Ogilvie, sénateur de la Nouvelle-Écosse et président du comité. J'invite mes collègues à se présenter à tour de rôle.

La sénatrice Seidman : Je suis Judith Seidman, de Montréal.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de l'Ontario.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Chaput : Maria Chaput, du Manitoba.

[*Traduction*]

La sénatrice Cordy : Je suis Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur de Toronto et vice-président du comité.

Le président : Je vous rappelle que nous étudions aujourd'hui la section 20 de la partie 6 du projet de loi C-31. Nous accueillons ce matin deux témoins, dont l'un est sur place, avec nous, et c'est Mme Corinne Pohlmann, vice-présidente principale des affaires nationales de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Par vidéoconférence, nous sommes heureux d'accueillir un professeur titulaire du département de sciences

Sweetman, Department of Economics, McMaster University. By agreement, we are going to invite Professor Sweetman to present to us first.

Arthur Sweetman, Professor, Department of Economics, McMaster University, as an individual: Good morning. Thank you all for inviting me today. I appreciate it.

As a preliminary, it's necessary to understand that these proposed changes are a midpoint of an ongoing process. It's not possible to interpret them without both looking backwards in order to understand the motivation underlying the program of changes and how the current changes fit into the existing system, and also looking forward to speculate regarding how these changes might combine with subsequent elements of the program of reform.

In my view, which is clearly from an economic perspective, the program of reform that Canada's immigration system is currently undergoing is necessary. The system in place throughout the 1990s and the early 2000s was serving neither potential immigrants, new immigrants nor the Canadian population well. Over time, it became clear that the reforms of 2002, while useful in some dimensions, were not sufficient to address many long-standing concerns regarding the Canadian immigration system.

Focusing on the substantive changes of this division of Bill C-31, as I see it, they fall into three broad categories. They expand and clarify the operations of so-called ministerial instructions; they introduce provisions allowing for administrative monetary penalties for employers; and they bring to an end the federal investor and entrepreneur classes of the permanent immigration system.

With respect to the ministerial instructions, to date, I believe that ministerial instructions have been a useful tool in that they permit rapid changes, including responses to what I take to be unanticipated consequences from previous ministerial instructions. Such unanticipated consequences have, of course, been the norm historically in response to much legislation and regulation. What's new is the speed of response.

With respect to monetary penalties, although hopefully these need not be used very often, the current set of reforms to the immigration system substantially increases the influence of employers in both the permanent and temporary migration systems, and with power needs to come responsibility. Of course, the current proposal does not identify the nature of the system of penalties to be implemented but, assuming that the system is reasonable, the introduction of such a system seems appropriate as a counter-balance to the increased role of employers in immigration.

With respect to the federal investor and entrepreneur classes, in my mind, it's a reasonably clear move. Based on the research evidence I have seen, these classes have not served Canadian society particularly well. Bringing them to an end seems

économiques de l'Université McMaster, M. Arthur Sweetman, qui témoigne à titre personnel. Par convention, nous invitons M. Sweetman à livrer le premier exposé.

Arthur Sweetman, professeur, Département de sciences économiques, Université McMaster, à titre personnel : Bonjour. Je vous remercie de votre invitation. Je vous en suis reconnaissant.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut comprendre que les modifications proposées se situent au milieu d'un processus continu. Impossible de les interpréter sans regarder derrière, pour comprendre les motifs sous-jacents au programme de modifications et les modalités de l'insertion des modifications actuelles dans le système. Impossible aussi de les interpréter sans scruter l'avenir pour faire des suppositions sur l'éventuelle combinaison de ces modifications avec des éléments ultérieurs du programme de réforme.

À mon avis, qui est manifestement économique, le programme de réforme qu'entreprend actuellement le système d'immigration du Canada est nécessaire. Le système qui était en place pendant les années 1990 et au début des années 2000 n'était pas très utile aux immigrants potentiels, aux nouveaux immigrants et à la population canadienne. Au fil du temps, il est devenu évident que les réformes de 2002, si elles étaient utiles à certains égards, ne suffisaient pas pour répondre aux nombreuses inquiétudes de longue date qu'on entretenait sur le système d'immigration.

À mon avis, les modifications substantielles de cette section du projet de loi C-31 se rangent dans trois catégories générales. Elles élargissent et elles précisent le mécanisme des instructions dites ministérielles; elles introduisent des dispositions permettant d'imposer des sanctions pécuniaires administratives aux employeurs; elles mettent fin aux catégories fédérales des investisseurs et des entrepreneurs du système d'immigration permanente.

Les instructions ministérielles, je crois qu'elles ont été, jusqu'ici, utiles pour apporter des modifications rapides, y compris pour réagir à ce que je suppose être les conséquences imprévues des instructions ministérielles antérieures. Ces conséquences imprévues ont, bien sûr, été la norme, jusqu'ici, en réaction à une masse énorme de lois et de règlement. Ce qui est nouveau, c'est la vitesse de la réaction.

En ce qui concerne les sanctions pécuniaires, puissent-elles ne pas avoir besoin d'être utilisées très souvent, l'ensemble actuel de réformes apportées au système d'immigration augmente considérablement l'influence des employeurs dans les systèmes d'immigration permanente et temporaire. Les responsabilités doivent suivre cet accroissement de pouvoir. Bien sûr, le projet de loi ne précise pas la nature du régime de sanctions à mettre en œuvre, mais, dans l'hypothèse où ce régime serait raisonnable, il semble justifié comme contrepoids au rôle accru des employeurs.

En ce qui concerne les catégories fédérales des investisseurs et des entrepreneurs, la modification, à mon avis, est assez évidente. D'après les travaux de recherche que j'ai consultés, elles n'ont pas été particulièrement utiles pour la société canadienne. D'après

appropriate. Of course, it remains to be seen whether these will be replaced. My suspicion is that they will be replaced. Of course, there are questions about the quality of the system that will replace them, but this is speculative and looks beyond what is in the bill.

More broadly, it's useful to consider exactly what the problems are to which these proposed solutions are indeed solutions. One broad comment regarding the entire program of reform is that I sometimes fear we are pursuing a slightly mistargeted economic goal. While it is true that the economic outcomes of immigrants have declined appreciably over the past few decades, with a concurrent and very unfortunate increase in poverty rates, and that this is an important issue that needs remediation, it's not clear to me that we have the balance right in achieving the objectives set out in section 3 of this act that sets out the act's objectives.

At the risk of causing the eyes of those not interested in economic issues to glaze over, I believe there is sometimes confusion between maximizing the size of Canada's economic pie and concerns about the size and distribution of the pieces of that economic pie. Most economists would argue that an economic immigrant program should seek immigrants who are complements to the existing Canadian workforce, as opposed to substitutes for that workforce. I wonder if we do not sometimes lose track of this principle. This is a principle that I believe will be important for the ministerial instructions authorized under this bill, the system of penalties that will follow under this bill, and the design and replacement for the replacement of the federal investor and entrepreneur classes that are being cancelled here.

Thank you very much.

The Chair: Thank you very much, Professor Sweetman.

Corinne Pohlmann, Senior Vice President, National Affairs, Canadian Federation of Independent Business: Thank you for the opportunity to be here and share with you the perspective of small- and medium-sized companies. Specifically, I will speak to the expression of interest system that is sort of talked about in Part 6 of Bill C-31, and Division 20 of that. You should have a slide deck in front of you that I want to walk you through over the next few minutes.

First, CFIB is a non-partisan, not-for-profit organization that represents the interests of more than 109,000 independently owned and operated small- and medium-sized businesses across Canada. They represent all sectors of the economy and are located in every region of the country. Our positions at CFIB are actually based on feedback from our members gathered through a variety of surveys. I will be sharing data from a number of different surveys to help illustrate a little bit the importance of what we believe the expression of interest system will bring.

Let me start by saying that the expression of interest, or EOI, system is of great interest to small business. It has the potential to help address some of the challenges they face by better linking available jobs to potential new immigrants, which should help in

moi, on a pris la bonne décision d'y mettre fin. Bien sûr, il reste à voir si on les remplacera. Je soupçonne que oui. Bien sûr, des questions se posent sur la qualité du système qui les remplacera, mais elles découlent de suppositions et elles débordent le cadre du projet de loi.

De manière plus générale, il est utile d'examiner précisément l'adéquation entre les problèmes et les solutions proposées. Une crainte générale que j'éprouve parfois à l'égard de la totalité du programme de réforme est que nous poursuivions un objectif économique un peu mal défini. S'il est vrai que les performances économiques des immigrants diminuent sensiblement depuis quelques décennies, en même temps que, très malheureusement, augmentent les taux de pauvreté, et c'est là un problème important à corriger, il ne me semble pas évident que nous ayons trouvé le juste milieu pour l'atteinte des objectifs de la loi exposés à son article 3.

Au risque d'ennuyer ceux que rebutent les questions économiques, je crois qu'on confond parfois volonté d'augmenter la taille du gâteau économique du Canada et taille et répartition des parts de ce gâteau. La plupart des économistes diraient qu'un programme visant les immigrants économiques devrait chercher à faire venir ceux qui viendraient renforcer la population active canadienne, et non prendre la place de certains actifs. Je me demande si, parfois, nous ne perdons pas ce principe de vue. Je crois qu'il sera important pour les instructions ministérielles autorisées sous le régime du projet de loi, pour le système de sanctions qui suivra et pour la conception et la mise en œuvre du système qui remplacera les catégories fédérales des investisseurs et des entrepreneurs qu'on annule.

Merci beaucoup.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Sweetman.

Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante : Merci de de votre invitation à venir présenter le point de vue des PME. Je parlerai plus précisément du régime de déclaration d'intérêt dont il est en quelque sorte question dans la section 20 de la partie 6 du projet de loi C-31. Permettez-moi de vous guider, pendant quelques minutes, dans le dossier de diapos qui vous a été distribué.

Pour commencer, notre fédération, la FCEI, est une organisation non partisane, sans but lucratif, qui représente les intérêts de plus de 109 000 PME détenues et exploitées de façon indépendante dans tout le Canada. Elles sont présentes dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays. Nos prises de position sont en fait fondées sur les réactions de nos membres saisies à la faveur de divers sondages. Je vous communiquerai les résultats d'un certain nombre d'entre eux pour vous aider à voir un peu l'importance du régime de déclaration d'intérêt que nous pressentons.

Permettez-moi d'abord de dire que ce régime intéresse beaucoup la petite entreprise. Il est susceptible d'aider à relever certains défis qu'elle affronte en permettant de mieux apparier aux emplois disponibles les nouveaux immigrants potentiels, ce

dealing with the skilled labour shortages, but also ideally it will help to reduce processing times, assist with assessing language skills and foreign credential recognition, as well as provide new immigrants with more certainty that they will be work in their chosen field once they get to Canada. I would like to address each of these a little bit in the next few minutes.

First, I want to talk a little bit about labour shortages, which is actually a real and growing issue for many small firms in Canada. On slide 3, you can see CFIB's business barometer, which is produced monthly to track the business expectations of Canada's smaller business community. The latest barometer is from April 2014 and shows some improvement, with the index rising to 65.7 in April. Now, an index level between 65 and 70 usually means the economy is growing at its potential, but the recovery has been uneven, as you will see on the next slide. Clearly you can see here that some regions are feeling that things are going much better than other regions. Optimism among smaller businesses in the three most western provinces and, to some extent, in Newfoundland and Labrador, is quite a bit higher than in some of the more central and eastern parts of the country.

However, on slide 5, you can see hiring plans are getting stronger and have reached their highest point since before the recession, as 28 per cent plan to increase the number of full-time employees in the next three months, while just 6 per cent plan to decrease their staff in that time. In fact, plans to hire more full-time staff in the next three months are as high as 37 per cent in places like Alberta and Saskatchewan.

However, as hiring expectations get stronger, so does the concern with skills and labour shortages. When asked about what might be limiting their sales or production growth, almost one third cited shortage of skilled labour, which was second only to insufficient domestic demand, with another 16 per cent citing a shortage in lower skilled labour.

In fact, the vast majority of small business owners, as you can see on slide 7, in a survey that we conducted last fall, said they had experienced difficulties at hiring in the last three years, with about half of that group saying that hiring new employees had been very difficult for them.

My point in sharing this data is to illustrate that the shortage of labour is a real issue among many small firms in parts of this country. Recently there's been much debate about whether Canada even has a skills or labour shortage. I can tell you that, at the micro level, for many small firms in a variety of places across Canada, it is a very real issue.

qui devrait contribuer à remédier aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi, idéalement, à accélérer le traitement des dossiers, à aider à l'évaluation des compétences linguistiques et à la reconnaissance des titres de compétences étrangers, tout en donnant aux nouveaux immigrants une certitude plus grande qu'ils travailleront dans le domaine qu'ils auront choisi une fois arrivés au Canada. Je voudrais traiter de chacun de ces points assez brièvement au cours des quelques prochaines minutes.

Parlons d'abord des pénuries de main-d'œuvre, un problème réel et de plus en plus grave pour beaucoup de petites entreprises canadiennes. Dans la diapo 3, vous pouvez voir le baromètre mensuel des affaires de la Fédération, qui suit les attentes du milieu des petites entreprises du Canada. Le plus récent porte sur avril 2014 et il montre une amélioration, avec la montée de l'indice à la valeur de 65,7. Entre 65 et 70, l'indice dénote habituellement une possibilité de croissance économique, mais la reprise a été inégale, comme vous verrez sur la prochaine diapo. On voit nettement que certaines régions se sentent beaucoup mieux favorisées que d'autres. L'optimisme des petites entreprises des trois provinces de l'Ouest et, dans une certaine mesure, de Terre-Neuve-et-Labrador, est bien plus grand que dans le centre et l'est du pays.

Cependant, sur la diapo 5, on peut voir que les plans d'embauche se multiplient et qu'ils atteignent leur maximum depuis la récession, alors que 28 p. 100 des entreprises prévoient d'augmenter le nombre de leurs employés à temps plein au cours des trois mois à venir, pendant que 6 p. 100, à peine, prévoient le contraire. En fait, dans des endroits comme l'Alberta et la Saskatchewan, 37 p. 100 des entreprises prévoient l'embauche d'employés à temps plein au cours des trois mois à venir.

Cependant, en même temps qu'augmentent les attentes en matière d'embauche, on craint de plus en plus les pénuries de main-d'œuvre et de compétences. Quand on leur demande quels facteurs pourraient limiter la croissance de leurs ventes ou de leur production, près du tiers des entreprises mentionnent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, qui n'est précédée que par une demande insuffisante au Canada, tandis qu'une autre tranche de 16 p. 100 mentionne les pénuries de main-d'œuvre moins qualifiée.

En fait, l'immense majorité des propriétaires de petites entreprises, comme vous pouvez le constater sur la diapo 7, a affirmé, dans une enquête que nous avons faite l'automne dernier, avoir éprouvé des difficultés d'embauche au cours des trois dernières années, et la moitié du groupe a précisé qu'elles avaient été très grandes.

Par ces données, je veux montrer que les pénuries de main-d'œuvre sont un problème réel chez beaucoup de petites entreprises de certaines régions du pays. Dernièrement, on a beaucoup discuté de l'existence même d'une pénurie de compétences ou de main-d'œuvre au Canada. Je peux vous dire que, à l'échelle microéconomique, le problème est très réel dans de nombreuses petites entreprises de divers endroits au Canada.

So what are they doing about it? Smaller employers are trying a variety of methods to help address this issue, as you will see on slide 8. Many are expanding their recruitment efforts beyond their traditional regions, meaning going to other provinces or beyond their cities, and they are increasing wages, while almost half are adding flexibility in their hours and employee benefits before they even start to look at other options like recruiting outside of Canada. In fact, recruiting outside of Canada is so expensive and complicated that it is often a last resort of those that even attempt it.

What percentage actually tries to recruit outside of Canada? As you can see on the next slide, which is slide 9, it is very few. About 10 per cent have had experience with the temporary foreign worker program and only 5 per cent have attempted to recruit through the permanent immigration system.

That's why programs like the expression of interest program, which is meant to match the potential new immigrant with available jobs, is an important step forward. One of the biggest limitations of Canada's immigration system is that job offers traditionally did not carry much weight in the immigration selection process. Instead, there's been a much greater emphasis on education levels, resulting in many highly educated people coming to Canada, only to find that they were not able to get a job in their chosen field once they arrived, leaving many questioning why they even came.

From the small employer's perspective, it's been very difficult to find the needed labour overseas and, once they do, the process is lengthy, expensive and complicated, as you can see on slide 10.

Of those that did use this process, by far the biggest problem they faced was the delays in processing. When you need someone with specific skills, you cannot wait years for their arrival. You need them to help grow your business today. Another promising aspect of the expression of interest system is that the processing of a preapproved potential immigrant is sped up once there is an agreed job offer, hopefully reducing the processing times from many months or even years to weeks. This is another important aspect of the system that would greatly improve the process for small business.

Complexity is also an issue that keeps many employers from even attempting to try to recruit overseas. Part of that complexity is trying to find that person and assess their language skills and credentials to work in Canada, so it would be ideal if the expression of interest process helped to assess some of those factors as these can sometimes be complicated or difficult for small businesses to do themselves.

Why do they do it? Why does a small percentage try to even tackle the complexity and high cost of trying to hire someone from outside of Canada? In other words, why should a system like

Que font-elles alors à ce sujet? Beaucoup de petits employeurs tentent diverses solutions, comme vous verrez sur la diapo 8. Beaucoup élargissent leurs efforts de recrutement à d'autres régions que leurs bassins traditionnels, c'est-à-dire dans d'autres provinces ou d'autres villes et qu'ils augmentent les salaires, tandis que près de la moitié assouplissent les heures de travail et augmentent les avantages sociaux avant même d'envisager d'autres options comme le recrutement à l'étranger. En fait, le recrutement à l'étranger coûte si cher et est si compliqué que c'est souvent le dernier recours de ceux qui songent même à l'essayer.

Quel pourcentage, en fait, essaie le recrutement à l'étranger? Comme vous pourrez le voir sur la prochaine diapo, la 9, un très faible pourcentage. Environ 10 p. 100 ont eu l'expérience du programme pour l'embauche de travailleurs étrangers temporaires, et seulement 5 p. 100 ont tenté le recrutement par le système d'immigration permanente.

C'est la raison pour laquelle des programmes comme celui du régime de déclaration d'intérêt, qui vise à faire correspondre le nombre de nouveaux immigrants potentiels et le nombre d'emplois disponibles, sont des pas importants. L'une des principales lacunes du système d'immigration du Canada était que, traditionnellement, les offres d'emploi n'avaient pas tellement d'influence dans le processus de sélection des immigrants. On insistait beaucoup plus, à la place, sur l'instruction, ce qui faisait entrer beaucoup de personnes très instruites au Canada, mais seulement pour leur faire constater qu'elles ne pouvaient pas trouver d'emploi dans leur domaine, une fois au pays, ce qui en amenait un grand nombre à se demander pourquoi elles étaient même venues ici.

Pour le petit employeur, il a été très difficile de trouver à l'étranger la main-d'œuvre nécessaire et, quand il y parvient, le processus est long, coûteux et compliqué, comme vous pouvez le voir sur la diapo 10.

Dans ce processus, le principal problème, et de loin, est la lenteur du traitement des dossiers. On ne peut pas attendre des années l'arrivée au pays de la perle rare. C'est aujourd'hui que l'entreprise en a besoin pour sa croissance. Une autre promesse du régime de déclaration d'intérêt est que le traitement du dossier d'un immigrant potentiel préapprouvé est accéléré dès qu'une offre d'emploi a été acceptée. Si tout va bien, on n'attend plus des mois et même des années, mais quelques semaines. C'est un autre aspect important du système qui améliorerait énormément le processus pour la petite entreprise.

La complexité du recrutement à l'étranger est un autre facteur dissuasif pour de nombreux employeurs. Elle découle en partie de la recherche du bon candidat et de l'évaluation de ses titres de compétences et de ses compétences linguistiques pour travailler au Canada. L'idéal serait donc que la déclaration d'intérêt aide à l'évaluation de certains de ces facteurs, laquelle peut parfois être compliquée ou difficile si elle est faite par la petite entreprise.

Pourquoi certains persévèrent-ils? Pourquoi un petit pourcentage essaie même de surmonter la complexité et les coûts élevés de l'embauche à l'étranger? Autrement dit, pourquoi

the expression of interest move forward? As you can see on slide 11, it not only fills a specific skilled or unskilled labour need at times, but also, more importantly, it allows those who do try to go through the process to keep their business open and employ Canadian workers, or even expand their business, which, in turn, helps to grow the Canadian economy, which benefits all Canadians.

We did test a number of concepts for the permanent immigration system with our members, as you can see on slide 12. We found that a system that would allow employers to choose from a national job bank of potential immigrants is viewed as having the most positive impact on small business. That is essentially the concept or idea behind the expression of interest system, though we understand that it may be slightly different, ultimately, in practice.

Ultimately, we will have to see what the final product will look like. From what we know so far, we believe that the expression of interest is a step in the right direction. In order for it to be effective, it has to be workable for smaller firms, so it must be easy to use and allow them to easily identify potential immigrants that have been already been preapproved. It would also be very helpful if preapproved potential immigrants would have their language and foreign credentials assessed to some degree. This would assist small firms in making their hiring decisions. For these reasons, we would like to see the EOI system quickly implemented. Thank you for this opportunity to present. I'll be glad to answer any questions.

The Chair: Thank you very much. I will now open the floor up to questions from my colleagues.

Senator Eggleton: Thank you very much to both of you. Let me start off by asking about the electronic system now being called "express entry." The government official here yesterday used that phrase. It's the first time I've seen that. I take it that is what the branding will be for that system.

Let me ask Ms. Pohlmann about the dropping of programs. In this new system, we're also seeing a change in the programs. We are seeing the investor program being dropped. The entrepreneur investor immigration application is being dropped. Are you concerned about that? Is there a vacuum here? They are talking about a new program on venture capital coming somewhere down the road, but we don't know much about that yet. Are you concerned that there is a gap here in terms of people with dollars to invest and people who are entrepreneurs coming into the country?

un régime comme celui de la déclaration d'intérêt devrait-il s'imposer? Comme vous pouvez le constater par la diapo 11, il ne répond pas seulement, parfois, à un besoin précis de main-d'œuvre qualifiée ou non, mais, surtout, il permet à ceux qui tentent de suivre le processus d'assurer la survie de leur entreprise et d'employer des travailleurs canadiens ou même d'agrandir l'entreprise, ce qui, à son tour, permet la croissance de l'économie canadienne, ce qui est avantageux pour tous les Canadiens.

Nous avons testé un certain nombre de notions pour le système d'immigration permanente auprès de nos membres, comme vous pouvez voir sur la diapo 12. Nous avons constaté qu'un système qui permettrait aux employeurs de choisir les candidats dans une banque nationale d'emplois pour immigrants potentiels est considéré comme ayant les meilleures répercussions sur la petite entreprise. C'est essentiellement le concept ou l'idée sur laquelle s'appuie le régime de déclaration d'intérêt, quoique nous comprenions qu'il risque d'être légèrement différent, en fin de compte, dans la pratique.

À quoi ressemblera le produit final? Il faudra attendre pour le voir. D'après ce que nous savons, jusqu'ici, nous croyons que la déclaration d'intérêt est un pas dans la bonne direction. Pour être efficace, ce régime doit pouvoir être utilisé par les petites entreprises, il doit donc être d'un emploi facile et leur permettre de reconnaître facilement des immigrants potentiels déjà approuvés. Il serait également très utile d'évaluer dans une certaine mesure les immigrants potentiels préapprouvés, pour leurs compétences linguistiques et leurs titres de compétences étrangers. Cela faciliterait les décisions d'embauche des petites entreprises. Pour ces raisons, nous aimerions que le régime de déclaration d'intérêt soit rapidement mis en œuvre. Je vous remercie de m'avoir accordé l'occasion de livrer mon exposé. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup. Je cède maintenant la parole à mes collègues pour les questions.

Le sénateur Eggleton : Merci à vous deux. Permettez-moi de commencer par vous questionner sur le système électronique appelé « Entrée express ». J'ai entendu cette expression hier, dans la bouche des fonctionnaires qui sont venus témoigner. Je suppose que c'est le nom qu'on donnera à ce système.

Permettez-moi d'interroger Mme Pohlmann sur la disparition de programmes. Dans ce nouveau système, les programmes changent. Fini le programme des investisseurs. Finies les demandes d'immigration des entrepreneurs et des investisseurs. Est-ce que ça vous inquiète? Est-ce que ça crée un vide? Il est question d'un nouveau programme, ultérieurement, pour le capital-risque, mais nous en savons encore très peu à son sujet. Ce vide pour les investisseurs et les entrepreneurs qui arrivent au pays vous préoccupe-t-il?

Ms. Pohlmann: Yes. I'm not sure the current program that they are getting rid of was working the way it was intended to, so we have no issues with them looking for some new ways, because I don't think it was working as we had hoped it would.

Some of the other ideas that are being floated are interesting. We will see where the venture capital one goes. That's the start-up idea where, if you are a company from somewhere else and get support from an incubator or something in Canada, you can come in to invest a certain amount of money into some sort of high-tech type of venture. I think that we would be open to some other ideas.

We will see a lot of succession and turnover of businesses in the next several years as many business owners want to move out of their business and retire, and we'd love to see an opportunity to allow people who are willing to invest in a Canadian business that wants to move forward and can't find a Canadian investor to come in. That is another idea that we have floated as a potential other way to do the investment piece of the Canadian immigration system.

I'm not sure if that answers your question, but that's some of the direction we're going in.

Senator Eggleton: You are saying that, yes, there is a bit of a vacuum there that needs to be filled soon.

Ms. Pohlmann: Yes.

Senator Eggleton: Is your organization being consulted about all of this?

Ms. Pohlmann: Yes, we sit on a variety of different committees.

Senator Eggleton: About the new electronic system, express entry, as well as about other programs that will come under this system?

Ms. Pohlmann: Yes, as a result of sitting on some of these committees.

Senator Eggleton: What is your understanding, at this point in time, of this express entry program? As I understand it, people will apply electronically, and the programming on the system, not a human, will determine whether they qualify or how many points they have, as I understand it.

How will that work in terms of education, for example? There could be education requirements, but, on the other hand, they talk about equivalency. How does that machine, program, a computer program, determine that? Whether or not a person gets to even the next stage will determine how many points they get in that system. Does that cause some concern for you?

Ms. Pohlmann: I don't know how well I can answer that question because we don't know what it will look like ultimately.

Mme Pohlmann : Oui. Je ne suis pas sûre que le programme qu'on met au rencart fonctionnait comme prévu. Nous n'avons donc aucune objection à ce qu'on cherche de nouvelles manières de faire, parce que je ne pense pas que le programme fonctionnait comme nous l'espérions.

Parmi les autres idées qu'on lance, certaines sont intéressantes. Nous verrons bien où aboutira celles qui concernent le capital-risque. C'est l'idée selon laquelle, pour faire démarrer une entreprise, une société de l'étranger reçoit l'appui d'un incubateur ou d'une organisation analogue au Canada, ce qui lui permet de venir ici et d'investir un certain montant dans une sorte d'entreprise de haute technologie. Je pense que nous serions réceptifs à quelques autres idées.

Il y aura beaucoup de relève et de roulement en entreprise dans les années à venir puisque de nombreux propriétaires d'entreprise souhaitent quitter les affaires pour prendre leur retraite. Nous aimerions que cela permette aux gens motivés d'investir dans une entreprise canadienne qui veut poursuivre ses activités, mais qui ne trouve aucun investisseur canadien. Voilà une autre idée que nous avons lancée concernant l'investissement au sein du système d'immigration canadien.

J'ignore si j'ai répondu à la question, mais c'est un peu la direction que nous prenons.

Le sénateur Eggleton : Vous confirmez donc la présence d'une sorte de vide qu'il faudra bientôt combler.

Mme Pohlmann : Oui.

Le sénateur Eggleton : Votre organisation est-elle consultée à ce sujet?

Mme Pohlmann : Oui, nous siégeons à toutes sortes de comités.

Le sénateur Eggleton : Vous parle-t-on du nouveau système informatique Entrée Express et d'autres programmes afférents?

Mme Pohlmann : Oui, étant donné que nous siégeons à certains des comités en question.

Le sénateur Eggleton : À ce stade-ci, que comprenez-vous du programme Entrée Express? Je crois savoir que les demandeurs soumettront leur demande en ligne, puis que le programme déterminera sans intervention humaine leur admissibilité ou le nombre de points qu'ils obtiennent.

Comment procédera-t-on en ce qui a trait à la scolarité, par exemple? Des exigences en matière de formation pourraient être formulées, mais dans le cas des équivalences, comment cette machine ou ce programme informatique pourra-t-il les établir? Même le passage d'une personne à l'étape suivante influence le nombre de points qu'elle obtient dans le système. En êtes-vous inquiète?

Mme Pohlmann : J'ignore si je peux répondre adéquatement à la question, car nous ne savons pas à quoi ressemblera le logiciel au bout du compte.

Recognition of foreign credentials and assessment of language skills are things that are challenges in the system and for a small business owner to do themselves, so I don't know how it will be built. I think it would be an interesting question to see how it works in practice.

Senator Eggleton: Let me ask both of you about the LMOs, labour market opinions. It's become quite a controversy, particularly with respect of the temporary foreign workers and the abuse of the system. Not only is this key for temporary foreign workers, but it will also be key in this system here in terms of the skilled worker program, the permanent folks. How can we improve this system and make it better than what it is today?

The Chair: I'm going to go to Professor Sweetman first, and then to Ms. Pohlmann.

Mr. Sweetman: The LMO has been in place for quite a number of years, for both the permanent and the temporary migration streams, and there have been a number of changes, as you undoubtedly know, in the past year, making the LMO slightly what I would think of as tougher than it used to be. I think that those are, in some senses, very good changes. Historically, the LMO has probably, in my view, lacked sufficient teeth.

In my presentation, one of the key words I used near the end is "balance," and I think the LMO is a crucial tool in obtaining the balance between the needs of existing Canadians and the needs of future temporary and permanent migrants. I think the LMO has, in the past, simply not been sufficient. It hasn't been up to the task. There have been some changes, and I think those changes have been good for the most part. We need to think even more about how we can make that LMO effective.

Think about the principle I raised at the end of my presentation. We need to think not only about the size of the economic pie, but also about the distribution of the pieces of that pie. That's where the LMO is absolutely essential. It is the main piece that, in some sense, balances the needs of the Canadian workforce against the needs of Canadian employers.

Maybe if I could come to some of your earlier questions about electronic, you know that the so-called express entry is only the latest in a series of steps where the CIC has introduced a new global management system. I think this global management system has overall been successful. There have been some issues, as there are with any computer system, but overall it has been quite good and has served new immigrants and the Canadian labour force quite well.

It still needs some tweaking: it's far from perfect at the moment and is clearly still under development, but I think we're moving CIC into the 20th century. I don't think we've quite made the 21st century yet, but at least we are not in the 19th century anymore.

La reconnaissance des titres de compétences étrangers et l'évaluation des compétences linguistiques posent un défi dans le système et pour les propriétaires de petites entreprises qui doivent s'en occuper, mais j'ignore comment le système sera conçu. Je pense qu'il serait intéressant de poser la question pour savoir comment les choses se dérouleront dans les faits.

Le sénateur Eggleton : Permettez-moi de vous poser à tous les deux une question sur les avis relatifs au marché du travail, ou AMT. Ces avis soulèvent toute une controverse, surtout en ce qui a trait aux travailleurs étrangers temporaires et aux utilisations abusives du système. En plus d'être essentiels pour les travailleurs étrangers temporaires, les AMT seront indispensables au sein du système national aussi, dans le cadre du programme de travailleurs qualifiés pour les résidents permanents. Comment pouvons-nous améliorer le système d'AMT par rapport à aujourd'hui?

Le président : Nous allons d'abord écouter la réponse de M. Sweetman, puis ce sera au tour de Mme Pohlmann.

M. Sweetman : Le système d'AMT est en place depuis un bon nombre d'années dans les volets permanents et temporaires de l'immigration. Vous savez sans doute qu'il a subi un certain nombre de changements depuis un an, rendant selon moi les AMT un peu plus rigoureux qu'auparavant. À certains égards, je pense qu'il s'agissait là de modifications très judicieuses. J'ai toujours trouvé que ces avis manquaient de mordant.

J'ai parlé d'équilibre en fin d'exposé, et je pense justement que les AMT sont un outil indispensable pour maintenir l'équilibre entre les besoins des Canadiens et ceux des immigrants temporaires et permanents de demain. Je pense que les AMT ne suffisaient tout simplement pas auparavant. Ils n'étaient pas à la hauteur. Des modifications ont été apportées, et je crois qu'elles ont généralement été bénéfiques. Il faut trouver encore d'autres façons d'améliorer l'efficacité du système.

Prenons le principe que j'ai mentionné en fin d'exposé. En plus de nous attarder à la taille du gâteau économique, il faut penser à la répartition des parts qui le composent. Voilà où les AMT sont tout à fait essentiels. Il s'agit en quelque sorte du principal outil employé pour concilier les besoins de la main-d'œuvre canadienne avec ceux des employeurs canadiens.

J'aimerais revenir sur certaines de vos questions au sujet de l'informatique. Vous savez que le fameux système Entrée Express n'est que la dernière d'une série d'étapes ayant permis à Citoyenneté et Immigration Canada, ou CIC, d'introduire un nouveau système mondial de gestion. Dans l'ensemble, je pense que c'est une réussite. Il y a eu certains problèmes, comme avec tout système informatique, mais, de façon générale, le système est satisfaisant et a été très utile aux nouveaux immigrants et à la main-d'œuvre canadienne.

Le système a encore besoin de quelques ajustements; même s'il est loin d'être parfait et qu'il est manifestement en cours d'élaboration, je pense qu'il permet à CIC d'arriver au XXI^e siècle. Je ne crois pas qu'il soit digne du XXI^e siècle, mais au moins, le ministère n'est plus coincé au XIX^e siècle.

In terms of people looking at things, even in the old system it was paper screening for 80 percent of applicants: only 20 per cent of applicants under the old system actually saw a person. Whether you have a person sitting down reading a piece of paper or a computer going through the tick boxes on a piece of paper doesn't make very much difference. Don't forget that things like credential recognition are not actually going to be done by the federal government. The federal government has subcontracted that to a series of agencies they have approved, and those agencies will be seeing people, many of the times, face to face, but will be going through the files carefully. Don't forget this is a multi-tiered system with many elements of that system sub-contracted and not being undertaken by the federal government.

Ms. Pohlmann: The labour market opinions were recently, as you know, tightened up quite a bit. I think also one of the factors in the controversy that has been happening recently that needs to be expressed is that we need to do more enforcement of the rules already out there, and I think that's part of the issue that's happening.

But there are regions in this country where there is virtually no unemployment, and there are pockets. Sometimes we have to think about what we're going to put an employer through where it's clearly an issue that they can't find individuals in their particular region because the unemployment rate is less than 2 or 3 per cent.

As part of the LMO you have to advertise across the country and for a certain amount of time. They've done that practice. That's sometimes the only solution in order to keep a company running within that particular region is to get the LMO, and this is for the Temporary Foreign Worker Program, of course.

Looking at things like unemployment rates is important as well, as part of the LMO process, but to further tighten it up will cause, I think, quite a bit of concern among many small business owners who are coming to rely on it.

Senator Eggleton: The idea and policy around temporary foreign workers have been around for a long time, and that's fine. It has gone through both Liberal and Conservative governments and that's fine, but lately it's gotten out of control. It's gone through the roof.

The kind of people you're talking about, fine, but when the number one occupation that these LMOs are approving for entry is food counter attendants, something is wrong here.

I'll leave it at that for now.

Senator Seidman: Professor Sweetman, if I might just go back to that moment you were describing about our eyes glazing over, and I think you were putting forward economic theory. You mentioned it in response to Senator Eggleton, the "balance" word. You said you feared we had lost sight of some things. I

Pour ce qui est des dossiers examinés en personne, même l'ancien système comportait une présélection dans 80 p. 100 des cas; seuls 20 p. 100 des demandeurs étaient rencontrés en personne. Qu'une personne prenne le temps de lire le document ou qu'un ordinateur en parcoure les cases cochées ne change pas vraiment la donne. N'oubliez pas que le gouvernement fédéral ne s'occupe pas lui-même de la reconnaissance des titres de compétences, par exemple. Il confie cette tâche à un ensemble d'organismes préapprouvés qui examinent soigneusement les dossiers et rencontrent bien souvent les demandeurs en personne. Souvenez-vous qu'il s'agit d'un système à plusieurs niveaux dont bien des volets sont confiés à des sous-traitants plutôt que d'être réalisés par le gouvernement fédéral.

Mme Pohlmann : Comme vous le savez, les AMT ont été quelque peu renforcés dernièrement. Je pense qu'il faut aussi mentionner un des facteurs ayant contribué à la controverse récente, à savoir que les règles en place doivent être mieux appliquées. Je pense que c'est une partie du problème.

Il y a des régions au pays où le taux de chômage est pratiquement nul. Il faut parfois se demander ce qu'on va faire subir à un employeur qui a déjà du mal à trouver des travailleurs dans sa région en raison d'un taux de chômage inférieur à 2 ou 3 p. 100.

Dans le cadre du processus d'AMT, les employeurs doivent diffuser leurs offres d'emploi d'un bout à l'autre du pays pendant un certain temps. Ils se prêtent à l'exercice. L'obtention d'un AMT est parfois la seule façon pour une entreprise de survivre dans une région donnée; je parle bien sûr du programme de travailleurs étrangers temporaires.

Dans le cadre du processus d'AMT, il est également important de s'attarder aux chiffres comme le taux de chômage. Je crois toutefois que resserrer encore les critères serait très inquiétant pour les propriétaires de petites entreprises qui dépendent des AMT.

Le sénateur Eggleton : Les idées et politiques concernant les travailleurs étrangers temporaires existent depuis longtemps, et c'est tant mieux. Elles sont passées entre les mains des gouvernements libéraux et conservateurs, et c'est très bien, mais la situation est devenue incontrôlable dernièrement. Le nombre de travailleurs a monté en flèche.

Je n'ai aucun problème avec le genre de personnes en question, mais il y a quelque chose qui cloche lorsque l'emploi de serveur au comptoir de service alimentaire est celui pour lequel le plus grand nombre d'AMT a été accordé.

Je vais m'arrêter ici pour l'instant.

La sénatrice Seidman : Monsieur Sweetman, j'aimerais revenir au moment où vous avez décrit nos yeux absents; je pense que vous expliquiez une théorie économique. Vous avez parlé du mot « équilibre » en réponse à une question du sénateur Eggleton. Vous dites craindre que nous ayons perdu de vue certaines choses.

took it that you were referring to unintended consequences of some sort. Could you elaborate, please, on what you might have been alluding to?

Mr. Sweetman: I think the LMO is at the centre of this issue. I was thinking about contrasting a system designed to maximize the economic outcomes of new immigrants versus a system that's designed in accord with the objectives of the act set out in section 3 that talks about maximizing the benefit to all of Canada. Those two things are not necessarily the same. They can be, but they need not be.

The LMO is the tool that's meant to balance those objectives. What we want are immigrants who are successful, but not successful at the cost of the existing Canadian population.

The one thing we need to be aware of is that the component of the Canadian population who are most affected by both temporary foreign workers and new immigrants are the people who are, in some sense, substitutes for them in production. Those are the people who are most similar, and they tend to be recent immigrants. The people who suffer the most from the excesses of the Temporary Foreign Worker Program are recent immigrants. The tool that we have to protect those people is the LMO. I'm not sure that that tool has sufficient teeth to do its job properly.

Does that answer your question?

Senator Seidman: It really goes a long way to helping me understand an important issue. You've kind of left that hanging a bit. You've left a question mark at the end. Could you continue elaborating, please?

Mr. Sweetman: The LMO basically needs to ascertain that there's no Canadian eligible or no Canadian willing and with appropriate skills to undertake a particular job.

To give you some examples, according to the LMO process in 2012 — and I don't have these numbers in front of me so this is from memory — I believe something around 1,440 temporary foreign workers were admitted to the Atlantic provinces to work in fish plants because there was an insufficient number of people without a job who had skills to work in fish plants in Atlantic Canada.

Similarly in Newfoundland, we let in over 100 people to work as deckhands because there were no unemployed people in Newfoundland with skills appropriate to work on ships. That is the outcome of the LMO process at the moment. I find it hard to believe there is an insufficient number of people with skills appropriate to work in fish plants in the Atlantic provinces or to work as deckhands in Newfoundland, yet the LMO process says at the present that there are dramatic shortages of both of those types of people in those regions.

I take that as evidence that the LMO process is not working appropriately, is not protecting, in some sense, existing Canadians and giving them priority in looking for jobs. This is not to keep out immigrants; we certainly want lots of immigrants, but we

J'en ai déduit que vous parliez de conséquences imprévues. Pourriez-vous s'il vous plaît nous expliquer davantage à quoi vous faisiez référence?

M. Sweetman : Je pense que les AMT sont au cœur de la question. Je voulais comparer un système conçu pour optimiser la situation économique des nouveaux immigrants à un autre qui serait conforme aux objectifs de la section 3 de la loi et qui maximiserait les avantages pour l'ensemble du Canada. Ce n'est pas nécessairement la même chose; ce peut l'être, mais ce n'est pas obligatoire.

L'AMT est l'outil qui permet de maintenir l'équilibre entre ces objectifs. Ce que nous voulons, ce sont des immigrants qui réussissent, mais pas au détriment de la population canadienne.

S'il y a une chose dont il faut prendre conscience, c'est que le segment de la population canadienne qui est le plus touché par les travailleurs étrangers temporaires et les nouveaux immigrants est celui qui les remplace en quelque sorte dans la chaîne de production. Il s'agit de ceux qui leur ressemblent le plus, à savoir les immigrants récents. Ce sont eux qui sont le plus durement touchés par les excès du programme de travailleurs étrangers temporaires. L'AMT est l'outil qui nous permet de les protéger, mais je doute qu'il soit assez rigoureux pour remplir convenablement son mandat.

Ai-je répondu à votre question?

La sénatrice Seidman : Voilà qui m'aide grandement à comprendre cet enjeu important. On dirait que vous avez laissé un point en suspens. Vous avez terminé avec une interrogation. Pourriez-vous continuer, s'il vous plaît?

M. Sweetman : Au fond, le processus d'AMT doit attester qu'aucun Canadien n'est admissible à un emploi donné, n'est disposé à l'accepter ou n'a les compétences nécessaires.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Selon les données de 2012 sur le processus d'AMT — je cite les chiffres de mémoire puisque je ne les ai pas en main —, quelque 1 440 travailleurs étrangers temporaires auraient été admis dans les provinces de l'Atlantique pour travailler dans les usines de transformation du poisson parce qu'il n'y avait pas suffisamment de chômeurs ayant les compétences nécessaires dans la région.

À Terre-Neuve, nous avons aussi permis à plus de 100 personnes de venir travailler comme matelots parce qu'aucun chômeur de la province n'avait les compétences requises pour travailler sur un bateau. Voilà ce que donne actuellement le processus d'AMT. J'ai du mal à croire qu'il n'y a pas suffisamment de gens assez compétents pour travailler dans les usines de transformation du poisson des provinces de l'Atlantique ou comme matelot à Terre-Neuve. Pourtant, l'AMT indique actuellement une grave pénurie de main-d'œuvre pour ces emplois.

Voilà qui prouve à mes yeux que le processus d'AMT ne fonctionne pas bien et ne protège pas les Canadiens en leur donnant un accès prioritaire aux emplois. Je ne cherche pas à empêcher les immigrants de venir au pays; nous voulons bien sûr

want ones who are going into appropriate sectors that complement the Canadian workforce, not substitute for the Canadian workforce.

Senator Seidman: Is there something you would recommend that would ameliorate this potential unintended consequence?

Mr. Sweetman: Some of the changes made recently, I think, are moves in the right direction: to increase the length of time that employers need to advertise for Canadians; to strengthen the Canadian job bank; and to in some sense improve the quality of the matching between Canadian employers and workers and, in particular, those Canadian workers who are most similar to temporary foreign workers. I think we're moving in the right direction, but we still have a way to go.

Senator Seidman: Thank you. I really appreciate that testimony. Thank you very much.

Senator Eaton: Thank you, professor. I was in Newfoundland a couple of years ago, and they said to me one of the great things was when they made high school mandatory kids weren't sent off on the fishing boats anymore at the ages of 10 and 11, and therefore they were going to higher skilled jobs. When you talk about fish cleaning in the Atlantic Provinces, are there some jobs that Canadians simply don't want to do?

Mr. Sweetman: There undoubtedly are. The question is getting the match right to maximize labour market outcomes for Canada as a whole. There are undoubtedly things that Canadians don't want to do. There are many things I don't want to do, and there are some things I have to do. We have to think that, as a society, not everyone can get exactly what they want, but we try to get everyone getting as much as they can of what they want.

In this case what we're thinking about is whether there are unemployed people with appropriate skills. Those unemployed people should find the best job they can possibly find. We should train people to find the best job they can possibly find and if that best job, for a short period of time, is working as a deckhand, then that's not a bad thing.

One of the things we seem to sometimes think in the background is that you have to be unemployed to search for a job. In fact, the economic evidence says that's not true. The best way to search for a job in many situations is while you are employed. I'm not saying that people should take menial jobs and stay there forever; I am not saying that a deckhand is a menial job, far from it; and I'm not saying that working at a fish plant is menial job, far from it. However, I'm saying that looking for a better job while you have a job that is less desirable for you is not necessarily a bad thing. In fact, taking a first job can be a very good step toward an improved, better job later on.

beaucoup d'immigrants, mais ils doivent venir travailler dans des secteurs complémentaires à la main-d'œuvre canadienne, sans prendre la place de nos travailleurs.

La sénatrice Seidman : Que nous recommandez-vous pour minimiser ce genre de conséquences inattendues?

M. Sweetman : Je pense que certaines des modifications qui ont été apportées récemment vont dans la bonne direction : prolonger la période durant laquelle un employeur doit afficher son offre d'emploi aux Canadiens; améliorer le Guichet emploi canadien; et améliorer en quelque sorte le jumelage entre les employeurs et les travailleurs canadiens, plus particulièrement ceux qui ressemblent le plus aux travailleurs étrangers temporaires. Je pense que nous sommes sur la bonne voie, mais il reste encore du chemin à faire.

La sénatrice Seidman : Merci infiniment. Je vous suis vraiment reconnaissante de votre témoignage.

La sénatrice Eaton : Merci, monsieur. Je suis allée à Terre-Neuve il y a deux ou trois ans. Les gens me racontaient qu'une des grandes raisons de ce phénomène, c'est que depuis que l'école est obligatoire, les enfants ne sont plus envoyés sur les bateaux de pêche à l'âge de 10 ou 11 ans, et qu'ils visent plus tard des emplois plus spécialisés. Quant au nettoyage de poisson dans les provinces de l'Atlantique, y a-t-il des emplois que les Canadiens ne veulent tout simplement pas occuper?

M. Sweetman : Sans aucun doute. L'objectif est de trouver le juste équilibre afin d'optimiser le rendement du marché du travail partout au pays. Il y a sans contredit des choses que les Canadiens ne veulent pas faire. Il y a bien des choses que je ne veux pas faire moi-même, mais d'autres que je dois faire. En tant que société, il faut reconnaître que tout le monde ne peut pas obtenir exactement ce qu'il désire, mais essayer de permettre à chacun de se rapprocher le plus possible de son objectif.

Ce qu'il faut se demander dans ce cas-ci, c'est s'il y a des chômeurs qui possèdent les compétences recherchées. Ces personnes sans emploi devraient trouver le meilleur travail possible; nous devrions leur montrer comment y arriver. S'ils doivent alors travailler comme matelot pendant une courte période, ce n'est pas une mauvaise chose en soi.

On semble parfois croire qu'il faut être chômeur pour chercher un emploi. En fait, les facteurs économiques démontrent que c'est faux. La meilleure façon de chercher un emploi est bien souvent pendant qu'on travaille. Je ne dis pas que les gens doivent accepter de petits emplois et les conserver à jamais; et je suis loin de dire qu'être matelot ou travailler dans une usine de transformation du poisson sont des emplois inférieurs. Je dis toutefois que ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose qu'une personne cherche un meilleur travail pendant qu'elle occupe un emploi moins souhaitable à ses yeux. En fait, accepter un premier emploi peut être une excellente façon de décrocher un travail intéressant plus tard.

Ms. Pohlmann: I would like to comment on some of this discussion, because I think it is an important element to bring in the employer's perspective a bit.

I do believe there are jobs that Canadians just don't want, but those jobs still have to get done. We have many, many anecdotes of business owners who say, "I would love to hire a Canadian. I will get five or six applications and bring them all in for interviews. One will show up and I will hire that person. They are there for either a week or two and then they move on to something else."

It is very difficult for some sectors of our economy to retain people. For example, the quick service restaurant, which is the one that is controversial, has to be open during the daytime. They hire a lot of students, but students are in school during the day. They need full-time staff and sometimes it is difficult to find Canadians who are willing to do that type of work, or to take the shifts that are late at night, or do that kind of thing. That is where we are losing some of the debate that is happening there.

LMOs are there for a purpose. We believe in them. They should be upheld and be properly scrutinized, but the fact remains that there are a lot of Canadians who don't want to do the jobs that are currently out there.

A public opinion survey was done recently by the Canadian Employee Relocation Council where they asked Canadians, "Would you be willing to relocate in another part of the country for a job?" Most said "No," but of the 30 or 40 per cent that said "Yes," only a quarter of them would do it for a substantial increase in rates and have everything paid for. Those are the types of challenges employers face. You will not get someone who is a former manufacturing person in southern Ontario to move to make pizzas in Estevan, Saskatchewan. That will not happen. These are some of the challenges employers face when it comes to this whole immigration system and the temporary foreign worker process.

Senator Eaton: Following along on what Professor Sweetman was talking about, namely linking jobs to employers and this pool that we heard about yesterday from our ministry officials, do you feel comfortable with that pool of invited people that will be put into the pool and then they will be matched to employers? Do you think that is a good idea?

Ms. Pohlmann: Yes. I think the employer has to make the selection. I think the government is making a pre-selection of who they should preapprove for potential immigrants. There are skills.

Senator Eaton: They do know what the jobs are out there?

Mme Pohlmann : J'aimerais intervenir, car je pense qu'il est important de présenter quelque peu la perspective de l'employeur.

Je crois effectivement qu'il y a des emplois dont les Canadiens ne veulent simplement pas, mais le travail doit tout de même être fait. Nous avons de nombreux exemples de propriétaires d'entreprises qui aimeraient bien embaucher un Canadien; s'ils reçoivent cinq ou six candidats, ils les convoquent tous en entrevue, mais un seul se présente, et c'est lui qui obtient l'emploi. Le Canadien travaillera alors pendant une semaine ou deux avant de passer à autre chose.

Il est très difficile de garder les travailleurs dans certains secteurs de notre économie. Prenons l'exemple du secteur qui suscite la controverse, soit les établissements de restauration rapide, qui doivent être ouverts le jour. Ces employeurs embauchent un grand nombre d'étudiants, mais ceux-ci fréquentent l'école pendant le jour. Les établissements ont besoin de personnel à temps plein et ont parfois du mal à trouver des Canadiens prêts à faire ce genre de travail, ou à accepter des quarts de travail tard le soir et ce genre de choses. Voilà ce qui fait défaut dans les délibérations d'aujourd'hui.

Les AMT existent pour une raison. Nous croyons en leur efficacité. Ils doivent être maintenus en place et faire l'objet d'un examen approfondi, mais il n'en demeure pas moins que de nombreux Canadiens ne veulent pas occuper les emplois qui sont actuellement sur le marché.

Le Conseil canadien de mutation d'employés a récemment mené un sondage d'opinion publique dans le cadre duquel on a demandé aux Canadiens s'ils étaient prêts à déménager dans une autre région du pays pour occuper un emploi. La plupart des répondants ont répondu non, mais parmi les 30 ou 40 p. 100 qui ont répondu oui, seulement le quart le ferait pour une augmentation de salaire importante et si toutes leurs dépenses étaient payées. C'est le type de défis auxquels font face les employeurs. Vous ne réussirez pas à convaincre un ancien employé d'une usine de fabrication dans le Sud de l'Ontario de déménager à Estevan, en Saskatchewan, pour faire des pizzas. Cela ne fonctionnera pas. Ce sont les types de défis auxquels sont confrontés les employeurs lorsqu'il s'agit du système d'immigration et du processus relatif aux travailleurs étrangers temporaires.

La sénatrice Eaton : Pour revenir à ce que disait M. Sweetman, c'est-à-dire jumeler les employeurs à ce bassin dont les représentants du ministère nous ont parlé hier, êtes-vous à l'aise avec l'idée d'un bassin de personnes invitées qui seront ensuite jumelées aux employeurs? À votre avis, est-ce une bonne idée?

Mme Pohlmann : Oui. Je crois que l'employeur doit faire la sélection. Je pense que le gouvernement effectue une sélection préliminaire des personnes qui devraient être préapprouvées pour devenir des immigrants potentiels. C'est une question de compétences.

La sénatrice Eaton : Connait-il les emplois offerts?

Ms. Pohlmann: Yes, and ultimately it is the employer who will make the decision about that is the individual they will hire through an interview process. As long as they know they have already been preapproved, that process becomes a lot easier. A lot of our members who are using these systems would prefer to see a path to permanent immigration and to use the permanent immigration as a means to fill some of the skilled positions that they have and even some of the unskilled positions although that is not on the agenda at the moment for CIC.

Senator Enverga: Thank you for your presentation. This question is more for Mr. Sweetman, but I would like your comment as well, Ms. Pohlmann.

In a paper that you coauthored, Mr. Sweetman, you mentioned there is a shift away from the point system which leads to a type of prediction. Can you explain this to the committee and tell us how this new proposed system would affect this?

Mr. Sweetman: Can you say the middle part of your question again? I couldn't hear you.

Senator Enverga: You coauthored a paper with Garnett Picot wherein you stated that there is still a shift away from the point system which leads to a type of prediction. Could you explain this to the committee and tell us how this new proposed system should affect us? Should we worry about it more for the short term than the long term? What is your comment and proposal on this?

Mr. Sweetman: The new expression of interest system or the new system, broadly speaking, in contrast to the historic skilled worker program, for the most part is a move in the right direction. We are moving from a system that had one main category for economic class immigrants, the skilled worker program; to a system which has a portfolio of entry programs and a system that gives employers a lot more power, if you want to think of it that way. I actually think giving employers more power and influence in a system is a good thing. It needs some balance, but I think giving employers that power is good.

One of the main things we are changing in moving from a skilled worker program to an expression of interest program is a move from a minimum threshold program. That historic skilled worker program had a threshold, say, of 67 points. Anyone who got over 67 points was admitted. The new program is a competitive program. There is no minimum. People apply and you take the requisite number of people from the top of the list. It is not that 67 becomes a magic threshold. Rather, you take the required number of people, which are set each year in the levels proposal tabled in Parliament. You take the people with the highest scores effectively, or the most desirable people, from out

Mme Pohlmann : Oui, et au bout du compte, c'est l'employeur qui prendra la décision concernant les personnes qu'il embauchera par l'entremise d'un processus d'entrevues. Lorsque l'employeur sait que ces personnes ont été préapprouvées, le processus devient beaucoup plus facile. Un grand nombre de nos membres qui utilisent ces systèmes préféreraient qu'ils mènent à l'immigration permanente et ils aimeraient utiliser l'immigration permanente pour combler les postes spécialisés qu'ils offrent et même certains postes non spécialisés, même si cela ne fait pas partie du programme de CIC pour le moment.

Le sénateur Enverga : Merci de votre exposé. Ma question s'adresse plutôt à M. Sweetman, mais j'aimerais également obtenir vos commentaires, madame Pohlmann.

Dans un article que vous avez coécrit, monsieur Sweetman, vous avez mentionné qu'on avait tendance à délaisser le système de points qui mène à un type de prédiction. Pouvez-vous expliquer cela au comité et nous expliquer les effets du nouveau système proposé sur cet enjeu?

M. Sweetman : Pourriez-vous répéter le milieu de votre question? Je ne vous ai pas entendu.

Le sénateur Enverga : Vous avez coécrit un article avec Garnett Picot dans lequel vous affirmez qu'on a tendance à délaisser le système de points qui mène à un type de prédiction. Pourriez-vous expliquer cela au comité et nous dire quels effets le nouveau système proposé aura sur nous? Devrions-nous être préoccupés davantage à court terme qu'à long terme? Quels sont vos commentaires et vos suggestions à ce sujet?

M. Sweetman : Le nouveau système de déclaration d'intérêt ou le nouveau système, de façon générale, contrairement au programme traditionnel des travailleurs qualifiés, représente en grande partie un pas dans la bonne direction. Nous délaissons un système qui comprenait une catégorie principale pour les immigrants dans la catégorie économique, c'est-à-dire le programme des travailleurs qualifiés, pour un système qui offre un portefeuille de programmes d'entrée et qui offre aux employeurs beaucoup plus de pouvoir, si on voit les choses de cette façon. En fait, je crois que c'est une bonne chose de donner plus de pouvoir et plus d'influence aux employeurs dans un système. Il faut atteindre un certain équilibre, mais je crois que c'est une bonne chose de donner ce pouvoir aux employeurs.

L'un des éléments principaux que nous modifions en délaissant un programme des travailleurs qualifiés au profit d'un programme de déclaration d'intérêt, c'est le seuil minimum. Le programme traditionnel des travailleurs qualifiés fixait un seuil, par exemple, de 67 points. Toute personne qui avait 67 points était acceptée. Le nouveau programme est un programme fondé sur la compétition; il n'y a aucun minimum. Les gens feront une demande et on sélectionnera le nombre voulu de personnes en haut de la liste. Ce n'est pas que 67 devient un seuil magique; c'est plutôt qu'on choisit le nombre voulu de personnes, et ce nombre est établi chaque année dans la proposition de niveaux présentée

of the queue to fill your quota, rather than having a minimum threshold with a quota which implicitly implies enormous backlogs.

Earlier, Ms. Pohlmann mentioned backlogs being a big issue. The new system will, hopefully, eliminate or dramatically diminish backlogs. Canada had an intake in recent years, before the recent changes, of roughly 250,000 new immigrants a year, but we had 450,000 people applying for those 250,000 spots. Of the 450,000 people, roughly 100,000 did not meet the criteria, but that still meant you had in excess of 100,000 people applying each year beyond the number of spots available, so a backlog emerged.

In the new system say, for example, 450,000 people apply. We want 250,000. We will take the best 250,000, and then next year a whole new set of people can apply. It is a completely different approach.

How do we choose who is best, is the issue. In the new system, it is a two-stage process. In stage number one, the federal government says: Do you have minimum criteria in terms of language and characteristics? In stage number two, people select from the approved pool. The people who select can be employers, provinces or the federal government itself. You have a much broader range of people selecting from this preapproved pool. Does that answer your question?

Senator Enverga: Yes; sort of. I have another part of the question.

Ms. Pohlmann: We like the new process and the fact that, as Mr. Sweetman said, it contains a variety of different ways that new immigrants can come into Canada and it eliminates the backlog, which is important from a processing speed perspective — plus, employers are now playing a role. In the past, as I said in my presentation, job offers did not carry much weight in the immigration process. Now it will have an important piece of that puzzle which will be satisfying for those new immigrants that come into Canada. In the past we brought in a lot of highly educated people, but often they could not necessarily find the work in their chosen profession and ended up being dissatisfied with their immigration experience. I hope that will help to alleviate some of those issues that we have encountered.

au Parlement. On choisit, dans la liste, les personnes qui ont le pointage le plus élevé ou les gens dont on a le plus besoin pour remplir un quota, au lieu d'avoir un seuil minimal avec un quota, car cela crée des arriérés importants.

Plus tôt, Mme Pohlmann a mentionné que les arriérés représentaient un gros problème. Nous espérons que le nouveau système les éliminera ou les réduira considérablement. Le Canada a accueilli, ces dernières années, avant les récents changements, environ 250 000 nouveaux immigrants par année, mais 450 000 personnes ont fait une demande pour les 250 000 places offertes. Parmi ces 450 000 personnes, environ 100 000 ne remplissaient pas les critères, mais cela signifie tout de même que nous recevions 100 000 demandes de plus que le nombre de places offertes, ce qui a créé des arriérés.

Imaginons que 450 000 personnes font une demande dans le nouveau système. Nous voulons accueillir 250 000 personnes. Nous choisirons donc les meilleurs candidats parmi ces 250 000 personnes, et l'année suivante, de nouvelles personnes pourront présenter une demande. Il s'agit d'une approche complètement différente.

La question qui se pose, c'est comment choisissons-nous les meilleurs candidats? Dans le nouveau système, il s'agit d'un processus à deux étapes. Pendant la première étape, le gouvernement fédéral demande aux candidats s'ils satisfont aux critères minimaux en ce qui concerne la langue et les caractéristiques. À la deuxième étape, les gens choisissent les immigrants dans le bassin de candidats approuvés. Les gens qui sélectionnent les immigrants peuvent être des employeurs, des provinces ou le gouvernement fédéral. Il s'ensuit qu'un plus grand éventail de gens sélectionnent des immigrants dans ce bassin d'immigrants préapprouvés. Cela répond-il à votre question?

Le sénateur Enverga : Oui, en quelque sorte. Il y a un autre volet à ma question.

Mme Pohlmann : Nous aimons le nouveau processus et le fait que, comme l'a mentionné M. Sweetman, il contient une série de différentes façons par lesquelles les nouveaux immigrants peuvent venir au Canada. Nous aimons également le fait qu'il élimine les arriérés, ce qui est important pour accélérer le processus. De plus, les employeurs ont maintenant un rôle à jouer. Auparavant, comme je l'ai mentionné dans mon exposé, les offres d'emploi n'étaient pas très importantes dans le processus d'immigration. Maintenant, elles représentent une partie importante du processus, ce qui sera satisfaisant pour les nouveaux immigrants qui arrivent au Canada. Auparavant, nous avons accueilli un grand nombre de personnes très instruites, mais souvent, elles ne pouvaient pas nécessairement trouver du travail dans leur domaine et au bout du compte, elles n'étaient pas satisfaites de leur expérience en matière d'immigration. J'espère que cela aidera à régler certains des problèmes auxquels nous avons fait face.

Senator Enverga: Mr. Sweetman, you mentioned age as part of the success in the long-term immigration process. Do you think the job bank should have an age component to achieve success? I have the same question for you, Ms. Pohlmann.

Mr. Sweetman: Again, I cannot quite hear you with your microphone. It does not seem to be working properly.

Senator Enverga: You mentioned age as part of the success in the long term.

Mr. Sweetman: Oh, "age." There are certain characteristics that are important indicators of long-term labour market success. Age is certainly one of them. If you look at the recent changes to the point system, the points associated with age have changed to emphasize young immigrants. Young immigrants certainly have greater labour market success in Canada than do older immigrants. It is not entirely clear why that has happened — and that has changed a bit over time — but clearly age is a very important characteristic for future labour market success in Canada.

Ms. Pohlmann: I really have nothing further to add. I would agree with Professor Sweetman on that.

Senator Chaput: I have a few questions regarding labour shortages and small business. This question has been addressed by some senators, but I have a few more.

If I understood correctly, when we talk about the shortage, it is not necessarily only the skills that are needed. That is one issue, but the other is because some Canadians do not want to do the kind of work that is needed, right?

Ms. Pohlmann: Correct.

Senator Chaput: Does the Canadian Federation of Independent Business have data with regard that? Do you have an electronic bank? Do you know the skills that are needed to begin with that Canadians do not have and also the jobs that you need to fill but Canadians do not want to do? Do you have this?

Ms. Pohlmann: We do have some data on the types of skills in demand by small business employers; I don't have the other side of that. I did not bring it with me today. It is part of some research we are currently finalizing and putting out. We divided it by low, semi and high skilled. It is sort of the A, B, C and D coding that is already being used with other government entities.

The biggest group is that apprenticeship, skilled college level type of area. Not far behind that is what we call semi or lower skilled, elemental-type labour jobs. Those are also in high

Le sénateur Enverga : Monsieur Sweetman, vous avez mentionné que l'âge contribuait à la réussite du processus d'immigration à long terme. À votre avis, les Guichets emplois devraient-ils tenir compte de l'âge pour avoir un meilleur rendement? J'aimerais vous poser la même question, madame Pohlmann.

M. Sweetman : Encore une fois, je ne vous entends pas bien. Votre microphone ne semble pas fonctionner correctement.

Le sénateur Enverga : Vous avez mentionné que l'âge contribuait à la réussite à long terme.

M. Sweetman : Oh, vous avez dit « l'âge ». Certaines caractéristiques sont des indicateurs importants de la réussite à long terme du marché de l'emploi. L'âge est certainement l'une de ces caractéristiques. Si vous examinez les changements récents apportés au système de points, vous constaterez que les points liés à l'âge ont été modifiés pour mettre l'accent sur les jeunes immigrants. Ces derniers affichent certainement un meilleur taux de réussite sur le marché du travail au Canada que les immigrants plus âgés. Les raisons qui expliquent cette situation ne sont pas tout à fait claires — et cela a changé un peu avec le temps —, mais l'âge est sans aucun doute une caractéristique très importante pour réussir sur le marché de l'emploi au Canada.

Mme Pohlmann : Je n'ai rien à ajouter. Je suis d'accord avec M. Sweetman à cet égard.

La sénatrice Chaput : J'ai quelques questions liées aux pénuries de main-d'œuvre et aux petites entreprises. Quelques sénateurs ont déjà abordé le sujet, mais j'ai d'autres questions.

Si je comprends bien, lorsque nous parlons de pénurie, il ne s'agit pas nécessairement d'une pénurie de compétences. C'est bien un problème, mais l'autre problème, c'est que certains Canadiens ne veulent pas occuper les types d'emplois offerts, est-ce exact?

Mme Pohlmann : C'est exact.

La sénatrice Chaput : La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a-t-elle des données à cet égard? Avez-vous une banque de données électronique? Connaissez-vous les compétences dont on a besoin et que les Canadiens n'ont pas et connaissez-vous également les emplois qui doivent être comblés, mais que les Canadiens ne veulent pas accepter? Avez-vous ces données?

Mme Pohlmann : Nous avons quelques données sur les types de compétences en demande par les petites entreprises; mais je n'ai pas les autres données. Je ne les ai pas avec moi aujourd'hui. Elles font partie d'une recherche que nous sommes en train de terminer et de publier. Nous avons divisé les emplois en catégories : peu spécialisés, semi-spécialisés et très spécialisés. C'est en quelque sorte le codage de type A, B, C et D qui est déjà utilisé par d'autres organismes gouvernementaux.

Le plus grand groupe est celui des apprentis et des compétences de niveau collégial. Pas très loin derrière, il y a ce que nous appelons les compétences peu ou semi-spécialisées, c'est-à-dire les

demand. Again, it is certain pockets. There are pockets of the country where it is not an issue and there are pockets of the country where it is a big issue. Sometimes it seems to be in those more remote areas of the country as well as in the western provinces, in particular.

Senator Chaput: In order to do the matching or the linking that the government wants to do with immigrants, do you share that data with the government or have they asked? How does it work?

Ms. Pohlmann: Ours is aggregate data so it would be difficult for me to say. We do share that information. Certainly, we provide information to our members who call us looking for information on how to find people. We will direct them to the various tools out there, whether it is the Job Bank, or matching through the EI system, or other types of initiatives that can help them, co-op programs, or whatever. We do know which of those businesses are telling us that they have shortages, but we don't necessarily work with government to match them.

Senator Chaput: One of your recommendations is to make it easy for business to identify eligible potential immigrants.

If you were the federal government, how would you make this happen?

Ms. Pohlmann: I don't know what the ultimate design of this thing will look like, but if you are a small employer and you are struggling to find a Canadian to fill the position, and if you have done all the work and there is somewhere you can go where it is easily identified that someone from overseas has already been preapproved by the government. For example, you can go to the Job Bank and there is a list of the potential immigrants that have already been preapproved that you, as an employer, can potentially interview for the position. Their resume is there and you can see it. There has to be some way that people can easily see that this person is preapproved, whether it is through the Job Bank or through other types of job searching capabilities of software. It has to be easy for them to understand that this person is preapproved and for them to understand what that means for them as a business. That is, if they go with that person, then that person will go more quickly through the system.

Senator Chaput: How do you see your role as a federation with regard to what government does and what small businesses need? How do you see that?

Ms. Pohlmann: On an expression of interest system like that, we would widely promote it. Once we understood what it would look like, we would make sure that small business owners who are struggling to find people in certain skilled areas — and it will be focused on skilled jobs first — know how to find them and what

emplois subalternes. La demande est également très élevée pour ces types d'emplois. Encore une fois, cela dépend des endroits. Dans quelques régions du pays, certains secteurs n'ont aucun problème et dans d'autres régions, ils ont de gros problèmes. Parfois, il semble que c'est un problème dans les régions plus éloignées du pays ainsi que dans les provinces de l'Ouest.

La sénatrice Chaput : Afin de réaliser les jumelages que le gouvernement souhaite effectuer avec les immigrants, offrez-vous vos données au gouvernement, ou vous a-t-il demandé ces données? Comment cela fonctionne-t-il?

Mme Pohlmann : Nos données sont regroupées et il m'est donc difficile de répondre à cette question. Nous partageons ces renseignements. Nous offrons certainement des renseignements à nos membres qui nous demandent des informations sur la façon de trouver des employés. Nous les dirigerons vers les différents outils offerts, qu'il s'agisse du Guichet emplois ou du jumelage par l'entremise du système d'assurance-emploi, ou d'autres types d'initiatives qui peuvent les aider, par exemple les programmes coopératifs, et cetera. Nous savons quelles entreprises nous signalent des pénuries, mais nous ne collaborons pas nécessairement avec le gouvernement pour les jumeler.

La sénatrice Chaput : L'une de vos recommandations visait à faciliter, pour les entreprises, l'identification des immigrants potentiels.

Si vous étiez le gouvernement fédéral, comment y arriveriez-vous?

Mme Pohlmann : Je ne sais pas à quoi ressemblera le résultat final, mais si vous êtes un petit employeur et que vous avez de la difficulté à trouver un employé canadien pour combler un poste, et si vous avez déployé tous les efforts nécessaires et qu'il existe un endroit où vous pouvez vous adresser pour repérer facilement une personne qui habite à l'étranger et qui a été préapprouvée par le gouvernement — par exemple, vous pouvez vous adresser au Guichet emplois et on vous fournira une liste des immigrants potentiels qui ont été préapprouvés et qu'en tant qu'employeur, vous pouvez convoquer à une entrevue pour le poste. Leur curriculum vitae est publié et vous pouvez le lire. Les gens doivent pouvoir facilement vérifier si cette personne a été préapprouvée, que ce soit par l'entremise du Guichet emplois ou par l'entremise d'autres types de logiciels de recherche d'emploi. Il faut qu'il soit facile de comprendre que cette personne est préapprouvée et ce que cela signifie pour une entreprise. C'est-à-dire que si l'entreprise embauche cette personne, elle pourra passer plus rapidement par les différentes étapes du système.

La sénatrice Chaput : À votre avis, quel est votre rôle, en tant que fédération, en ce qui a trait aux efforts du gouvernement et aux besoins des petites entreprises? Comment voyez-vous votre rôle?

Mme Pohlmann : Nous ferions certainement la promotion à grande échelle d'un système de déclaration d'intérêt comme celui-là. Après avoir compris à quoi ressemblerait ce système, nous veillerions à ce que les propriétaires des petites entreprises qui ont de la difficulté à trouver des employés dans certains domaines de

they need to do for that. We would be very proactive in ensuring that small business owners looking for that kind of information are aware of it.

We have a number of ways to do that. We have counsellors and district managers; we have a big team across Canada who talks to business owners every day. We would try to help them in that regard.

Senator Seth: Bill C-31 will create a pool of prospective skilled immigrants. Do you think the creation of this pool will make it easier for employers to find skilled foreign workers? If so, do you think the end result will be that Canadians will lose opportunities to get jobs because skilled workers are already in the pool and they will be able to take those jobs rather than Canadians because they may work for less wages?

Ms. Pohlmann: With most of the LMO processes — and I understand that this process will still have an LMO component to it — you have to show how much you are willing to pay and that has to be approved by the government. That is my understanding. I don't know if that would even be possible under this system.

I think it would be easier. As I showed in my presentation, fewer than 5 per cent of small business owners at this point are even using the current immigration system to try to recruit people because it is so complicated and difficult to do. Right now, about 95 per cent of our members, if not higher, would much prefer to hire someone locally in their local community. They are the local businesses. They are the ones that want to keep their local businesses going and hire the people in their local communities. For the vast majority of them, that is by far and away the process they want to use first. In order for them to start using the current immigration system, they have had no choice. They have pretty much done recruiting everywhere they can and that is the point they will move to that system.

Mr. Sweetman: I will turn back to the skills-versus-labour-shortages question. I think we have not appreciated or not admitted to ourselves what I view, and what I think most academics and civil servants would view, as a mugs game.

If we go back and look at previous predictions of skill and labour shortages, and then we look at what happens in an area where those are predicted, we find they are wrong more often than right. We are not very good at this. The federal government traditionally said it was a hard thing to do and devolved it to the provinces. They said one of the reasons for the predictions not working very well at the federal level was because of regional differences or regional needs. That is a purpose for the provincial nominee program. In fact, most provincial nominee programs are having terrible times trying to keep track of skill shortages and are

compétences — et l'accent sera d'abord mis sur les emplois spécialisés — sachent où les trouver et ce qu'ils doivent faire pour les embaucher. Nous serions très proactifs pour veiller à ce que les propriétaires des petites entreprises qui cherchent des renseignements puissent les trouver.

Nous avons plusieurs façons d'y arriver. Nous avons des conseillers et des gestionnaires de district; nous avons une grande équipe dont les membres, à l'échelle du Canada, parlent aux propriétaires d'entreprises tous les jours. Nous tenterions de les aider à cet égard.

La sénatrice Seth : Le projet de loi C-31 créera un bassin d'immigrants qualifiés potentiels. Pensez-vous que la création de ce bassin aidera les employeurs à trouver des travailleurs étrangers qualifiés? Si oui, pensez-vous qu'au bout du compte, les Canadiens perdront des occasions d'emploi parce que des travailleurs qualifiés déjà présents dans ce bassin seront en mesure d'occuper ces emplois plutôt que des Canadiens, car ils accepteront des salaires moins élevés?

Mme Pohlmann : Dans le cadre de la plupart des processus d'AMT — et d'après ce que je comprends, ce processus conservera un élément d'AMT —, vous devez divulguer combien vous êtes prêt à payer et cela doit être approuvé par le gouvernement. C'est ce que je comprends. Je ne sais même pas si c'est possible dans le cadre de ce système.

Je crois que ce serait plus facile. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, en ce moment, moins de 5 p. 100 des propriétaires de petites entreprises utilisent le système d'immigration actuel pour tenter de recruter des employés, car il est très compliqué et difficile à naviguer. En ce moment, environ 95 p. 100 de nos membres, sinon plus, préféreraient nettement embaucher une personne de leur collectivité, car ce sont des entreprises locales. Elles souhaitent poursuivre leurs activités à l'échelle locale et embaucher les habitants de leur collectivité. La grande majorité de ces entreprises souhaite vraiment utiliser d'abord ce processus. Elles n'avaient pas le choix si elles souhaitent utiliser le système d'immigration actuel. Elles ont recruté partout où elles le pouvaient et c'est seulement ensuite qu'elles font appel au système.

M. Sweetman : Cela reviendra à la question des compétences comparativement aux pénuries de main-d'œuvre. Je crois que nous n'avons pas encore compris ou que nous n'avons pas encore admis qu'il s'agit, à mon avis, et de l'avis de la plupart des universitaires et des fonctionnaires, je crois, d'un attrape-nigaud.

Si nous étudions les prédictions précédentes sur les pénuries de main-d'œuvre et de compétences, et si nous examinons ensuite la situation dans un domaine où ces pénuries étaient prévues, nous constatons que la plupart du temps, ces prédictions étaient erronées. Nous ne maîtrisons pas ce type de prédictions. Le gouvernement fédéral a traditionnellement affirmé que c'était une tâche difficile à accomplir et il a transféré ce fardeau aux provinces. Il a dit que les différences régionales ou les besoins régionaux expliquaient en partie pourquoi les prédictions n'étaient pas très fiables au niveau fédéral. C'est l'une des

moving away from that themselves. Skill shortages and labour shortages, but especially skill shortages, seem to fluctuate dramatically over time and across regions, and it is very hard for any immigration system, temporary or permanent, to serve skill shortages very well.

We are getting a bit better on the temporary side, but the problem with serving skill shortages — and this brings us directly to your most recent question — is that you can actually not only bring down wages but also, in the long term, you can stop wages from going up. In my mind, that is the more serious concern. We, relatively easily, can design a system to stop wages from going down but, over time, we want Canadian standards of living to go up. The concern is that a temporary foreign worker program, if it is unbalanced and if it goes too far, can prevent people from increasing their standard of living over time. That is a very important concern from an economic perspective, because what we want to see in Canada is increasing standards of living, not stable standards of living.

Senator Seth: Do you think that it is easier for employers here in Canada to find foreign workers than Canadians? If so, why is that?

Mr. Sweetman: I am not sure it is easier for them to find foreign workers than Canadians. Some employers use a fair number of foreign workers even in regions where the unemployment rate is reasonably high. It makes some sense in regions like Alberta, where the unemployment rate is quite low, for employers to be using temporary foreign workers because there are, arguably, labour shortages. It makes far less sense in other regions of Canada, where the unemployment rate is quite high, for us to make the argument that temporary foreign workers are as needed. Yet, the LMO seems to be operating in such a way that it seems to be accepting the argument that there are widespread large labour shortages in Canada. There may be widespread skill shortages for particular skills, but I find it hard to believe that there are widespread labour shortages.

Ms. Pohlmann: Our data shows that 95 per cent of our members are hiring Canadians. It is far easier for them to hire a Canadian than it is to hire anybody through the temporary foreign worker program or the permanent immigration system.

As for the skills versus the shortages of labour, I will use the temporary foreign worker program, and it could be the same with the permanent immigration system. Many times, it's one or two

reasons qui ont entraîné la création du programme des candidats des provinces. En fait, la plupart des programmes des candidats des provinces ont énormément de difficulté à suivre les pénuries de compétences et ont tendance à délaissé ce processus. Les pénuries de compétences et de main-d'œuvre, mais surtout les pénuries de compétences, semblent fluctuer considérablement avec le temps et selon les régions, et il est très difficile pour n'importe quel système d'immigration, qu'il soit temporaire ou permanent, de combler les pénuries de compétences de façon adéquate.

Nous nous améliorons un peu en ce qui concerne l'aspect temporaire, mais le problème qui se pose lorsqu'on tente de combler les pénuries de compétences — et cela nous amène directement à votre dernière question —, c'est que vous pouvez non seulement réduire les salaires, mais également, à long terme, vous pouvez empêcher les salaires d'augmenter. À mon avis, c'est le problème le plus important. Nous pouvons facilement mettre au point un système pour empêcher les salaires de diminuer, mais avec le temps, nous souhaitons augmenter le niveau de vie des Canadiens. Ce qui est inquiétant, c'est qu'un programme de travailleurs étrangers temporaires, s'il n'est pas équilibré et s'il est poussé trop loin, peut empêcher les gens d'améliorer leur niveau de vie avec le temps. C'est une préoccupation très importante sur le plan économique, car nous voulons que le niveau de vie des Canadiens augmente, et non qu'il stagne.

La sénatrice Seth : Croyez-vous qu'il est plus facile pour les employeurs du Canada de trouver des travailleurs étrangers que des travailleurs canadiens? Le cas échéant, pourquoi?

M. Sweetman : Je ne suis pas certain qu'il soit plus facile pour eux de trouver des travailleurs étrangers que des travailleurs canadiens. Certains employeurs ont recours à un grand nombre de travailleurs étrangers, même dans des régions où le taux de chômage est assez élevé. C'est un choix qui peut sembler logique dans des régions comme en Alberta, où le taux de chômage est assez bas; on peut comprendre que des employeurs emploient des travailleurs étrangers temporaires parce qu'il y aurait là-bas des pénuries de main-d'œuvre. C'est beaucoup moins compréhensible dans d'autres régions où le taux de chômage est assez élevé et où il est difficile de justifier le recours à des travailleurs étrangers temporaires. Pourtant, le régime des avis relatifs au marché du travail semble admettre l'argument selon lequel il y aurait des pénuries de main-d'œuvre généralisées du Canada. Il peut y avoir des pénuries généralisées pour certaines compétences, mais je trouve difficile à croire que les pénuries de main-d'œuvre soient généralisées.

Mme Pohlmann : Nos données montrent que 95 p. 100 de nos membres embauchent des Canadiens. Il est beaucoup plus facile pour eux d'embaucher un Canadien que d'embaucher quelqu'un par le programme des travailleurs étrangers temporaires ou le système de l'immigration permanente.

Pour ce qui est des pénuries de compétences par opposition aux pénuries de main-d'œuvre, je vais utiliser le programme des travailleurs étrangers temporaires, comme je pourrais utiliser le

key positions in a business that they cannot fill and, if they cannot fill those key positions, then all of the Canadians they employ are in jeopardy too.

I will give you an example of a restaurant, which is the controversial piece. We have an example, in the Atlantic provinces, of a member who runs a Japanese sushi restaurant. There is high demand and people want him to open two more locations. He can't do it because he cannot find the sushi chef he needs for that particular location. The demand is there. He is employing Canadians in every other aspect of the business. He cannot grow his business because he cannot get that one key position. You need to keep that in mind when we are looking at some of these issues. That is a more common use of the immigration system, both the temporary foreign worker and the permanent immigration system, than flooding your entire business with temporary foreign workers. I think it's most often used to fill key positions so that the Canadians that also work in those businesses are able to continue to work.

Senator Cordy: Thank you both very much for being here. This is excellent testimony, and it goes back to the fact that the whole issue of temporary foreign workers is a very complex issue. I think we would all agree that the program is necessary, but, Mr. Sweetman, you keep coming back to the whole issue of balance. I think that is extremely important. I think you also said earlier "complements instead of replacements," which I thought was a good way to phrase it.

When we look at the program, we know that, in 2009, we had 280,769 temporary workers and, in 2012, there were 338,189. This was during the recession, yet the number of temporary workers increased in Canada, which was surprising data for me to read.

We also look at the way in which the types of skills of people who are coming in have changed. In 2005, we had musicians, singers, producers actors, directors, specialist physicians and, in 2008, we had food counter attendants, kitchen helpers, trades helpers, labourers and light-duty cleaners. So the types of jobs certainly changed significantly within a period of time.

I certainly agree with you, Mr. Sweetman, being an Atlantic Canadian senator, that, when I see that 100 temporary foreign workers were brought into Newfoundland to serve as deck hands, I find it very surprising that we could not find deck hands in the province of Newfoundland and Labrador. The same with temporary foreign workers being brought into Nova Scotia to work in fish plants. I find that unusual because fishing for many,

système de l'immigration permanente. Bien souvent, c'est un ou deux postes clés que l'entreprise n'arrive pas à combler, et si elle n'arrive pas à les combler, tous les postes de Canadiens à son emploi sont compromis aussi.

Je vais vous donner l'exemple d'un restaurant, un exemple controversé. Nous avons l'exemple, dans les Maritimes, d'un de nos membres qui possède un restaurant de sushis japonais. La demande est forte, et on lui demande d'ouvrir deux autres restaurants. Il ne peut toutefois pas le faire, parce qu'il n'arrive pas à trouver le chef sushis dont il aurait besoin. La demande est là. Il emploie des Canadiens partout ailleurs dans son entreprise. Il n'arrive toutefois pas à prendre l'expansion voulue parce qu'il ne trouve personne pour combler ce poste clé. C'est une chose à garder en tête lorsqu'on se penche sur ce genre de questions. Il est plus commun de recourir au système d'immigration, soit au programme des travailleurs étrangers temporaires ou au système de l'immigration permanente, dans ce genre de contexte que d'utiliser des travailleurs étrangers temporaires pour tous les postes d'une entreprise. Je pense qu'on l'utilise surtout pour combler des postes clés, de manière à ce que les Canadiens qui travaillent eux aussi dans ces entreprises puissent conserver leur emploi.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie tous deux infiniment d'être ici aujourd'hui. C'est un excellent témoignage qui nous rappelle à quel point la question des travailleurs étrangers temporaires est complexe. Je pense que nous convenons tous du fait que ce programme est nécessaire, mais monsieur Sweetman, vous nous parlez continuellement d'équilibre. Je pense que c'est extrêmement important. Vous avez aussi dit, je crois, qu'il fallait voir ces travailleurs comme un complément et non comme des remplaçants; je trouve que c'est une très bonne façon de présenter la chose.

Quand on regarde un peu le programme, on sait qu'en 2009, il y avait 280 769 travailleurs temporaires ici, alors qu'en 2012, il y en avait 338 189. C'était en pleine récession, mais le nombre de travailleurs temporaires a tout de même augmenté au Canada, j'ai été étonnée de le lire.

On voit également combien le genre de compétences des gens qui viennent ici a changé. En 2005, nous attirions des musiciens, des chanteurs, des réalisateurs, des acteurs, des directeurs, des physiciens spécialisés, alors qu'en 2008, nous avons attiré des serveurs aux comptoirs de services alimentaires, des aide-cuisiniers, des aides de corps de métier, des ouvriers et des nettoyeurs de travaux légers. Le type d'emplois a donc changé considérablement pendant cette période.

Je suis bien d'accord avec vous, monsieur Sweetman, en tant que sénateur du Canada atlantique. Quand je vois qu'on a fait venir 100 travailleurs étrangers temporaires à Terre-Neuve pour les faire travailler comme matelots, je trouve très étonnant qu'on n'ait pas réussi à trouver de matelots dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est la même chose pour les travailleurs étrangers temporaires engagés dans des usines de poissons en

many years has been a way of life for many communities along the ocean in Nova Scotia.

I was interested, Mr. Sweetman, in your comment that temporary foreign workers can keep wages from going up and that that would be part of the balance, because we look at the numbers of who came in when the recession was on. Could you expand on that a little bit? I think that is something that we haven't heard a lot about.

Mr. Sweetman: At the risk, again, of causing people's eyes to glaze over, most economic theory would suggest that prices or wages are set at the margin. It is not the average person that sets the prices in an industry; it is the marginal person. It is that last person that you entice into the job that sets the wage for the entire industry. It does not need to be a large percentage of the industry that are, for example, temporary foreign workers to affect the prices or the wages being paid to every single person in the industry.

By keeping the flow of workers who are willing to accept the current wage high, we prevent wages from going up in the future because the wage of the marginal person is the wage of the temporary foreign worker. In the LMO process, all it needs to do is not cause wages to go down. At least, that's currently how it is. It used to be, in the past, that it did allow wages to go down a little bit. The current version doesn't allow wages to go down, but it does not help wages to go up. If we want to be increasing the standard of living for Canadians, we want to be thinking about wages increasing over time and standards of living increasing over time.

If the LMO process, just to build on Ms. Pohlmann's comment, is working properly, it should be able to distinguish between the sushi chef, which was her example and which really is an example, in some sense, of a skill shortage, and the generic counter clerk, which is not a skill shortage but, potentially, a labour shortage. Then we need to make an argument: In the region, is there really a labour shortage? Do we need temporary foreign workers for those generic jobs? The LMO process, if it's functioning properly, is meant to be able to distinguish between those different types of jobs, and I am not sure that, at the moment, it is doing that adequately.

Senator Cordy: That is a very clear distinction you have made between skill shortages and labour shortages. When we look at the groups of foreign workers coming in 2005 compared to 2008, we see that the first group were, for the most part, skilled workers, whereas, for the most part in 2008, the change was made that they would be what you classify as labour shortages, where many people would be able to fill that job. That, I think, is an excellent distinction that you have made.

Nouvelle-Écosse. Je trouve cela surprenant, parce que la pêche est un mode de vie pour beaucoup de communautés des côtes de la Nouvelle-Écosse depuis très longtemps.

Vous avez capté mon intérêt, monsieur Sweetman, quand vous avez dit que le recours à des travailleurs étrangers temporaires pouvait empêcher les hausses de salaire et que cela pourrait faire partie de l'équation, parce qu'on peut voir les chiffres sur les personnes qui sont arrivées pendant la récession. Pouvez-vous nous en parler un peu plus? Je crois que nous n'en avons pas encore parlé beaucoup.

M. Sweetman : Au risque de vous faire sourciller encore une fois, la plupart des théories économiques dicteraient que les prix ou les salaires dépendent avant tout des extrêmes. Ce n'est pas en fonction de la personne dans la moyenne que les prix sont établis dans une industrie, mais en fonction de celles qui s'en éloignent. La norme salariale de toute l'industrie est établie en fonction de la dernière personne qu'on réussit à convaincre de faire le travail. Nul besoin que les travailleurs étrangers temporaires, par exemple, représentent un fort pourcentage des travailleurs dans une industrie pour qu'ils aient une incidence sur les prix ou sur les salaires versés à toutes les personnes qui en font partie.

Quand on continue d'embaucher des travailleurs prêts à accepter le plafond salarial actuel, on prévient les hausses des salaires futures parce que le salaire de la personne sous-employée est le salaire du travailleur étranger temporaire. Selon le régime des AMT, il suffit que son embauche n'entraîne pas de diminution des salaires, du moins selon la norme actuelle. Il permettait auparavant que les salaires baissent un peu. Dans sa version actuelle, il n'autorise pas de baisse des salaires, mais il ne favorise pas de hausse non plus. Si nous voulons hausser le niveau de vie des Canadiens, il faut songer à faire augmenter les salaires au fil du temps.

Pour que le régime des avis relatifs au marché du travail fonctionne bien, pour ajouter à ce que disait Mme Pohlmann, il doit faire la distinction entre le chef sushis, c'est-à-dire l'exemple qu'elle a donné qui illustre une pénurie de compétences, en quelque sorte, et le simple commis au comptoir, un poste pour lequel il n'y a pas de pénurie de compétences mais peut-être une pénurie de main-d'œuvre. Il faut ensuite se poser une question : dans la région, y a-t-il vraiment pénurie de main-d'œuvre? Avons-nous vraiment besoin de travailleurs étrangers temporaires pour ces emplois simples? Pour que le régime des AMT fonctionne comme il se doit, il doit permettre de faire la distinction entre ces différents types d'emplois, et je ne suis pas certain qu'il le permette en ce moment.

La sénatrice Cordy : Vous faites une distinction très claire entre les pénuries de compétences et les pénuries de main-d'œuvre. Quand on compare les groupes de travailleurs étrangers arrivés en 2005 à ceux arrivés en 2008, on peut voir que les membres du premier groupe étaient pour la plupart des travailleurs qualifiés, alors que les membres du groupe de 2008 répondaient plutôt à ce qu'on pourrait qualifier de pénurie de main-d'œuvre pour des postes que beaucoup de gens pourraient occuper. Je pense que c'est une excellente distinction que vous faites.

Mr. Sweetman: On a small technical point, it is worth saying that there is no temporary foreign worker program. Rather, there are temporary foreign worker programs, with an “s”, and there is a wide variety of them. Some of them are subject to an LMO; some of them are not subject to an LMO.

As to the numbers that you cited at the beginning, I think that the trend is correct, but I suspect that the numbers themselves are wrong because I do not think that the federal government actually counts all of the temporary foreign workers who come into Canada. There are a number of streams, for example, temporary foreign workers under NAFTA or temporary foreign workers under the Canada-Chile agreement, where we don't really have numbers. We don't know how many people enter, because it is at the discretion of the border agent whether or not to tick off the box indicating that the person is a temporary foreign worker.

What our numbers measure, they measure well, but there are a lot of things that they don't measure. They tell us a very good story about part of the picture, but they don't tell us the entire picture because the program is much more complicated.

As well, work visas, for example, for temporary foreign workers in a high-skilled category, if they are married, their spouse would be issued a work visa. It's not clear, always, how those visas are counted. For some situations, they are counted one way. For some situations, they are counted another. We have no data at all about whether the spouse of the high-skilled temporary foreign worker who was issued a work visa ever exercised that work visa. We sometimes have good counts of how many visas were issued and sometimes not, but we don't know if those visas are ever acted upon or not. I would be very careful about taking those numbers very seriously. They need to be read as telling part of a story.

Senator Cordy: Does anybody know the numbers, the true numbers? Does government know the true numbers?

Mr. Sweetman: I think the answer is no. We consciously don't count certain types of things.

Senator Cordy: So there is no way to determine how many temporary foreign workers would be in Canada at any one time?

Mr. Sweetman: I think that it is very difficult. No, there is no good way.

Senator Cordy: Okay. I didn't realize that. I will call it temporary worker programs. Thank you for that.

Some stakeholders are concerned that the expression of interest program will not provide transparency. Do either of you share that concern?

M. Sweetman : Sur une petite question technique, il vaut la peine de souligner qu'il n'y a pas de programme unique des travailleurs étrangers temporaires. Il y a plutôt des programmes des travailleurs étrangers temporaires, avec un « s », puisqu'ils sont très nombreux. Certains exigent des AMT, d'autres pas.

Pour ce qui est des chiffres que vous avez cités au départ, je crois que la tendance est juste, mais que les chiffres eux-mêmes sont probablement erronés parce que je doute que le gouvernement fédéral compte tous les travailleurs étrangers temporaires qui arrivent au Canada en ce moment. Il y a plusieurs canaux différents, dont les travailleurs étrangers temporaires embauchés par application de l'ALENA ou de l'accord Canada-Chili, pour lesquels nous n'avons pas vraiment de statistiques. Nous ne savons pas combien de gens entrent au pays, parce qu'il revient à l'agent frontalier de décider de cocher ou non la case qui indique que la personne est un travailleur étranger temporaire.

Ce que nos chiffres permettent de mesurer, ils le mesurent bien, mais il y a beaucoup de choses qu'ils ne mesurent pas. Ils nous donnent une très bonne idée d'une partie de la situation, mais ils ne nous disent pas tout, parce que le programme est bien plus complexe.

De même, si je prends les visas de travail, par exemple, si un travailleur étranger temporaire embauché dans la catégorie des emplois hautement spécialisés est marié, son conjoint ou sa conjointe recevra un visa de travail. On ne sait pas vraiment comment ces visas sont comptabilisés. Dans certains contextes, ils entrent dans une catégorie et dans d'autres, dans une autre catégorie. Nous n'avons pas de données du tout pour savoir si le conjoint ou la conjointe du travailleur étranger temporaire hautement qualifié qui a reçu un visa de travail l'a utilisé. Nous avons parfois de bonnes statistiques sur le nombre de visas émis, mais ce n'est pas toujours le cas et nous ne savons pas si ces visas ont été utilisés ou non. Je serais très prudent avant de prendre ces chiffres trop au sérieux. Il faut comprendre qu'ils ne disent pas tout.

La sénatrice Cordy : Est-ce que quelqu'un connaît les chiffres, les vrais chiffres? Est-ce que le gouvernement connaît les vrais chiffres?

M. Sweetman : Je pense que non. Consciemment, nous ne comptons pas certaines choses.

La sénatrice Cordy : Il n'y a donc aucune façon de déterminer combien il y aurait de travailleurs étrangers temporaires au Canada à un moment donné?

M. Sweetman : Je pense que c'est très difficile. Non, il n'y a pas de façon de le savoir avec exactitude.

La sénatrice Cordy : D'accord. Je n'en étais pas consciente. Je vais donc parler des programmes des travailleurs étrangers temporaires. Je vous remercie de cette précision.

Certaines personnes craignent que le programme des déclarations d'intérêt ne soit pas transparent. L'un de vous partage-t-il cette inquiétude?

Ms. Pohlmann: Transparency in what way?

Senator Cordy: So that immigrants would know exactly how their file has been dealt with.

Ms. Pohlmann: It is hard to say. I think we are still waiting to see what the final product will look like. I think it is difficult to comment until we see how it will actually be designed in practice.

Senator Cordy: Richard Kurland, who has appeared before this committee in the past, has suggested that perhaps there should be reports to Parliament, I would assume through a committee. He said twice a year. Would that be helpful once the program is in place so that we would get a better sense of how effective the program is?

Ms. Pohlmann: I'll go first.

Periodic reviews of the program are needed. That should be done with pretty much every government program. Analyses and reviews of anything new are a good idea, and we can make improvements as necessary or even eliminate it if it's not found to be working correctly. So, I wouldn't disagree there should be an evaluation done. Whether it's once or twice a year, I'm more neutral about.

Mr. Sweetman: There are two issues here. The first is on transparency. It's a two-step process at the moment. I believe the federal government's first step of the process will indeed be transparent — as transparent as the current system, at least. The second step of the process is the employer side, and that's where, if anywhere, there will be issues of transparency for us to understand why employers choose worker 1 as opposed to worker 2.

In Australia and New Zealand, where there are similar systems in place already, one of the complaints has been that employers choose people from — I'm going to call it — “more traditional backgrounds” than does the federal government. There is some issue of transparency in step 2.

The second part of your question has to do with reporting. Right now, there is an annual report of statistics, trends and patterns. If that were more frequent, that would be a good thing. There is also an issue of what's in the report. For example, there is no reporting on LMOs right now — or maybe I shouldn't say “no reporting,” as in recent years there has been some. The most recent numbers are for 2012, which is quite a long delay. The reporting is, in my mind, insufficient in the rapidity and the scope.

For example, we don't know how many LMOs were approved and not taken up. We don't have good information on that type of thing. There are many issues that are quite important where we

Mme Pohlmann : Transparence en quel sens?

La sénatrice Cordy : Pour que les immigrants sachent exactement comment leur dossier est traité.

Mme Pohlmann : C'est difficile à dire. Je dirais que nous attendons toujours de voir de quoi aura l'air le produit final. Il est difficile d'y réagir tant que nous ne savons pas comment il va s'articuler concrètement.

La sénatrice Cordy : Richard Kurland, qui a comparu devant le comité, a laissé entendre qu'il devrait peut-être y avoir des rapports au Parlement, par l'intermédiaire d'un comité, je présume. Il disait deux fois par année. Est-ce que ce serait utile, une fois le programme en place, pour nous donner une idée de son efficacité?

Mme Pohlmann : Je vais y aller en premier.

Il doit y avoir des examens périodiques du programme. C'est vrai pour à peu près n'importe quel programme gouvernemental. C'est toujours une bonne idée de prévoir des analyses et des examens, après quoi on peut apporter les améliorations nécessaires ou même éliminer des éléments si l'on constate qu'ils ne fonctionnent pas bien. Je ne suis donc pas contre l'idée qu'il y ait une évaluation. Devrait-elle se faire une fois ou deux par année? Je suis plutôt neutre à ce sujet.

M. Sweetman : Il y a deux questions ici. Il y a d'abord la transparence. Pour l'instant, c'est un processus en deux étapes. Je pense que la première étape pour le gouvernement fédéral va effectivement être transparente, aussi transparente que possible dans le système actuel, du moins. La deuxième étape relève de l'employeur, et c'est là où il pourrait y avoir des problèmes de transparence, qui nous empêcheraient de bien comprendre pourquoi tel employeur a choisi le travailleur 1 plutôt que le travailleur 2.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, où il y a déjà des systèmes semblables en place, les gens se plaignent du fait que les employeurs choisissent des personnes qui ont ce que je vais appeler des « antécédents professionnels plus communs » que le gouvernement fédéral. Il y a donc des problèmes de transparence à la deuxième étape.

Votre question portait ensuite sur les rapports. En ce moment, il y a un rapport annuel sur les statistiques, les tendances et les constantes. S'ils étaient plus fréquents, ce serait encore mieux. Il faut toutefois aussi nous demander ce que contiennent ces rapports. Par exemple, il n'y a pas de bilan sur les AMT en ce moment, ou peut-être que je ne devrais pas dire qu'il n'y en a pas, puisqu'il y en a eu quelques-uns ces dernières années. Les chiffres les plus récents datent de 2012. Le délai est donc assez long. À mon avis, ces rapports ne paraissent pas assez vite, et leur portée est trop étroite.

Par exemple, on ne sait pas combien d'AMT ont été approuvés, mais n'ont pas été suivis. Ce genre de chose n'est pas bien documenté. Il y a beaucoup d'éléments très importants sur

simply don't have enough information in what reporting there is. So there are issues of the frequency of reporting. Increasing the frequency, especially on the LMO side, would be positive.

Then there is what I'll call the depth or scope of reporting. Increasing the scope would also be positive.

The more transparency you have, the better the system is not only for the Canadian public, but it forces the people managing the program to be aware of the operation of their own program by virtue of the public reporting. I think it increases management competence and public policy confidence.

Senator Stewart Olsen: Just a brief comment, if I may, on the testimony so far: It's been very good and very informative.

What I'm learning from a lot of your testimony is that when you put a program in place and set it up, you better darned well put in your quality assurance or close your loop, so you know how to monitor and see how it's going.

I have just a couple of questions for Ms. Pohlmann. Do you or your organization assume any responsibility for what happens in small businesses when these foreign workers come in?

Ms. Pohlmann: Do we as an organization?

Senator Stewart Olsen: Yes.

Ms. Pohlmann: No, we do provide information about what the Temporary Foreign Worker Program is about, but we are not involved in the process at all. That's something between the business owner and the government, obviously.

We bring the messages from our members to the government to help them design the program in such a way. We have been very vocal with the recent changes and controversies that have been occurring to ensure we don't go to an extreme in terms of trying to correct this, because there are good people out there using it for the right reasons. We want to ensure they don't get punished because of what are, allegedly, a few bad apples.

Senator Stewart Olsen: Yes, that is a given.

The example you brought forward on the restaurant owner — would it not be a better thing — the term is “temporary foreign worker” because it's temporary; they come in on a temporary basis. When you base your whole business on “can I get this skilled person?” I think you're setting yourself up for a disaster, because that temporary foreign worker would have to stay forever.

Why couldn't it be put in place where there would be some recognition that if you bring in, say, someone to be your sushi chef, why can't there be an obligation on your part to train a local worker to step into that position once the term of the temporary foreign worker is complete? I think there has to be some

lesquels on n'a tout simplement pas assez d'information dans les rapports actuels. Il faut donc s'interroger sur la fréquence des rapports. Il serait bon de l'augmenter, particulièrement pour tout ce qui concerne les AMT.

Il y a ensuite la profondeur ou la portée des rapports. Il serait également bon d'en élargir la portée.

Par ailleurs, plus il y a de transparence, plus le système est bon pour le public canadien. Les rapports forcent les administrateurs à bien connaître le fonctionnement du programme parce qu'ils doivent en faire rapport publiquement. Je crois que ce mécanisme augmente la compétence en gestion et la confiance envers les politiques publiques.

La sénatrice Stewart Olsen : Si vous me le permettez, j'aimerais souligner que les témoignages jusqu'à maintenant sont très solides et très instructifs.

J'apprends de vos témoignages que lorsqu'on met un programme en place, on a tout intérêt à prévoir des mécanismes d'assurance de la qualité ou à boucler la boucle pour savoir comment surveiller ce qui se passe.

J'ai quelques questions à poser à Mme Pohlmann. Est-ce que vous ou votre organisation assumez une responsabilité quelconque à l'égard de ce qui se passe dans les petites entreprises une fois que des travailleurs étrangers y sont?

Mme Pohlmann : Notre organisation?

La sénatrice Stewart Olsen : Oui.

Mme Pohlmann : Non, nous l'informons sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires, mais nous ne participons pas du tout au processus. Évidemment, c'est entre le dirigeant d'entreprise et le gouvernement.

Nous transmettons les messages de nos membres au gouvernement pour l'aider à concevoir le programme en conséquence. Nous avons fait valoir notre point de vue haut et fort en vue de l'adoption des dernières modifications et dans les controverses qui ont animé le débat parce que nous ne voulions pas que des mesures extrêmes soient prises pour corriger la situation, puisqu'il y a de bonnes personnes qui sont embauchées pour les bonnes raisons. Nous ne voulions pas qu'elles soient punies à cause de quelques pommes présumément pourries.

La sénatrice Stewart Olsen : Oui, bien sûr.

Dans l'exemple du restaurateur que vous nous avez donné, vous avez utilisé le terme « travailleur étranger temporaire » parce qu'il est bien temporaire, il vient de façon temporaire, mais ne serait-il pas mieux... Quand tout un projet d'entreprise dépend de l'aptitude à trouver la personne qualifiée, je pense que la catastrophe est inévitable, parce que le travailleur étranger temporaire va devoir rester pour toujours.

Pourquoi ne pourrait-il pas y avoir de mécanisme selon lequel si on fait venir un chef sushis, par exemple, on a l'obligation de former un travailleur local afin qu'il puisse reprendre le poste une fois le mandat du travailleur étranger temporaire terminé? Je pense qu'il faut reconnaître les obligations des gens qui ont

recognition on the obligation of people who use these foreign workers, or the program will continue to grow in ways that we probably don't like.

Ms. Pohlmann: There are two responses to that. One of the aspects to the changes to the Temporary Foreign Worker Program announced last summer — the first of the tightening of the program — included something called a transition plan that is not yet announced. Part of that is to require the employer to come up with a plan on how they will transition to a Canadian workforce. We have some concerns with that, because there are some areas where that will be difficult to do. But that is something we are watching closely, and we have our own ideas on how that will work. We are concerned it will create a huge amount of paperwork and burden, on top of everything else, but it does get at what you're talking about.

Second, there needs to be a better link between a temporary foreign worker and permanent immigration. The permanent immigration system has not been very accessible where it's needed. Why can't we take some of these people who are temporary foreign workers, who have successfully integrated into communities, who are living there, and who are fulfilling a need, and bring them in through the permanent system?

Through some provincial nominee programs, as well as something called the Canadian Experience Class, there have been those opportunities to do that, but it is much more limited and not always the easiest thing to go through. The Canadian Experience Class, in particular, is difficult for a smaller company to use. Most who do that go through the provincial nominee programs.

Senator Stewart Olsen: Professor, I tend to agree with you that it would be a better idea for employers who are searching for workers — the labour market really should think about increasing wages or bettering working conditions before going for foreign workers. Canadians expect that, and I think we should be doing that.

Ms. Pohlmann: May I comment on that?

Senator Stewart Olsen: Yes, of course.

Ms. Pohlmann: As part of my presentation, when we ask our small-business owners who have gone through the Temporary Foreign Worker Program process or gone that far, almost all of them have told us they've tried increasing wages, improving benefits, flexibility of hours and looking outside of their regions to attract workers. I don't want the committee to think that there has not been an effort to do that in recruiting Canadians.

On the wage issue, when you go through an LMO process, especially for the lower-skilled wages, you are told how much you're to pay those workers. There is an industry average given to you as an employer. The employer has no choice really but to pay

recours à des travailleurs étrangers, faute de quoi le programme va continuer de prendre de l'ampleur d'une façon que nous n'aimerons probablement pas.

Mme Pohlmann : Il y a deux réponses à cela. L'un des aspects des modifications apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires annoncées l'été dernier, le premier resserrement du programme, était le plan de transition qui n'a pas encore été annoncé. Il devrait consister en partie à obliger l'employeur à déposer un plan sur les étapes de mise en place d'un effectif canadien. Nous avons des réserves à cet égard, parce qu'il y a des cas où ce sera difficile, mais nous suivons la situation de près et nous avons notre propre idée de la façon dont cela pourra fonctionner. Nous craignons que cela ne crée énormément de paperasse administrative, en plus de tout le reste, mais on en revient à ce que vous avez déjà dit.

Ensuite, il doit y avoir un meilleur lien entre un travailleur étranger temporaire et l'immigration permanente. Le système de l'immigration permanente n'est pas très accessible quand il le faudrait. Pourquoi ne pourrions-nous pas accueillir des travailleurs étrangers temporaires qui ont réussi à bien s'intégrer à leur communauté, qui y vivent et qui répondent à un besoin, et leur donner accès à un statut permanent?

Grâce à certains programmes de candidats provinciaux et ce qu'on appelle la catégorie de l'expérience canadienne, il est possible de le faire dans certains cas, mais c'est encore très limité et ce n'est pas la démarche la plus facile. La catégorie de l'expérience canadienne, en particulier, est difficile à utiliser pour une petite entreprise. La plupart d'entre elles préfèrent utiliser les programmes des candidats des provinces.

La sénatrice Stewart Olsen : Monsieur, je serais portée à être d'accord avec vous pour dire qu'il serait préférable que les employeurs qui cherchent des travailleurs essaient de faire augmenter les salaires ou à améliorer les conditions de travail sur le marché du travail avant de se tourner vers les travailleurs étrangers. C'est ce à quoi les Canadiens s'attendent, et je pense que c'est la voie à suivre.

Mme Pohlmann : Est-ce que je peux dire quelque chose à ce sujet?

La sénatrice Stewart Olsen : Bien sûr.

Mme Pohlmann : En préparation de mon témoignage, lorsque nous avons demandé à nos propriétaires de petites entreprises qui se sont prévalus du Programme des travailleurs étrangers temporaires jusqu'à maintenant, presque tous nous ont dit qu'ils avaient essayé d'augmenter les salaires, de bonifier les avantages, de rendre les horaires plus souples et d'attirer des travailleurs d'autres régions. Je ne voudrais pas que les membres du comité croient qu'ils ne font pas d'efforts pour recruter des Canadiens.

Pour ce qui est des salaires, quand on demande un AMT, particulièrement sur les salaires associés aux emplois peu spécialisés, on se fait dire combien payer les travailleurs. L'employeur se fait donner une moyenne de l'industrie. Il n'a

the amount the government has told them to pay, and that's what they do. In some instances, it's sometimes higher than what they're paying their own Canadian workers.

These are some of the other things that are happening around this that need to be looked at more closely before we make the assumption that this will depress wages and so forth, because some of that is out of the control of the employer.

Senator Stewart Olsen: I'm not saying there are not really good parts and no necessity; I'm just saying we have to be vigilant with this program and address these issues.

The Chair: On that point, this committee did review that program with regard to the new rules. Indeed, one of the issues was the definition of the salary or wage that could be accorded and where it fit within the standards. This committee went through those in great detail, making sure that the bottom was not the standard; in fact, the concern expressed by many witnesses was that the average was being set too high in those categories when we reviewed it at that time.

That's a very important point that you've brought back to our attention.

Senator Eggleton: I thought Senator Stewart Olsen raised some good points.

In terms of what Professor Sweetman said earlier about distinguishing between skills shortage and labour shortage is quite valid. There are some skills shortages in some areas — not as many as we think there are, because if you look at the labour situation, there isn't a shortage. There are six people available for every job available in this country. As for Canadians not wanting to do various jobs, I doubt that there are many in that category. I know in Toronto, for construction workers they traditionally get them from overseas and, yes, perhaps that's an example. But I think a key part of the problem is that a lot of these jobs just don't pay a living wage.

You may say that some people are trying to up the salary or whatever, but the indications are, from the studies done, that with precarious employment we are going in the opposite direction: fewer full-time jobs, more part-time jobs, more people on contract, fewer benefits. For some people they may say, "Better to stay on the social assistance system. At least you get some benefits and medical assistance and such." I would like to hear your comments on how much a part of the problem you think that is.

Ms. Pohlmann: This is obviously the debate that's been raging and it's the undertone of everything that's been happening. Again, I'm talking from the small business owner's perspective and they are often working at very thin margins themselves, not making a lot of money. They are dealing in very competitive markets,

donc pas vraiment d'autre choix que de payer à ses employés la somme que le gouvernement lui recommande, et c'est ce qu'il fait. Dans certains cas, ce salaire peut être plus élevé que le salaire qu'il verse à ses travailleurs canadiens.

C'est le genre de circonstances concrètes sur lesquelles il faut se pencher plus attentivement avant de présumer que tout cela va faire diminuer les salaires et le reste, parce que l'employeur ne peut pas décider de tout.

La sénatrice Stewart Olsen : Je ne dis pas qu'il n'y a pas de très bons côtés à ce programme et qu'il n'est pas nécessaire; je dis simplement qu'il faut faire preuve de vigilance et régler les problèmes qui y sont associés.

Le président : À ce sujet, notre comité s'est penché sur les nouvelles règles du programme. La définition du salaire ou de la rémunération pouvant être accordée posait justement problème, ainsi que sa concordance avec les normes. Le comité les a examinées très en détail, afin que le plancher ne soit pas la norme; en fait, beaucoup de témoins s'inquiétaient du fait que la moyenne était trop élevée dans ces catégories lorsque nous avons examiné ces règles.

Vous nous avez rappelé une question très importante.

Le sénateur Eggleton : Je trouvais que la sénatrice Stewart Olsen avait soulevé de bons points.

Comme M. Sweetman l'a dit tout à l'heure, je conviens qu'il faut faire la distinction entre une pénurie de main-d'œuvre et une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Certains secteurs connaissent des pénuries de travailleurs qualifiés — mais pas autant que nous le croyons, car si nous regardons la situation dans son ensemble, le pays n'est pas aux prises avec un manque de main-d'œuvre. On compte six chômeurs pour chaque emploi disponible au pays. Pour ce qui est des Canadiens qui ne veulent pas occuper divers emplois, je doute qu'on en retrouve beaucoup dans cette catégorie. Je sais qu'à Toronto, de nombreuses entreprises de construction font venir des travailleurs de l'étranger et, en effet, c'est peut-être un exemple. Toutefois, selon moi, le problème tient en grande partie au fait que ce type d'emplois n'offrent pas un salaire décent.

Vous avez beau dire qu'on s'efforce d'augmenter les salaires, mais selon des études qui ont été réalisées, la précarisation des emplois fait exactement le contraire : moins d'emplois à temps plein, davantage d'emplois à temps partiel et contractuels et moins d'avantages. Certains préfèrent toucher de l'aide sociale pour pouvoir profiter de divers avantages comme l'accès gratuit aux soins médicaux. J'aimerais que vous nous disiez dans quelle mesure cela est à l'origine de la situation actuelle.

Mme Pohlmann : Évidemment, ce problème fait l'objet de nombreuses discussions, et toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés en découlent. Encore une fois, je parle du point de vue des petites entreprises, dont les marges bénéficiaires sont plutôt minces. Elles ont affaire à des marchés très

especially in some of the service-oriented types of professions and so there are limits to what they can pay in that capacity and how much the market will bear in terms of increasing pricing. Those are some of the challenges they face, so it's difficult.

If we take the retail sector, if you are a small retailer competing with big-box stores, there is only so much you can increase the pricing to accommodate the salaries you're paying. Those are some of the challenges they face with these issues and they are doing their best.

We had many examples during the recession-era years where employers were not paying themselves, just their employees. It's a broad brush that you're painting with and I don't think this is necessarily the case everywhere. They're doing their best and, for many of them, hiring a temporary foreign worker or a permanent immigrant will allow them to keep their Canadian workers and keep them employed.

Ultimately, many of them will close if they have to pay a lot more because they will not be able to compete in their local markets. That takes away jobs from a lot of the other folks as well. In our consumer markets, we're looking for 24-7 quick service restaurants and coffee at all moments of the day.

Senator Eggleton: Why don't we bring in more landed immigrants rather than temporary foreign workers —

Ms. Pohlmann: I agree that, let's do that.

Senator Eggleton: — who could be easily abused. Not that I think you would advocate your members abusing them, but they are subject to more abuse.

Ms. Pohlmann: We totally agree. We believe we need to find an avenue to make those people more permanent. We have ideas about giving temporary foreign workers a bill of rights and making sure they are aware of that bill of rights when they come in. These are the ideas we are trying to push with the government to find ways to get through this so it can be more equitable. We don't condone any of what's happening out there. If those employers are found to be abusing workers, they should be prosecuted and never allowed to do those things again.

Mr. Sweetman: You made a number of interesting points. The interaction with social programs is particularly important. Clearly the current government thinks this is an important issue. If we think back to changes in the EI program of a year and a half ago, we see that's an initiative by the current government to try to address some of the issues that you're raising about whether social assistance programs — not only provincial social assistance or income assistance programs, but also the Employment Insurance program — are interacting with the Temporary Foreign Worker Program by encouraging Canadians, subsidizing Canadians, not

concurrentiels, particulièrement dans le secteur des services; il y a des limites aux salaires qu'elles peuvent verser et aux prix que le marché peut tolérer. Ce sont quelques-unes des difficultés auxquelles elles doivent faire face.

Dans le secteur de la vente au détail, par exemple, un petit détaillant qui livre concurrence à des magasins à grande surface ne peut pratiquement pas hausser les prix de sa marchandise pour verser des salaires plus élevés. Les entreprises font de leur mieux pour surmonter ces difficultés.

Pendant les années de récession, beaucoup d'employeurs ne se versaient même pas de salaire. Je pense que vous généralisez et que ce n'est pas le cas nécessairement partout. Ils font tout leur possible et, pour beaucoup d'entre eux, l'embauche d'un travailleur étranger temporaire ou d'un immigrant permanent contribue au maintien des emplois des Canadiens.

Au bout du compte, bon nombre devront fermer leurs portes s'ils doivent augmenter leurs dépenses parce qu'ils seront incapables de soutenir la concurrence sur les marchés locaux. Cela enlèverait également des emplois à beaucoup de gens. Nos marchés de consommation exigent qu'on ait des restaurants à service rapide, qui nous offrent du café à toute heure du jour et de la nuit.

Le sénateur Eggleton : Pourquoi ne pas plutôt envisager d'accueillir davantage d'immigrants reçus au lieu d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires...

Mme Pohlmann : Je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Eggleton : ... dont on abuse trop facilement. Je ne dis pas que c'est ce que font vos membres, mais ces travailleurs font plus souvent l'objet d'abus.

Mme Pohlmann : Tout à fait. Nous estimons qu'il faut trouver un moyen de rendre nos emplois plus permanents. Nous avons envisagé de remettre aux travailleurs étrangers temporaires une charte de leurs droits et de nous assurer qu'ils en prennent bien connaissance à leur arrivée. Cela fait partie des idées que nous essayons de faire valoir auprès du gouvernement dans le but de rendre la situation plus équitable. Nous ne fermons pas les yeux sur ce qui se passe. Si des employeurs exploitent leurs employés, ils devraient être poursuivis en justice et en subir toutes les conséquences.

M. Sweetman : Vous avez fait valoir des points intéressants. Le lien avec les programmes sociaux est particulièrement important. Chose certaine, le gouvernement estime qu'il s'agit d'une question importante. Lorsqu'il a apporté des changements au programme de l'assurance-emploi il y a un an et demi, il essayait de régler quelques-unes des questions que vous avez soulevées, à savoir si les programmes d'aide sociale — non seulement l'aide sociale provinciale et les programmes d'aide au revenu, mais aussi le programme d'assurance-emploi — combinés au Programme des travailleurs temporaires étrangers — incitent les prestataires à

to take jobs. Clearly the interpretation of the spin I'm giving is the spin the current government gave it in making the changes they made a couple of years ago to EI.

Let's change gears a little bit. A number of years ago we brought in, as a country, the Working Income Tax Benefit, which was essentially a copy of programs in other countries around the world, the EITC in the United States being the most well known. It was brought in as a small program to address exactly the issues you are raising. It was supposed to be expanded and then the recession hit and the expansion never happened.

To address the issues you're talking about — jobs not paying a living wage — combined with what Ms. Pohlmann talked about with what the market will bear, you need something that bridges the gap, and the Working Income Tax Benefit or something like it can bridge that gap. Maybe we need to turn our attention to the interaction of programs like that with immigration.

Turning to a slightly different point you raised about bringing in new immigrants, many economists have publicly stated that at the moment it's not a great idea because the labour market outcomes of recent new immigrants have been quite poor, poverty rates have been high, employment rates have been low, and wages have been low. Why do you want to bring in more people when the people we're bringing in right now are not having fantastic levels of success?

I think what we want to do is first fix the system so that arriving immigrants have high levels of success, and we have to define what we mean by success, of course. We need have a system working well and, once immigrants who are arriving are doing well, then we can have the discussion about increasing the size.

In terms of your opening comments about more part-time jobs and the like, I would be careful because the data is not quite as sensationalistic as the front pages of the newspaper. On the changes we say we see, something is there, but the newspapers seem to like add exclamation points and a lot of bold font to something that is maybe a smaller and quite not so substantial change.

Senator Eggleton: You should talk to Professor Lewchuk at your own university. He's done a lot of work on this matter.

Mr. Sweetman: I talk to him regularly. I understand there are some points of difference.

Senator Seidman: There are still a couple of outstanding issues in my mind — probably lots of them — but one I would like clarified and one that hasn't arisen yet.

Professor Sweetman, you talked about getting the match right and how that was so important. There is no question that the express entry system gives employers a larger role in the selection process. If you could please be clearer on what you meant about getting the match right, I would appreciate that.

rester sans emploi. D'après ce que je comprends, c'est ce que le gouvernement visait en apportant ces changements à l'assurance-emploi.

Passons à autre chose. Il y a quelques années, on a instauré la Prestation fiscale pour le revenu de travail, qui s'inspirait d'autres programmes mis en œuvre ailleurs dans le monde, notamment l'EITC, aux États-Unis, qui est le mieux connu. Cette prestation s'inscrivait dans le cadre d'un petit programme visant à régler les problèmes dont vous parlez. On était censé l'accroître, mais le pays a été frappé par la récession et cela n'a jamais eu lieu.

Pour remédier à cette situation — les emplois qui ne permettent pas de vivre convenablement et les prix que le marché peut tolérer, comme l'a soulevé Mme Pohlmann —, on a besoin de quelque chose pour combler le fossé, comme la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Nous devrions peut-être nous pencher sur l'interaction des programmes comme celui-là avec l'immigration.

Pour revenir à votre proposition de faire entrer davantage de nouveaux immigrants, de nombreux économistes ont déclaré publiquement qu'en ce moment, ce n'était pas une bonne idée, étant donné les piètres résultats des nouveaux arrivants sur le marché du travail, le taux de pauvreté à la hausse ainsi que le taux d'emploi et les salaires à la baisse. Pourquoi en faire entrer davantage alors que la situation des nouveaux arrivants est loin d'être favorable?

Tout d'abord, il faut corriger le système, de sorte que les nouveaux arrivants aient un taux élevé de réussite, et nous devons évidemment définir ce que nous entendons par « réussite ». Nous devons commencer par avoir un système efficace, où les nouveaux immigrants se tirent bien d'affaire, avant d'envisager d'accroître le volume.

Quant au plus grand nombre d'emplois à temps partiel dont vous avez parlé tout à l'heure, je serais prudent puisque les données ne sont pas aussi sensationnalistes que les grands titres des journaux. Il y a certes des changements, mais les journaux ont tendance à vouloir mettre l'accent sur des changements qui ne sont pas aussi significatifs qu'on pourrait le croire.

Le sénateur Eggleton : Vous devriez en discuter avec M. Lewchuk, de votre université. Il a beaucoup travaillé sur ce dossier.

M. Sweetman : Je lui parle régulièrement. Je comprends qu'il y a certaines divergences.

La sénatrice Seidman : J'ai encore quelques questions — probablement beaucoup —, mais j'aimerais obtenir des précisions et aborder une question qui n'a pas encore été soulevée.

Monsieur Sweetman, vous avez parlé de l'importance de l'appariement des compétences et des besoins sur le marché du travail. Le système Entrée expresse permet sans aucun doute aux employeurs de jouer un plus grand rôle dans le processus de sélection. J'aimerais que vous précisiez ce que vous entendez par un meilleur appariement.

Mr. Sweetman: I think one of the problems in Canada is that we have not always been very good about getting the right people into the right place. Let me give you an example. This is one of my favourites because my day job here is actually not immigration; it's working on health human resources. Let's focus on something I know about: physicians.

In Canada, right now physicians are on the list of occupations that are in shortage. It turns out that in Ontario we actually have an excess supply of immigrants attempting to attain licensure as physicians in Canada. In Ontario last year there were roughly 200 spots for which 4,000 people applied.

Simultaneously, there were serious shortages in Newfoundland and Saskatchewan. The surplus in Ontario is mostly in Toronto. There are maybe some shortages in Ontario, but they tend to be in the north. We have a lot of difficulties getting the right people to the right places with the right skills.

The provincial nominee program is a program that attempts to address that to a certain extent. My view is that all occupations that are primarily employed by the provincial governments — for example, teachers, social workers, physicians, nurses — should be taken out of federal responsibility and put into the provincial nominee program so that it's very clear that there is a shortage of physicians in Saskatchewan and Newfoundland, but there is not a shortage of physicians in Ontario, especially in southern Ontario. I think getting that geographic match right and getting the skill match right is very difficult. The way we can do that, in part, is by putting the right occupations and the right skills into the right programs.

So the provincial nominee programs should deal with certain types of occupations, and the federal program should deal with other types of occupations. We should design a system that is responsive nationally for issues that are national, but regionally for issues that are regional. Historically, almost everything has been handled at the national level, even though a lot of the problems and shortages have been regional. I think we're slowly moving to regionalizing the system. I view that as a good thing. I think we're half way there and we need to move a bit further.

Senator Seidman: What you are saying, then, is that right now the system doesn't distinguish in regional differences; is that correct?

Mr. Sweetman: That's correct for occupations listed under "Ministerial Instructions" in the federal system. There is no distinction there. The provincial nominee program obviously makes a distinction and the issue is which occupations should be in the federal program and which occupations should be in the provincial programs? We haven't quite got that balance right.

M. Sweetman : L'un des problèmes, au Canada, c'est qu'on n'a pas toujours su placer les bonnes personnes aux bons emplois. Laissez-moi vous donner un exemple. C'est l'un de mes favoris. Sachez que je ne travaille pas dans le domaine de l'immigration, mais plutôt des ressources humaines en santé. Concentrons-nous sur quelque chose que je connais bien : les médecins.

Au Canada, à l'heure actuelle, les médecins font partie des postes caractérisés par une pénurie de main-d'œuvre. Il s'avère qu'en Ontario, il y a un grand nombre d'immigrants qui essaient d'obtenir leur licence pour travailler comme médecin au Canada. Dans cette province, l'an dernier, 4 000 personnes ont postulé à quelque 200 emplois.

D'autre part, Terre-Neuve et la Saskatchewan connaissent de graves pénuries. Les immigrants médecins se trouvent principalement à Toronto. Le Nord de l'Ontario est plus touché par les pénuries que le reste de la province. Il est très difficile d'amener les bonnes personnes aux bons endroits avec les bonnes compétences.

Le Programme des candidats des provinces vise en quelque sorte à remédier à cette situation. À mon avis, toutes les professions au sein des gouvernements provinciaux — par exemple, les enseignants, les travailleurs sociaux, les médecins, les infirmières — ne devraient plus relever de la responsabilité fédérale et devraient plutôt s'inscrire dans le cadre du Programme de candidats des provinces, de sorte qu'on sache que la Saskatchewan et Terre-Neuve font face à une importante pénurie de médecins, contrairement au Sud de l'Ontario, par exemple. Il est très difficile d'apparier les compétences et les besoins dans une région donnée. Nous pourrions y parvenir notamment en intégrant les bonnes professions et les bonnes compétences aux bons programmes.

Par conséquent, le Programme des candidats des provinces devrait viser certains types d'emploi, tout comme le programme fédéral. Nous devrions concevoir un système mieux adapté aux besoins, de façon à ce que les problèmes nationaux soient pris en charge par l'administration fédérale et que les problèmes régionaux relèvent des régions. Tous les secteurs d'emploi ont pratiquement toujours été gérés à l'échelle nationale, et ce, même si bon nombre des problèmes et des pénuries ne touchent que certaines régions. Je pense que nous évoluons lentement vers la régionalisation du système. Je considère que c'est une bonne chose. Je crois que nous sommes à mi-chemin et que nous devons faire un pas de plus dans cette voie.

La sénatrice Seidman : Ce que vous dites, c'est qu'à l'heure actuelle, le système ne tient pas compte des écarts entre les régions; est-ce exact?

M. Sweetman : C'est le cas pour les professions inscrites sous la rubrique « Directives ministérielles » dans le système fédéral. On ne fait pas la distinction. Le Programme des candidats des provinces fait évidemment la différence, et la question est de savoir quels emplois devraient relever du programme fédéral ou des programmes provinciaux. Nous n'avons pas encore trouvé le juste milieu.

Senator Seidman: That is really helpful and it leads me into my second question, which has to do with the foreign credential recognition and how it's incorporated, or not; how it dovetails with the express entry system.

Mr. Sweetman: The government has, for quite a number of years, been making very substantial efforts to improve credential recognition. You can see it not only for high skills, but especially you can see it in the skilled trades program, where getting credential recognition from an appropriate credentialing body is part of the immigration process. You will see it in the high-skill program where credential validation or verification has been introduced or is being introduced as part of the immigration program.

This is something that's being fixed as part of the expression of interest program, but also somewhat independently of it, in the sense we're fixing this a little bit before introducing the expression of interest; and the expression of interest should be able to make use of better credential-recognition processes being developed currently.

Again, I don't think these things are working perfectly, because the federal government is trying to do work around credential recognition. You'll notice that their office is called the "credential recognition referral office," because at the end of the day the federal government has limited authority; it can only refer immigrants to provincial governments because the vast majority of regulated professions are regulated by provincial governments, and that is a complicated hodgepodge of systems that is slowly coming together, but it's a slow process to get coordination across provinces.

Senator Eggleton: There is a lot of controversy about things that go on with respect to immigration, whether it's the Temporary Foreign Worker Program, Skilled Worker Program and the LMOs. Some things have been done well; some things have not. We've got a lot of things coming ahead, like the electronic express entry system, that give us some hope about things being better; there are still a lot of unanswered questions about how that will work.

Is there anything that you would suggest to help there be better parliamentary oversight, transparency and accountability — transparency and accountability by this committee, too, in terms of dealing with these issues — that would help us get a better handle on that? A lot of it is left up to the minister, regardless of who the minister is or what party is in power. I keep seeing a lot of things left up to the minister.

We need that accountability, transparency and oversight. Do you have any suggestions on how we can improve it in regard to these immigration issues?

La sénatrice Seidman : Ce que vous dites est très utile et m'amène à ma deuxième question. J'aimerais savoir si la reconnaissance des titres de compétences étrangers est bien intégrée et de quelle manière elle cadre avec le système Entrée expresse.

M. Sweetman : Depuis plusieurs années, le gouvernement déploie beaucoup d'efforts afin d'améliorer la reconnaissance des titres de compétences. On peut le voir non seulement par le Programme des travailleurs qualifiés, mais surtout par le Programme des métiers spécialisés, où les titres de compétences étrangers sont évalués par des organismes de reconnaissance compétents dans le cadre du processus d'immigration. En vertu du Programme des travailleurs qualifiés, la validation ou la vérification des titres de compétences a été intégrée au programme d'immigration.

On est en train de corriger cette situation au moyen du programme de déclaration d'intérêt, mais aussi indépendamment du programme, c'est-à-dire un peu avant la soumission d'une déclaration d'intérêt. Les candidats devraient pouvoir utiliser de meilleurs processus de reconnaissance, qui sont actuellement mis au point.

Encore une fois, je ne crois pas que tout fonctionne à la perfection, et le gouvernement fédéral s'efforce d'améliorer la reconnaissance des titres de compétences. Vous remarquerez que leur bureau s'appelle le « Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers », parce qu'au bout du compte, le gouvernement fédéral a des pouvoirs limités. Il peut uniquement diriger les immigrants vers les gouvernements provinciaux, étant donné que la grande majorité des professions réglementées sont régies par les gouvernements provinciaux. En définitive, on retrouve un amalgame complexe de systèmes, ce qui ralentit la coordination entre les provinces.

Le sénateur Eggleton : Ce qui se passe dans le domaine de l'immigration suscite beaucoup de controverse, qu'il s'agisse du programme des travailleurs étrangers temporaires, du programme des travailleurs qualifiés ou des avis relatifs au marché du travail. Certaines choses ont été bien faites, d'autres pas. Beaucoup de nouvelles initiatives sont prévues, comme le système électronique Entrée express, qui nous donne l'espoir que certains problèmes seront réglés. Beaucoup de questions demeurent sans réponse.

Pourriez-vous nous suggérer quoi faire pour améliorer la surveillance parlementaire, la transparence et la reddition de comptes — la transparence et la reddition de comptes du comité aussi — dans ce domaine. Beaucoup est laissé à la discrétion du ministre, quel que soit le ministre et quel que soit le parti au pouvoir. Je vois que beaucoup de choses sont laissées à la discrétion du ministre.

Il nous faut assurer la reddition de comptes, la transparence et la surveillance. Pourriez-vous nous suggérer comment améliorer ces éléments dans les dossiers relatifs à l'immigration?

Mr. Sweetman: I think we have, in some sense, addressed this a little bit already. The central key to oversight, in my mind, is reporting; and if we have more frequent reporting and broader scope of reporting, that would be crucial.

There is a second step that we haven't talked about related to reporting and that is almost all the reporting we get right now is very short term. The truth is immigration is a long-term issue. When firms nominate an employee, they can lay that employee off. Canada cannot lay off its citizens. When Canada looks at the immigration system, it is looking at a long-term relationship with individuals.

When an employer looks at an individual, a potential worker, it might be a long-term relationship, but it might be a short-term relationship. We need to think about reporting that's not only short term but very long term. How are people who are arriving today doing six months after they arrive and five years after they arrive?

It turns out that some of the programs with good short-term outcomes have less good five- and eight-year outcomes. We need to think about frequent reporting, broad scope of reporting, but also reporting not just on what happened last week, but what we can learn from what we did five and ten years ago.

Ms. Pohlmann: I agree. Reporting and measurement will be the key to oversight going forward. There have been a lot of changes, not just the express entry system that is coming, but there have been new classifications such as the Canadian experience class, the skilled worker, the skilled trades class, and the removal of the investor program and perhaps new programs going forward. All of these should be measured and reported on regularly to ensure they are working, so we don't have these programs 20 years from now and suddenly say, "Oh, they don't work."

That's the key to all of this, that going in and developing all of these new elements, which we support because we think you need to experiment and try new things, but part of that is making sure you are reporting and monitoring it closely and making public those activities so that people not only within the CIC are aware of it, but people outside of CIC are aware of it and can keep them accountable.

The Chair: I would like to make a couple of overall observations, and one of them you both touched on, but, Professor Sweetman, you mentioned it explicitly twice during your comments today, and that is the issue of the challenge to anyone — and you were referring to governments — predicting skills shortages with considerable accuracy.

Having spent my career in an academic environment, I can point to the challenge of provinces predicting teacher numbers and demands, and we both know the incredible accuracy they

M. Sweetman : Je pense que, d'une certaine façon, nous avons déjà abordé cette question aujourd'hui. À mon avis, l'élément clé de la surveillance, c'est la production de rapports. Il serait vraiment important de produire des rapports plus fréquemment et de leur accorder une plus grande portée.

Un autre problème dont nous n'avons pas encore parlé, c'est le fait que presque tous les rapports que nous recevons en ce moment sont à très court terme. Le fait est que l'immigration a des enjeux à long terme. Quand une entreprise embauche un employé, elle peut le mettre à pied. Le Canada ne peut pas mettre à pied ses citoyens. Dans le système d'immigration du Canada, il est question de relations à long terme avec les gens.

Quand un employeur songe à embaucher quelqu'un, il pourrait s'agir d'une relation à long terme, mais il pourrait aussi s'agir d'une relation à court terme. Nous devons produire des rapports qui sont non seulement à court terme, mais aussi à très long terme. En ce qui concerne les personnes qui arrivent au pays aujourd'hui, il nous faudra faire le suivi et examiner leur situation dans six mois ou cinq ans.

Il se trouve que certains des programmes qui donnent de bons résultats à court terme, ont de beaucoup moins bons résultats après cinq ou huit ans. Nous devons songer à produire des rapports plus fréquemment et à produire des rapports de plus vaste portée — où il est non seulement question de ce qui s'est produit la semaine dernière, mais aussi des leçons que nous pouvons tirer de ce que nous avons fait il y a cinq ou 10 ans.

Mme Pohlmann : Je suis d'accord avec vous. Dorénavant, la production de rapports et les évaluations seront des éléments clés. Beaucoup de changements ont été effectués, non seulement le système électronique Entrée express, qui sera bientôt mis en place, mais de nouvelles catégories ont aussi été créées, notamment celles de l'expérience canadienne, des travailleurs qualifiés et des métiers spécialisés — et peut-être aussi d'autres programmes à l'avenir. Tous ces programmes devraient régulièrement faire l'objet d'évaluations pour voir s'ils donnent de bons résultats et éviter de subitement nous rendre compte, après 20 ans, qu'ils ne fonctionnent pas.

Quand tous ces nouveaux éléments sont créés — et nous les appuyons parce que nous croyons qu'il est important d'essayer de nouvelles choses —, la clé, c'est de veiller à produire des rapports à leur sujet, à les surveiller de près et à en informer la population en général — pas seulement les gens du CIC — pour que la population en prenne conscience et puisse obliger le CIC à rendre des comptes.

Le président : J'aimerais faire quelques remarques globales. Vous avez tous les deux abordé l'une d'elles, mais, monsieur Sweetman, vous en avez parlé de façon explicite à deux reprises aujourd'hui. Il s'agit de la difficulté qu'éprouve tout le monde — vous avez fait référence aux gouvernements — à prévoir avec exactitude les pénuries de main-d'œuvre qualifiée.

Ayant passé toute ma carrière dans le milieu universitaire, je peux dire que le fait de prévoir les besoins en matière d'enseignants constitue un réel défi pour les provinces — et

have achieved in that area — I'm speaking facetiously, of course — and the many changes they brought in that invariably led to more complications rather than improvements.

Your comment that transferring some of these calculations of needs to the provinces and put them in that category is, in principle, on paper at least, a better solution closer to the source of the actual issue. I hope your optimism is correct that they are going to be better at predicting those numbers.

I take the doctors' issues, for example. We have examined the health care system in the country in a number of ways before this committee, and one knows if one simply takes the total number of licensed physicians in this country and divides it by the population, there is no reason for anyone not to have easy access to a general practitioner. The reality is, of course, that is not the case. It comes down to what you both indicated — distribution. Therein lies the real rub: How do we distribute talent across the country?

We have seen, in the part of the country I come from, the two issues that have been raised this morning: The shortage of deckhands and the shortage of fish plant workers.

We know that changes in the EI system were designed, as you pointed out, to try to address some of these issues where it is required for an individual to actually show that they have been looking for employment in the region and to deal with some of these issues.

Finally, I would urge each senator on this committee to speak to a local SME. My guess is that they will hear things very different than they will hear from the bland analysis of statistics with regard to who is available and who isn't at any given time. I can tell you that from my own experience in my own community, real life is quite a remarkable situation in comparison to what we see from a generalized point of view.

As Senator Stewart Olsen has indicated, you both brought very important dimensions to the issue we have before us. Very clearly, everyone seems to be working towards a common objective; but it's a very complex set of dynamics.

The simple example of the sushi chef is one. It is not impossible to train sushi chefs in Canada, or anywhere in the world, but to have them available at the moment that the company is expanding is not necessarily something that there is a supply there. The transition from that expansion into the ongoing permanent situation in the Canadian labour market is an important part of the dimension, but it is part of the real world in terms of how one can deal with that.

On behalf of the committee, I want to thank you both for your contributions to our deliberations on this matter.

I declare the meeting adjourned.

(The committee adjourned.)

nous savons tous les deux comment les provinces s'en sont très bien tirées; je plaisante, évidemment. Invariablement, les changements que les provinces ont apportés dans ce domaine ont compliqué le système au lieu de l'améliorer.

En principe, votre suggestion de transférer aux provinces la tâche de calculer les besoins et de les mettre dans cette catégorie est, sur papier du moins, une solution qui s'attaque de plus près à la source du problème. J'espère que vous avez raison d'être optimiste et que les provinces pourront mieux prévoir ces chiffres.

Prenons la pénurie de médecins, par exemple. Devant le comité, nous avons examiné le régime de soins de santé au pays sous plusieurs optiques. On sait que, si nous divisons le nombre total de médecins au pays par le nombre d'habitants au Canada, nous voyons bien qu'il n'y a aucune raison d'avoir une pénurie d'omnipraticiens. En réalité, bien sûr, nous avons bel et bien une pénurie. Comme vous l'avez tous deux indiqué, celle-ci dépend de la répartition. Voici la question que nous devons vraiment nous poser : comment répartissons-nous les talents d'un bout à l'autre du pays?

Dans la région d'où je viens, nous avons été témoins des deux problèmes dont on a parlé ce matin, soit la pénurie de matelots de pont et d'ouvriers d'usine de traitement du poisson.

Comme vous l'avez souligné, nous savons que les changements qui ont été apportés au système d'assurance-emploi ont été conçus pour essayer de corriger certaines de ces lacunes, notamment le fait qu'une personne doit réellement prouver qu'elle a cherché un emploi dans la région.

Enfin, j'exhorte tous les sénateurs du comité à parler à une PME de leur région. D'après moi, vous entendrez des choses très différentes de ce que vous apprendriez en regardant simplement les statistiques des personnes disponibles et non disponibles à tout moment. Je peux vous dire que, d'après mon expérience dans ma collectivité, la vraie vie est très différente de ce qu'on présente dans un résumé général.

Comme la sénatrice Stewart Olsen l'a indiqué, vous avez attiré notre attention sur des aspects très importants de la question à l'étude. De toute évidence, tout le monde semble viser le même objectif, mais il s'agit d'une dynamique très complexe.

L'exemple le plus simple que je peux vous donner, c'est celui des cuisiniers de sushis. Il n'est pas impossible de former des cuisiniers de sushis au Canada, ni ailleurs dans le monde, mais il n'y a pas forcément de cuisiniers de sushis disponibles quand une entreprise prend de l'expansion. Le passage d'une situation d'expansion à une situation permanente sur le marché du travail au Canada constitue une étape importante qui présente des défis. Cela fait partie de la réalité avec laquelle les gens doivent composer.

Au nom du comité, je tiens à vous remercier tous les deux d'avoir contribué à notre étude.

Sur ce, la séance est levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, May 7, 2014

Citizenship and Immigration Canada:

Maia Welbourne, Acting Director General, Strategic Policy and Planning;

David Manicom, Director General, Immigration Branch.

Employment and Social Development Canada:

Alexis Conrad, Director General, Temporary Foreign Worker Program.

Thursday, May 8, 2014

As an individual:

Arthur Sweetman, Professor, Department of Economics, McMaster University (by video conference).

Canadian Federation of Independent Business:

Corinne Pohlmann, Senior Vice President, National Affairs.

TÉMOINS

Le mercredi 7 mai 2014

Citoyenneté et Immigration Canada :

Maia Welbourne, directrice générale par intérim, Politiques stratégiques et planification;

David Manicom, directeur général, Direction générale de l'immigration.

Emploi et Développement social Canada :

Alexis Conrad, directeur général, Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Le jeudi 8 mai 2014

À titre personnel :

Arthur Sweetman, professeur titulaire, Département de sciences économiques, Université McMaster (par vidéoconférence).

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :

Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales.